

~~9 d 60~~ ~~776 d 22~~  
12 d 406  
(14)  
LES WIRIOT & LES BRIOT

ARTISTES LORRAINS

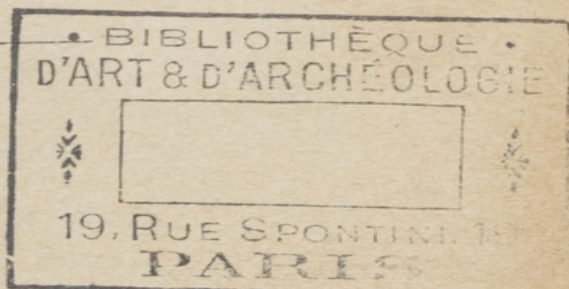
du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle

NOUVELLES ESQUISSES

PAR

LOUIS JOUVE

Extrait du journal *le Patriote* et tiré à  
60 exemplaires.



A PARIS

Chez l'auteur, 4, Impasse Exelmans, AUTEUIL.

IMPRIMERIE GONTIER-KIENNÉ A NEUFCHATEAU

1891

# LES WIRIOT & LES BRIOT

ARTISTES LORRAINS

du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle

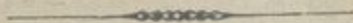
NOUVELLES ESQUISSES

PAR

LOUIS JOUVE



Extrait du journal *le Patriote* et tiré à  
60 exemplaires.



A PARIS

Chez l'auteur  
IMPRIMERIE

Impasse Exelmans, AUTEUIL.  
ER-KIENNÉ A NEUFCHATEAU

—  
1891

## AVERTISSEMENT

Les notes que nous publions ici n'ont d'autre but que d'apporter de nouveaux documents pour la biographie des artistes de Damblain, moins ignorés du public aujourd'hui, mais point encore assez connus de ceux qui se plaisent à l'histoire des beaux-arts. C'est le recueil d'une suite d'articles parus dans le Patriote de Neufchâteau dès le mois de mars 1891, et interrompue pendant plusieurs mois.

Si tout n'a pas encore été dit sur les Wiriot et sur les Briot, du moins on peut déjà pénétrer dans les principales circonstances de leur vie. J'ai démontré sur des documents authentiques les liens étroits qui unissent les membres de chacune de ces familles et jeté plus de lumière sur le caractère individuel des plus fameux d'entre eux. Le catalogue de leurs œuvres, déjà fait du reste par MM. Meaume et Duménil, n'a pas été l'objet de mes recherches. Je me suis attaché à l'étude des milieux dans lesquels ils ont vécu et des faits qui ont servi à développer leurs talents ou qui ont occupé leur vie.

Pour ce qui reste à faire, la voie est désencombrée des principales difficultés qui l'obstruaient. Le nombre des erreurs commises ou à commettre se trouve restreint. Chaque révélation nouvelle le diminue, et si la tâche est ingrate pour l'auteur, d'importants résultats sont du moins acquis. Grâce à d'incessantes recherches, aux travaux de nos prédécesseurs et à de précieuses amitiés, nous avons pu, le premier, dégager les figures des artistes de Damblain des limbes qui, il y a un an à peine, les tenaient encore dans une demi-obscurité.

Aussi peut-on espérer de voir peindre un jour en pied, dans leurs traits d'homme et d'artiste, les grandes personnalités de Pierre Woeiriot, de François et de Nicolas Briot.

Décembre 1891.

L. JOUVE

# PIERRE WOEIRIOT

Le graveur Pierre Woeiriot, ou Wiriot selon l'orthographe du nom de famille, est une de nos grandes célébrités locales, trop longtemps ignorée ; elle a commencé à conquérir parmi la foule des Vosgiens une réputation égale à celle que, depuis quarante à cinquante ans, sur l'examen et l'analyse de ses œuvres, de rares amateurs sérieux et des archéologues seuls lui avaient faite à juste titre. On ne connaissait que bien peu de chose de sa biographie ; de graves erreurs se répétaient dans de nombreux écrits d'une publicité restreinte et presque sans contrôle. La lumière ne s'est faite que peu à peu et, jusqu'à ces derniers temps, on peut dire que Woeiriot était encore inconnu dans les Vosges, sauf à Neufchâteau où le nom de sa famille reste impérissable, et qu'à Damblain où il a passé la seconde moitié de sa vie, occupé de ses travaux artistiques dans le petit fief de Champjannon qu'il tenait de sa mère, Urbaine de Bouzey, on n'y soupçonnait même pas son existence.

Dans la brochure que j'ai publiée l'an dernier <sup>1</sup>, si j'ai pu contribuer à vulgariser son nom dans les Vosges, je m'en trouverai très. heureux. J'y donnais ce qu'on a trouvé de plus certain sur Pierre Woeiriot ; j'ai rejeté ou confirmé quelques assertions douteuses, mais je ne suis pas entré dans bien des détails ; j'ai laissé de côté toute longue dissertation sur des points obscurs, parce que mon but n'était que de mettre en lumière des biographies importantes d'artistes inconnus ou mal connus ; l'obscurité y régnait par l'inattention de quelques écrivains contemporains, je ne veux pas dire ceux qui ont épuisé tous leurs moyens de recherches avec zèle et conscience.

Je voudrais aujourd'hui ajouter quelques développements sur certains points que je n'ai fait qu'indiquer ; ils pourront intéresser les lecteurs du Patriote, je le crois, et je serais reconnaissant à toutes les personnes qui, occupées de recueillir les moindres miettes de l'histoire locale, voudraient bien me donner communication de ce qu'elles auront pu trouver concernant la famille Wiriot, de Neufchâteau, au 16<sup>e</sup> et au 17<sup>e</sup> siècle, et de leurs observations comme de leurs objections.

Je me propose ici de traiter de trois objets : 1° ce qui concerne Pierre Wiriot, l'aïeul de notre artiste ou plutôt sa pierre tombale ; 2° les titres de noblesse de la famille et sa généalogie ; 3° quelques points obscurs de la biographie du graveur illustre et ses travaux.

# I

La pierre tombale de Pierre Wiriot. — Elle se trouve dans la chapelle baptismale de l'église St-Christophe à Neufchâteau, chapelle des plus curieuses et de la plus haute valeur artistique. Construite en dehors du plan primitif, elle demande une description particulière qui tient à notre sujet. M. d'Arbois de Jubainville, dans les *Bulletins de la Société d'archéologie lorraine* (T. VI, p. 33), n'en dit que quelques mots ; il attire néanmoins l'attention des archéologues sur elle et « sur sa charmante voûte découpée à jour. C'est une des plus jolies constructions du XVI<sup>e</sup> siècle que nous ayons rencontrée. Mais on regrettera comme nous l'ignoble badigeon jaune qu'une main moderne a substitué aux dorures et aux vives couleurs si nécessaires pour faire valoir, comme ils le méritaient, tant de gracieux détails ».

Antérieurement, en 1850, M. Humbert, architecte, avait été chargé de vérifier avec un de ses confrères, l'état de la tour de l'église de St-Christophe et de donner un avis sur la possibilité de conserver cette tour. Au cours des-travaux qui furent ordonnés en 1859 et qui assurent à la tour une longue existence, M. Humbert a étudié l'église elle-même au point de vue de sa condition et des vicissitudes que cet édifice a subies, et il a publié cette étude dans les *Bulletins* cités plus haut (T. VI, p. 127).

La chapelle baptismale ne pouvait manquer de le frapper. « Qu'il me soit permis, écrit-il, sans blesser M. d'Arbois, de relever une erreur dans laquelle il est tombé relativement au joli baptistère qui est accolé au sud de cette église et dont il a cru la voûte en bois déchiqueté. Cette erreur peut provenir de ce que les nervures de cette voûte en sont complètement détachées, contrairement à ce qui se voit généralement, et je dirai plus aux règles de l'art qui veulent que les nervures supportent un plancher. Ici les arcs-doubleaux et les croisées d'ogive en pierres de taille abandonnent les murs pour former par dessous, à plus de 60 centimètres de distance, un filet ou une dentelle à jour, composé de trente-deux traverses, supportant douze pendentifs, le tout dans un espace qui n'a pas plus de trois mètres de largeur sur quatre de longueur. Je ne connais que la clef pendante de la chapelle de la Vierge, à l'église St-Gervais de Paris, qui puisse donner une idée de ce

qu'est cette voûte ; et encore cette comparaison est-elle incomplète, puisqu'à St-Gervais, la clef tient après la voûte, et qu'à St-Christophe l'ensemble des nervures et des pendentifs en est détaché.....

« Le mur à l'ouest de cette chapelle, formé en partie par un contre-fort, est sans aucune baie ; mais ceux qui se trouvent au sud, au nord et à l'est (ce dernier formant une abside pentagonale) sont percées de baies de fenêtres ogivales, en comptant l'arcade qui ouvre un passage dans la nef latérale.

« En supposant encore existants les pendentifs, qui sont tous détruits, en se figurant la peinture des nervures tranchant sur celle de la voûte qu'elle découpe en compartiments de toute forme, enfin en reconstruisant par la pensée les vitraux peints qui décoraient ces nombreuses fenêtres étroites et élancées, on aura entrevu un des plus beaux spécimens du style appelé gothique fleuri, mais on est bientôt rappelé à la réalité, car ces fenêtres sont pour moitié murées, et celles qui sont restées ouvertes, sont vitrées en blanc, ce qui permet de mieux distinguer l'ignoble badigeon qui empâte les moulures et l'autel mesquin et sans style dont on a embarrassé l'abside.

« Dans le milieu de cette chapelle, on voit encore la semelle en pierre qui supportait la cuve baptismale....

« Si je me suis un peu étendu quant au baptistère, c'est que j'ai voulu signaler ce petit édicule que j'ai eu occasion d'admirer souvent, comme une rareté peut-être unique dans son genre, et pour la. restauration duquel j'ai toujours fait des vœux aussi impuissants que sincères ».

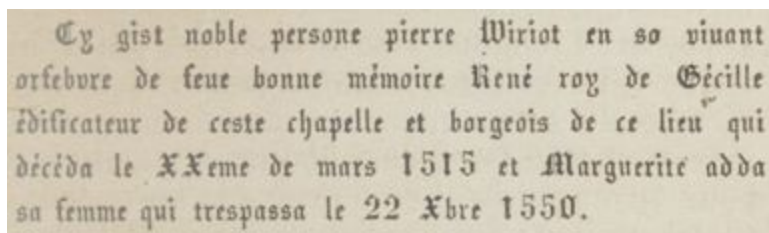
## II

MM. d'Arbois et Humbert, archéologues fort compétents, cherchant les origines de l'église St-Christophe, étudiant les transformations ou réparations, n'ont rien dit de l'édification de la chapelle, rien dit de sa destination première ; ils n'ont pas parlé de l'écusson bien visible sculpté sur la pointe de l'ogive du mur plein qui fait face à l'abside, ni lu au-dessus de l'ogive de l'arcade qui donne entrée au baptistère une date importante sculptée dans un encadrement ; ils n'ont pas connu la pierre tumulaire fermant sur le milieu du pavé, immédiatement sous la clef de la voûte, l'entrée de la tombe. Rien dans leurs récits n'y fait allusion. Ils semblent croire toutefois que la construction de la chapelle du sud doit être attribuée, ainsi que le remplissage des arcades du porche, aux appréhensions qui se sont produites à plusieurs époques sur la solidité de l'édifice et au désir qu'on a eu de le contre-butter du côté où la tour avait fléchi et où la pente du sol semble l'attirer. La construction de la chapelle a dû contribuer sans doute à annuler la poussée de la masse de l'édifice sur le côté sud qui est assez fortement en pente, mais ce n'est pas ce but qui a été visé.

On ne saurait cependant blamer les archéologues cités plus haut de n'avoir pas vu ce qui était caché. Lors des travaux de réparations de l'église, on songea à la chapelle. Le silence de la tradition et de l'histoire fut alors heureusement rompu. Le centre de la chapelle était alors occupé par la cuve baptismale, soutenue, sous le plancher même qui cachait le pavage primitif, par une semelle de pierre ; à l'abside s'élevait l'autel mesquin et sans style dont parle M. Humbert, autel de style rococo (18<sup>e</sup> siècle) qui sans doute avait été élevé par Mme des Sales, comtesse de Courtimont et de Rorthais, dernière abbesse des Clarisses de Neufchâteau, quand, au concordat, elle rétablit à ses frais le culte catholique à St-Christophe.

Quand on débarrassa le sol du plancher qui le couvrait, il fallut enlever, avec la semelle de pierre, un remblai de pierres brisées et de plâtras et alors apparut dans son état premier, moins usée qu'aujourd'hui, une pierre tombale au centre, et à l'abside, l'emplacement et les fragments trop rares de l'autel. Cette pierre représentait au trait, sous une arcature gothique de la

dernière époque, deux personnages : un homme et une femme, couchés les mains jointes et revêtus du costume de leur temps ; entre leurs têtes, deux écussons accolés, l'un tout à fait nu, l'autre représentant une balance avec trois bagues, deux en chef, l'autre en pointe. L'inscription suivante, en caractères gothiques, les encadrait ; la voici :



Sous la tombe était l'entrée du caveau où ces deux personnages avaient été inhumés. Nous ne savons s'il a été visité, ou si la visite faite a été relatée quelque part ; on doit certes regretter ou le manque de curiosité des intéressés ou l'absence d'un compte-rendu écrit. A ma connaissance, il a été pris au moins deux copies de l'inscription, l'une par M. Fremotte, l'habile peintre verrier de Neufchâteau qui l'a faite aussitôt qu'il eût eu connaissance de la découverte et depuis l'a rectifiée avec les soins les plus scrupuleux, l'autre par M. Feunette, bibliothécaire de la ville. Celle de M. Fremotte, qui a bien voulu me la communiquer, et je l'ai vérifiée sur les lieux, mais après la publication de ma brochure, est correcte, c'est celle qu'on a lue plus haut. M. Didot<sup>2</sup> a donné la seconde qu'il tenait sans doute de M. Feunette ; elle est fautive dans l'orthographe ; mais la plus lourde erreur est celle qui lui fait écrire « Pierre Woriot (sic) » au lieu de Wiriot. Son correspondant, il faut le dire à sa décharge, était fort myope<sup>3</sup>, et cette erreur puisée à la même source, probablement, a été reproduite depuis. M. Jacquot l'a commise ou copiée. J'ai vu de mes yeux et tâté du doigt le mot ; il est bien comme je l'écris.

La lecture du nom Wiriot sur la pierre tombale est donc indiscutable.

Un autre nom, celui de sa femme, donne lieu au doute dans l'état où il est aujourd'hui. En 1860, M. Fremotte a lu adda, et rien qu'adda ajoute-t-il avec force ; il n'y a jamais vu adam. Le second d est maintenant à moitié effacé, mais il reste encore assez de la branche supérieure pour qu'on puisse y reconnaître la barre horizontale qui est un signe d'abréviation. M. Didot, qui suit sans doute M. Feunette, écrit Ada (m) avec le trait sur l'a, l'm ne pouvant se lire. M. Jacquot, qui dit avoir copié l'inscription et, comme M.

Didot, écrit Woriot, donne la leçon Adam comme si elle était positive. Ce n'est pas dans leur transcription qu'on trouvera la véritable lecture, et je ne parle pas d'autres fautes de copie dans l'orthographe qui au fond n'ont pas d'importance historique.

Evidemment Adam plaira davantage à la généralité des lecteurs ; c'est un nom assez répandu, on le trouve même dans les environs de Neufchâteau ; mais ici ce n'est pas une affaire de goût, mais d'exactitude historique et de vérité. Pierre, anobli par René II, dont le fils Jacquemin épousa Urbaine de Bouzey, deux fois noble par son père et par sa mère Collotte Voilot, aurait-il trouvé dans la petite bourgeoisie une Adda au nom aristocratique ? S'il est moins usité que Collotte ou Catherine, si au moyen-âge il est prénom de femme plutôt que nom de famille, ne trouvons-nous pas aujourd'hui d'anciens prénoms immobilisés de générations en générations dans les généalogies, comme les Louis, les Marie, les Marguerite, les François, etc.

Adda est le nom de la bonne lecture, je le répète. Et coïncidence singulière ! c'est une Adda qui, avec son mari, fonde la charmante chapelle de St-Christophe, et c'est une autre Adda qui, avec son mari, avait donné l'église elle-même à l'abbaye de St-Mansuy <sup>4</sup>.

Reste à parler des dates de l'inscription tumulaire et de la destination de la chapelle.

### III

#### **La chapelle de St-Christophe.**

Les pages précédentes n'offrent peut-être qu'un intérêt purement archéologique. L'histoire vraie cependant ne s'affirme, dans certains cas, que sur des détails arides ; il faut prouver avant tout, et débarrasser le chemin des broussailles inutiles et des obscurités. On n'aime pas à marcher à travers le doute ; l'écrivain consciencieux et le lecteur qui cherchent à s'instruire veulent la lumière en toute chose, mais celui qui tient la plume n'a pas toujours le bonheur de plaire quand il entre dans des discussions de lettres ou de chiffres, dont on ne saisit pas toujours l'importance. J'en demande pardon aux lecteurs du Patriote, il faut que j'aborde des matières qui ne sont stériles qu'en apparence. Je n'ai pas de goût pour le pédantisme, mais devant des assertions contradictoires ou sans fondement assuré, je n'hésite pas à combattre pour la vérité. Oh ! que j'aimerais mieux, au lieu de mettre un microscope aux mains du lecteur pour étudier avec moi des formes de lettres sur une vieille pierre usée, lui faire un de ces récits où la joie éclate au cœur et le soleil rit à nos prés ; mais me voilà lancé sur une route aride et ténébreuse, où les petits mérites de la victoire laissent insensible le lecteur, qui cherche une distraction légitime ; je dois sacrifier ici l'agrément à la sincérité sévère des recherches historiques.

D'après une lecture faite en 1860, j'ai fait mourir Pierre Wiriot le 20 février 1515. M. Didot, d'après M. Feunette, a imprimé le 11..... 1524. M. Jacquot dit le 11..... 1521. Les deux dernières dates sont erronées ; la première se trompe sur le mois seulement. J'ai vu la tombe, et il est difficile, en l'état où elle est, de se prononcer à première vue. Mais M. Fremotte, l'habile peintre verrier que l'on connaît, ayant bien voulu faire pour moi un estampage de cette partie de l'inscription tumulaire, difficile et délicate opération, les doutes ont été levés. Il faut lire XX me de mars, le vingtième de mars 1515. Les deux xx du jour du mois ont été pris pour deux 1, mais la forme de ces chiffres examinés de près ne laisse pas place au doute ; ici donc l'erreur de M. Feunette n'a rien qui puisse étonner. Quant au millésime, c'est bien 1515. La date du décès de la femme de

Pierre ne peut prêter à l'équivoque ou à l'erreur, car elle est très lisible ; je l'ai donnée correctement.

Supposons que la date 1515 puisse encore être controversée, il m'a été possible de la retrouver inscrite sur le même monument, et ici aucun des archéologues qui ont étudié la chapelle ne semble l'avoir aperçue ou du moins ne l'a mentionnée à ma connaissance. Cherchons et examinons. Une arcade fait communiquer la nef latérale de l'église avec la chapelle ; elle est ogivale avec un pendentif séparant deux petites arcades trilobées. Ce pendentif est couvert sur son tympan d'un écusson couronné, qui est brisé et piqué, celui des ducs de Lorraine.

Enfin, au-dessus de la pointe de l'ogive, sur le plein du mur et du côté de la nef, on voit un cadre au milieu duquel se lit à première vue le millésime 1515, sculpté en relief sur un fond évidé et entouré d'une moulure. J'ai dit à première vue ; c'est que le chiffre 1 de la dizaine de ce nombre s'impose aux regards par sa taille, car il dépasse par le haut et par le bas les chiffres voisins. Mais l'usage d'une échelle a fait voir à M. Fremotte que cette longue barre perpendiculaire traverse un zéro par le milieu. Cette superposition donne à ce chiffre compliqué l'aspect de la majuscule phi de l'alphabet grec, et puisque le millésime est sculpté en relief sur la pierre évidée, il en résulte qu'il a été sculpté le même jour par le même ciseau.

Cette singularité serait inexplicable, si elle n'avait pas pour but, à mon sens, de rappeler deux dates à la fois : 1505 et 1515 ; et puisque les chiffres sont taillés en relief sur la pierre évidée, il est naturel de penser qu'ils l'ont été avec une intention arrêtée. Comment interpréter ces millésimes ? Quels événements veulent-ils rappeler ? Avant de chercher une solution à ce problème, il y en a un autre à résoudre nettement et qui tient le premier dans sa dépendance, c'est la destination première de cette chapelle. C'est là qu'il nous faut revenir.

En y entrant, on remarque qu'elle est en contre-bas de la nef de l'église. A l'origine il n'en a pas été ainsi, car on s'aperçoit facilement que les bases des piliers de cette nef sont enterrées d'une certaine épaisseur sous un pavage plus moderne formé de grandes dalles. Voici ce qu'on raconte à ce sujet. L'entreprise des démolitions de l'église des Cordeliers et du pavage de celle de St-Christophe fut mise entre les mains de la même personne qui prit les pierres de l'une pour exécuter son travail dans l'autre, sans qu'on se fut opposé à la surélévation du sol qui abaisse d'autant la hauteur de la nef.

C'est ce qui a fait dire à M. d'Arbois de Jubainville, à qui ce détail était inconnu, que « l'église St-Christophe paraît un peu écrasée ».

Qu'on me permette d'ajouter en manière de digression que les dalles immenses de la nef pourraient bien être les pierres tumulaires retournées de la famille du Châtelet, dont les membres étaient inhumés aux Cordeliers et dont nous trouvons les dessins dans la généalogie que D. Calmet a publiée.

Tout le monde sait que jadis on enterrait dans les églises. C'était le privilège des riches, des grands du monde, mais aussi la récompense des vertus publiques et des services rendus. Une pierre tumulaire, un mausolée ne suffisait pas toujours ; on élevait une chapelle particulière. C'est ce qui fut fait à St-Christophe. La chapelle baptismale d'aujourd'hui est la chapelle funéraire de Pierre Wiriot et de sa femme Adda. Tout va nous le prouver.

## IV

Quand le sol apparut en 1860, sous les débris et les encombrements dont nous avons parlé, on put reconnaître que la destination de la chapelle était toute sépulchrale. Au milieu du pavage, une pierre tombale recouvrant l'ouverture d'un caveau, la trace bien visible d'un ancien autel à l'abside, et en face, à la pointe de l'ogive dans le mur plein, comme pour éclairer, dominer l'ensemble et en achever la signification, un écusson armorié, sculpté et jadis revêtu de ses émaux. Il n'y avait pas là la moindre trace de baptistère. La richesse et l'élégance des sculptures, l'art charmant qui avait présidé à l'œuvre étaient d'accord avec la recherche de somptuosité que le gothique flamboyant, dernier épanouissement de l'art ogival, relevé de l'éclat des couleurs, se plaisait à mettre sur les tombeaux.

Voici cet écusson. Il est incliné et a 17 centimètres du haut à la pointe et 13 de largeur. Il est d'azur à une fasce d'argent, accompagné de trois bagues d'or, le chaton d'argent, deux en chef et une en pointe. Par dessus et brochant sur la fasce est un chiffre jusqu'ici mal interprété ; on avait cru sur l'apparence et répété partout qu'il se composait d'un V et d'un P gothiques superposés ou entrelacés, la queue du P se terminant par une espèce de 4 <sup>5</sup>, signe qui accompagne fréquemment les initiales des noms des gens de métier pour servir de marque de fabrique. La fasce et les bagues ont un centimètre de relief sur le fond ; la lettre gothique s'élève elle-même d'un centimètre sur la fasce, qu'elle déborde, et de deux sur le fond, mais elle n'est formée ni d'un P ni d'un V ; c'est un W gothique.

Il est impossible d'en douter et superflu d'insister à la vue de l'esquisse exacte que je donne ici, réduite à un peu moins du sixième en hauteur. Elle est publiée pour la première fois. M. Didot a donné un dessin de cette lettre dans une forme qui n'honore pas celui qui le lui a fourni et qu'il est inutile de réfuter.



( Écusson de Pierre Wiriot. )

J'ajoute que le chiffre qui broche sur la fasce doit être la marque de fabrique du riche orfèvre.

Pierre Wiriot ne fut-il que l'édificateur, l'architecte de la chapelle, comme M. Didot semble le croire ou l'affirme sans preuve, sur des renseignements assurément fautifs, qu'il serait long de réfuter par le menu ? Si on lui fit cet honneur considérable de la remplir de son seul nom, de son seul souvenir, je demanderai d'abord sur quel indice on a fait de Pierre Wiriot un sculpteur et un architecte, mais surtout à quel usage, à quel saint ou sainte, ce sanctuaire étroit pût être primitivement consacré ? Quel vestige d'une autre glorification y a-t-on reconnu ?

De ce long examen il résulte clairement qu'on interprêtera avec plus de facilité, dans le silence de tout document écrit, la raison pour laquelle les dates 1505 et 1515 sont bizarrement sculptées en une seule au-dessus de l'arcade qui donne entrée à la chapelle. Evidemment elles doivent renfermer un même cycle. Lequel ? Si la lecture de ces deux millésimes est exacte, la première pensée qui vient à l'esprit, c'est qu'elles représentent la période du temps mis à l'exécution et à l'achèvement de la chapelle ; rien ne s'oppose à cette hypothèse d'une manière absolue. Mais quand elle fut terminée, sous quel nom a-t-elle pu être consacrée ? A qui devaient s'y adresser les prières des fidèles ? La pierre tumulaire n'était certes pas encore mise en place, et bien qu'il ait été dressé dans l'abside un autel peu considérable, il est vrai, on ne voit pas bien à quel culte elle eût été vouée. Mais si l'on songe que Pierre Wiriot est mort en 1515, on comprend mieux le zéro barré de 1505. C'est l'époque véritable de l'inauguration de la chapelle qui était achevée en 1515, et en même temps de l'inhumation du bourgeois anobli, assez riche pour se donner le luxe d'un pareil mausolée, et c'est la piété de la

veuve qui aura fait graver ces deux millésimes en un seul pour en laisser le témoignage à la postérité.

La conclusion de cette étude sur ce petit chef-d'œuvre architectural, c'est que c'est bien la chapelle sépulchrale de Pierre Wiriot et de sa femme Adda, qu'il lui appartient en propre et n'a pas eu primitivement d'autre destination, qu'il a été élevé en 1505 et que notre orfèvre y a été inhumé en 1515, enfin, en conséquence, qu'il n'en fut pas le simple architecte, chargé en cette qualité d'édifier la chapelle, qui ne fut baptismale que depuis le commencement de ce siècle probablement.

Pourquoi n'a-t-on pas laissé le sol de la chapelle tel qu'il était jadis et y a-t-on fait de regrettables changements ? Et pourtant faut-il jeter le blâme sur ceux qui les ont opérés ? La-cuve baptismale recouvrait, nous l'avons dit, la pierre tombale en majeure partie ; allait-on la cacher de nouveau, en commettant une sorte de sacrilège ? Et où placerait-on le nouveau bassin sacré ? Si on porte celui-ci du côté de l'abside pour donner plus de place au déploiement des fidèles, l'inscription tumulaire sera bien vite effacée sous les pieds. On imagina donc de mettre la pierre tombale à l'abside même, et, pour qu'elle prit le moins de place possible, on la coucha en longueur au pied du mur, puis on rapprocha le baptistère du même côté, mais on en mit la base sur une partie de l'inscription dont la lecture se trouve ainsi interrompue, et les maçons plaquèrent si maladroitement le ciment qui unissait toutes ces pierres que nombre de lettres en sont remplies et sont devenues illisibles. C'était la maxime minima de malis appliquée à l'art et à l'archéologie. Quant à l'entrée du caveau on l'a marquée d'une entaille ronde sur la pierre au milieu de la chapelle, sous la clef de voûte. C'est déplorable au point de vue de l'art et de la vérité, mais on a peut-être sauvé la pierre tombale de Wiriot d'une destruction complète.

Dans le prochain article, je parlerai de la famille de l'artiste graveur.

## V

### La famille Wiriot.

Le nom de famille Wiriot, aujourd'hui Viriot, est un nom très répandu dans la Lorraine et d'une origine fort ancienne. Sa forme primitive se trouve fréquemment dans nos vieux titres sous le nom de Widricus, dont la terminaison dénoterait peut-être une origine plutôt gallo-franque que gallo-romaine. De Widricus sont sortis les Viry, les Viriot, les. Virion, les Viriat, comme de Theodericus viennent les Thierry, les Thiriot, les Thirion, les Thiriât, les Thiriet. Parmi les premiers, rangeons aussi les Voiry, les Voiriot, les Voirin. Quant aux Wiriot de Neufchâteau, on en voit toujours le nom écrit jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle avec le double W. Mais c'est là une question peu importante. Si le graveur Pierre Wiriot a signé ses œuvres Woeiriot, et s'il ne nous a pas dit le motif de ce changement, il est inutile de répéter toutes les conjectures qui viennent à l'esprit à ce sujet et qui n'ont guère de fondement. Je crois qu'il n'y faut voir qu'une singularité d'artiste. Le nom se prononçait et s'est toujours prononcé Ouiriot, excepté dans les temps modernes, par suite de la modification de l'orthographe et de l'effacement du double W dans la prononciation. Cela suffit pour le moment.

La plus lointaine mention que nous trouvions du nom de Wiriot <sup>6</sup> date du commencement du XIV<sup>e</sup> siècle. Les bourgeois de Neufchâteau avaient accusé leur duc Thiébaud d'avoir falsifié les monnaies en doublant l'alliage, à l'instigation de son ami Philippe-le-Bel, le roi faux-monnoyeur. De courageux citoyens seraient même parvenus à les soulever. Le duc en fit arrêter plusieurs, parmi lesquels un nommé Wiriet ou Wiriot. Cette querelle se termina en 1312 par un traité à l'avantage des Neufchâtelois. Trente ans après nous trouvons un Jacquemin Wiriot, désigné comme arbitre suppléant dans une contestation survenue au sujet des franchises de la ville. Il existe un sceau appendu à un contrat passé devant Jacquemins Wiriot (ou Wiriet) maires de la commune du Neufchâtel en mil trois cens trente et un, le neuuième jour dou moix de mars ; ce sceau présente un coq tourné à gauche

et surmonté de deux tours avec la légende incomplète :... IAQVE, WIRIET. MAOR. DOV NVEF... <sup>7</sup>.

Dans un titre latin de 1384, fondation et dotation d'une chapelle à Neufchâteau, chapelle dont la personne qui a lu ce titre n'a trouvé la mention nulle part malgré ses recherches, on lit, parmi les noms des bienfaiteurs, celui d'Arnulphus Wiriet, carnifex (bourreau) ; nous ne pensons pas qu'il soit de la même famille. Quant à la chapelle, il s'agit je crois de celle de l'ancienne maladrerie de Rainval.

Dans la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle, je trouve deux Jehan Wiriot, dont l'un me paraît appartenir à la branche de Neufchâteau. Le premier était de Mirecourt ou du moins occupait, dans ce chef-lieu du bailliage de Vosges, une fonction assez importante. Au premier rang des offices secondaires du duché de Lorraine se trouvaient les maîtres des œuvres ou maîtres maçons, chargés de diriger et de faire exécuter les travaux au compte de l'Etat ; c'étaient tout à la fois, dans l'origine, des architectes, des ingénieurs, des fortificateurs. Outre le maître des œuvres de Lorraine, il y avait dans chaque bailliage, et très vraisemblablement sous ses ordres, des maîtres maçons ou architectes, chargés de la direction des ouvrages dans leur circonscription. En 1476, un nommé Simon Boussard, de Hymont, fut nommé « maître visiteur du métier de maçonnerie » au bailliage de Vosge, à cause de la vieillesse et débilitation de Jehan Wiriot, de Mirecourt, qui avait exercé cet office sous les ducs Jean et Nicolas. (Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, 1869, p. 309.) Ce Wiriot n'était pas nécessairement de Mirecourt ; mais c'est là qu'était le siège du bailliage et l'on sait que les baillis ne faisaient pas ordinairement leur résidence dans la localité du siège, et Neufchâteau faisait partie du bailliage de Vosges.

Quoi qu'il en soit, on peut, vu les dates, regarder le vieil architecte comme le père de Jehan Wiriot, cité en 14821 pour une mission dont le chargea le duc René II. L'hypothèse n'a rien d'improbable. Ici commence pour les orfèvres de cette époque en Lorraine un rôle qui est à remarquer ; on en voit un certain nombre occupés officiellement de différentes façons à la fabrication de la monnaie.

Le duc René II, souvent à court d'argent, voulut faire frapper, en 1481, de nouvelles monnaies, et ce ne fut pas sans difficulté qu'il y arriva <sup>8</sup>. Durant les guerres qui venaient de désoler la Lorraine, le service de la monnaie avait dû souffrir comme tous les autres : on manquait d'ouvriers, et Nancy ne pouvant en fournir d'assez habiles, il fallait en aller chercher au loin et

beaucoup, à cause des difficultés et des lenteurs de la frappe au marteau. C'est ce que démontrent les mandements de paiements faits à des orfèvres pour différentes missions, les nominations d'orfèvres comme graveurs, essayeurs et maîtres de la monnaie. M. Lepage (Mém. de la Soc. d'arch. lorraine, 1875) en cite un grand nombre, parmi lesquels je ne retiendrai qu'un nom. Un mandat de paiement du 6 février 1488 porte : A Jehan Wiriot en deux escus d'or que luy avons fait donner pour aller en France avecques le général de nos finances. Le lieu d'origine et la profession ne sont pas indiqués ici, mais comme ce Wiriot est cité parmi d'autres orfèvres, chargés tous d'une mission analogue, aller chercher d'habiles monnoyers, étudier les systèmes de frappe, faire des achats d'or et d'argent, etc., on peut affirmer que Jehan Wiriot était orfèvre ; aussi lui attribuer la paternité de Pierre Wiriot, l'anobli, n'est pas une hypothèse à rejeter à priori. Les services rendus par cette famille au duc René sont assurément l'origine d'un anoblissement légitime, et il est à remarquer que les premières lettres de noblesse accordées par les rois de France datent de Philippe-le-Hardi, qui anoblit son argentier, Raoul l'orfèvre.

Si l'anoblissement fut à l'origine la récompense du mérite et des services rendus, ils se multiplièrent trop fréquemment et donnèrent lieu à un trafic honteux. Charles VII récompensa de cette façon les hommes d'armes qui s'étaient le plus distingués, mais Louis XIV battit monnaie avec de la cire et du parchemin ; il anoblit cinq cents personnes moyennant finances et, de ce trafic, en tira quatre millions.

En Lorraine, l'influence politique qui, dans l'origine, appartenait exclusivement à une classe privilégiée, l'ancienne chevalerie, va diminuer plus rapidement qu'en France et sera partagée avec une autre classe de la société. La fréquence des anoblissements, nécessités par les besoins matériels des ducs et par la pénurie d'hommes qui aient étudié le droit, fit entrer peu à peu la bourgeoisie dans les conseils du prince et y occuper la plus large place. C'est ainsi qu'une nouvelle aristocratie s'élève à côté de l'ancienne, et lorsque celle-ci eut disparu presque tout entière au milieu des calamités qui marquèrent le règne de Charles IV, l'autre devint toute puissante. Au siècle dernier, les emplois étaient tombés, pour la plupart du moins, entre les mains des descendants de plébéiens anoblis. (Les Offices, Mém. de la Soc. d'arch. lorraine, 1869.)

Nous n'avons pas les lettres de noblesse accordées à Pierre Wiriot, l'orfèvre ; nous n'en connaissons pas non plus la date. J'avoue, pour mon

compte, n'avoir encore rien trouvé qui puisse lui constituer une biographie, et tenir fort peu de cas des renseignements fournis par M. Feunette à M. Didot. « Il était sculpteur et architecte, dit-il, et fut chargé en cette qualité de l'édification de la chapelle servant aujourd'hui de fonts baptismaux à l'antique église de Saint-Christophe de Neufchâteau. René II, duc de Lorraine, qui ajouta une travée au collatéral de l'église, eut occasion d'apprécier son talent et le nomma son orfèvre ducal, c'est-à-dire inspecteur des vases et ornements sacrés dans les églises et de l'argenterie dans son château. » Il y a là deux assertions dont j'ai détruit précédemment la première. Quant à la seconde, à cette nomination d'un orfèvre ducal, avec fonction spéciale, à cette transformation d'un sculpteur et architecte en inspecteur de l'argenterie, il faut une bonne dose de naïveté pour y croire. Dans l'étude approfondie que M. Lepage a faite sur les Offices du duché de Lorraine et de la maison du duc même, il n'y a rien de tel. Les plus humbles offices y sont cependant nommés ; on y trouve jusqu'à des maîtres châteaux, titre conféré même à de grands personnages, voire à des femmes ; ils en touchaient du moins les émoluments. En outre, je ne sais si M. Didot, ainsi abusé, s'est bien compris lui-même en parlant de l'addition d'une travée au collatéral de l'église La travée ajoutée sous René II est la sixième, celle qui se termine par l'abside.

Dans l'ignorance des événements particuliers de sa vie, il nous reste cependant le devoir de rechercher les causes générales de l'anoblissement de Pierre Wiriot.

## VI.

### **Anoblissement des Wiriot.**

Pierre Wiriot était probablement, je l'ai dit plus haut, le fils de ce Jehan Wiriot qui fut envoyé en France avec le général des finances du duc René, chargé d'une mission concernant les monnaies. Il fut anobli par le duc René et prit le blason que l'on connaît. On pourrait s'étonner de voir un orfèvre anobli, mais nous ne croyons pas que ce fut seulement à ce titre, quel qu'ait été son talent dans un art qui faisait étinceler l'or et l'argent sous les formes les plus élégantes. Il était riche et il dut rendre de grands services à son prince et à sa ville natale.

Assurément, le mauvais état des finances de tous les princes, dans des siècles si troublés, les engageait à multiplier les lettres de noblesse, devenues une véritable mine d'or. Ces lettres datent, pour la Lorraine, des dernières années de Charles II. On était noble d'épée (l'ancienne chevalerie), on devenait noble de robe (services rendus dans la magistrature), ou par finance, noblesse qui s'acquerrait par de l'argent. Dans ce dernier cas, la taxe montait au tiers de la fortune du postulant, après un inventaire dûment constaté (ordonnance de Charles III, 1573), et quand les qualités de ducs de Lorraine et de Bar furent réunies, les anoblissements devinrent plus fréquents. A défaut d'argent, les ducs récompensaient leurs serviteurs en leur donnant des titres ou des seigneuries <sup>9</sup>. Dans l'augmentation des familles et par suite de leur dissémination, on sentit le besoin de faire renouveler ces lettres et d'ajouter au blason de nouveaux signes héraldiques pour distinguer les différentes branches. J'en trouve deux exemples dans la famille Voillot de Damblain et dans une branche des Wiriot ; j'en parlerai plus loin.

Pierre Wiriot, l'orfèvre, devait être, on le voit par la chapelle qu'il a élevée, un des personnages les plus distingués de la petite ville de Neufchâteau, et il n'y a pas de doute qu'il ne l'ait illustrée de son vivant. Jehan Wiriot, celui que nous croyons son père, orfèvre comme lui, avait été employé à l'œuvre des monnaies. Or, Neufchâteau possédait un atelier monétaire, un des plus anciens de la Lorraine, et nous avons déjà dit qu'au

XV<sup>e</sup> et au. XVI<sup>e</sup> siècles, c'étaient des orfèvres qui besognaient en la monnaie, et les ducs leur avaient accordé des privilèges très étendus, même fort souvent des lettres d'anoblissement. Il est naturel de penser que Pierre Wiriot, désigné pour diriger la fabrication des monnaies à Neufchâteau, fut anobli, à ce titre, par le duc René II. Les maîtres monnayeurs n'étaient pas toujours des fonctionnaires publics, mais parfois simplement des individus connaissant la fabrication, travaillant pour le compte du prince, recevant des gages et une part dans les bénéfices. Il leur fallait graver et confectionner les coins, et le tailleur se trouvait dans la nécessité d'en graver une quantité aux mêmes types, car les coins ne résistaient pas très longtemps aux coups répétés du marteau <sup>10</sup>. Or, les orfèvres tenaient le premier rang dans cette catégorie et pouvaient le mieux se connaître en bons ouvriers. Pierre Wiriot n'était pas pourtant le seul graveur de monnaies à Neufchâteau. On lit dans le compte du trésorier général pour l'année 1504 - 1502 deux mentions qui font connaître un graveur de sceaux, Henry l'orfèvre, demeurant au Neufchâtel <sup>11</sup>.

Sa richesse dut lui donner en outre plus d'une occasion de témoigner ses sentiments pour son prince et pour sa ville natale ou sa reconnaissance, après les secousses terribles du XIV<sup>e</sup> siècle, et depuis la chute de Charles-le-Téméraire, Neufchâteau, en recouvrant la paix, avait repris quelque activité ; la fortune semblait lui sourire et son commerce, qui avait donné jadis, pour leur malheur, à ses citoyens libres, un esprit tracassier et remuant, tendait à reprendre sa vieille renommée, sans pouvoir créer de nouveau une prospérité disparue, qui avait duré deux siècles, mais disparue sans retour. Dégagée de l'hommage à rendre au roi de France, la commune s'attacha à ses ducs qui la laissaient jouir de ses anciennes libertés.

Pierre Wiriot paraît être un de ceux qui comprit le mieux ses nouveaux devoirs. Son petit-fils, dans une préface dont j'aurai à parler plus tard, se fait comme l'écho des sentiments de la famille pour les ducs de Lorraine. Dans les embarras pécuniaires de René II, nous croyons qu'il sut contribuer à l'en faire sortir. Outre les contributions, déguisées sous le nom d'emprunts ou de prêts, les princes trouvaient chez les riches bourgeois des bourses qui s'ouvraient complaisamment pour les aider au besoin <sup>12</sup>. Dans les travaux publics, ou dans ceux qui étaient à la charge de son prince, n'a-t-il pas pris une part qui pouvait être pour lui un profit en même temps qu'un bienfait. L'allongement de l'église de Saint-Christophe par la nef de l'abside et la

restauration du château de la ville sont des œuvres faites par l'ordre et sous les auspices de René II. Nous ne savons pas ce qu'il fit durant les calamités qui affligèrent le pays à partir de l'an 1500. Durant six mois, des pluies excessives d'octobre à la fin de mars, ruinèrent toute espérance de récolte et bouleversèrent le sol ; les denrées atteignirent un prix inouï. René chercha tous les moyens d'apaiser les misères en ordonnant de grands travaux. Mais la famine fut suivie de la peste, qui sévit avec fureur, surtout pendant l'année 1505. Plus de commerce ; la campagne était abandonnée. Il périt un tiers des habitants en Lorraine. Le duc encourageait partout le travail.

N'est-ce pas pour correspondre à cette pensée de remédier efficacement à la misère des habitants de Neufchâteau, que l'orfèvre Wiriot obtint de faire, en 1505, cette chapelle splendide dont la construction, tout en donnant du travail aux malheureux, était en même temps un acte de piété et de foi, pour implorer la miséricorde divine ? La concordance des dates me fournit cette hypothèse légitime, que n'appuie jusqu'ici, il est vrai, aucun texte écrit.

Anobli par les Lettres de René II, Pierre Wiriot fit encore entrer dans sa descendance le sang d'une vieille famille de chevalerie, et par elle celui d'un autre anobli, les Bouzey et les Voillot. Il sera parlé des Bouzey plus loin.

Les Voillot sont originaires de Damblain. Ils illustrent les premiers cette petite commune du Bassigny, dans le duché de Bar. Jehan Vuylot, selon l'orthographe des lettres de noblesse, orthographe qui nous enseigne la prononciation du mot (Oui-lot), natif de Damblain, était maître canonnier de René I<sup>er</sup> d'Anjou, roi de Sicile, duc de Lorraine et de Bar, et fut anobli par ce prince en 1441. Qu'était-ce que le maître canonnier ? Lepage, dans les Offices, parle d'un chef d'artillerie, qualifié d'abord maître, puis maître et capitaine général, enfin grand maître et général de l'artillerie, mais il ne remonte pas à 1441, et ne semble pas avoir connu ce Jehan Voillot ; il ne donne la liste de ces officiers militaires qu'à partir de 1462, et ce sont tous des nobles. Le titre de maître canonnier ne me paraît pas avoir été subalterne, la noblesse accordée à celui qui le portait en est certes la preuve. Jehan Vuylot ou Voillot, quoi qu'il en soit, porte d'argent à trois fusées d'azur rangées en fasce, chargées chacune d'une croix recroisetée au pied fiché d'or <sup>13</sup>. Je cite ces armes, parce que nous en retrouverons une partie dans une branche des Wiriot qui en descend par les femmes. Voici le point qui touche aux Wiriot.

## VII

### **Alliances de la famille Wiriot.**

Je veux insister un moment, pour n'avoir plus à y revenir plus tard, sur l'anoblissement des Voillot de Damblain, parce qu'ils contribuent à l'illustration de cette commune, mais avec moins de titres personnels que Pierre Woeiriot et Nic. Briot, ces artistes de la plus haute valeur.

Nous ne savons pas le nom du fils de Jehan, le canonnier anobli ; qu'importe ; sa descendance est connue. Sa petite-fille, on dit aussi sa fille, mais certaines dates ne me le laissent pas croire, Collotte Voillot <sup>14</sup> contracta une alliance qui importe grandement à notre sujet, car elle épousa un membre d'une vieille famille de la chevalerie de Lorraine, Claude I de Bouzey, dont il eut deux filles. C'est l'une d'elles Urbaine de Bouzey qui, mariée à Jacquemin, fils de l'orfèvre Pierre Wiriot, et orfèvre comme lui, est la mère du célèbre graveur Pierre Woeiriot. J'aurai à reparler plus tard des conséquences de cette union d'une souche bourgeoise et d'une race illustrée par les armes.

Un petit-fils avéré de Jehan, qui porte le nom de Jacob ou Jacquot eut douze enfants de sa femme Jeanne Richard, alias de Vel. Cette nombreuse progéniture l'engagea à « exercer un art mécanique », suivant l'expression de D. Pelletier, mais par là, retournant à la roture, il perdit ses droits et privilèges de noblesse.

Une fille de Jacob, Catherine on Cathin Voillot, épousa Jean de l'Isle, substitut du procureur général du Bassigny ; il fit sera reparlé tout à l'heure.

Tue autre de ses filles, Jeanne, se maria deux fois, d'abord avec un substitut et avocat du même bailliage, puis avec Antoine Robert, sénéchal de La Mothe et de Bourmont qui mourut en 1594. La fille de ce dernier, Simonne, morte en 1578, avait sa tombe dans l'église de La Mothe ; elle est aujourd'hui dans celle d'Outremécourt.

Claude, fils de Jacob, demeure à Damblain et se fait meunier, comme le constate une requête adressée par lui au duc Antoine pour obtenir permission de construire sur son héritage pour lui et ses hoirs un moulin à Damblain en payant annuellement deux francs au duc. On pent encore

considérer, comme fils de Jacob, Pierre Voillot, marchand de Damblain, anobli en 1331, avec lettres de relief de noblesse, sans aucun doute, comme un en verra plus loin deux exemples.

Le plus considérable des enfants de Jacob est assurément Jean Voillot, docteur en médecine et médecin du duc de Lorraine. Antoine (1508-1544). Il était renommé de son temps. Il épousa Françoise de Ranfaing, fille de Nicolas de Ranfaing, capitaine de Condé. Il se fit accorder de nouvelles lettres de noblesse en 1531, et plus tard sa veuve, présenta une requête au nom et comme tutrice de ses enfants, pour qu'il leur fût permis de porter les armes de Jean Vuvlot, anobli par René I, remontrant ladite veuve que « par la longueur

« du temps lesdites lettres (d'anoblissement)  
« auraient été perdues et ladite noblesse délaissée et auraient donné occasion à son feu  
« mari, ignorant la qualité de ses prédécesseurs,  
« d'obtenir du duc Antoine permission de  
« porter des armes <sup>15</sup> bien différentes de  
« celles premièrement concédées etc. Et cela fut accordé en 1572. Depuis lors ceux de cette famille ont toujours porté les armes de Jean Vuvlot, anobli en 1441.

Le docteur Jean eut d'Elisabeth un garçon et trois filles. Jean, son fils, fut seigneur de Valleroy <sup>16</sup>, Madecourt et Hagécourt, premier conseiller secrétaire d'état, commandements et finances du duc, déclaré et reconnu gentilhomme par patentes de Henri II (1608-1624) du 15 avril 1616, après avoir justifié l'ancienne noblesse de ses aïeux. Nous trouvons sa signature au bas d'un mandement de paiement du duc à Didier Briot, de Damblain, le 19 février 1614 <sup>17</sup>.

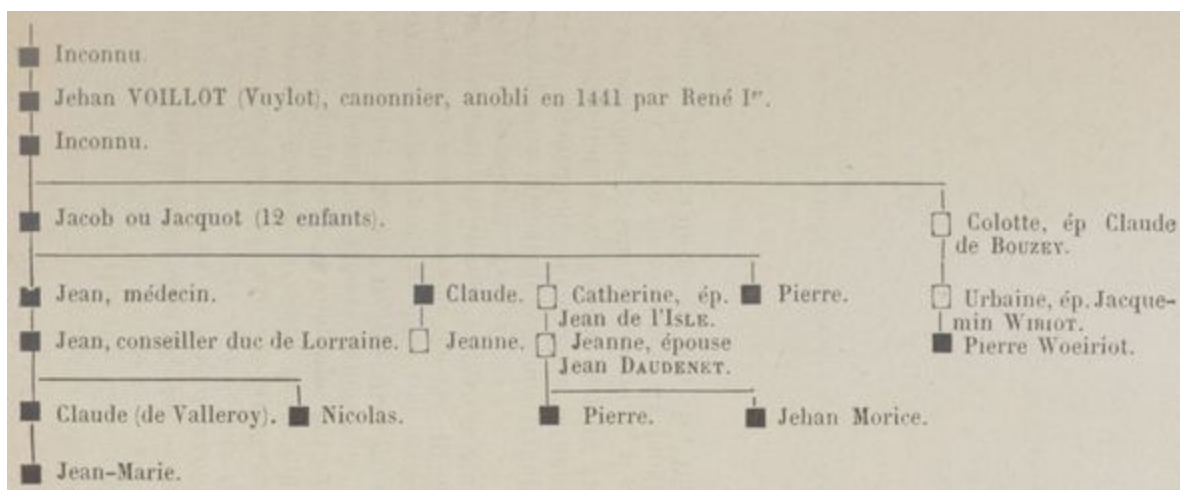
Jean Voillot, conseiller du duc, eut deux garçons et deux filles. Claude, l'aîné, hérita de ses titres ; il fut conseiller secrétaire d'Etat et président de la chambre des comptes ; il eut un seul fils, Jean-Marie, dernier mâle de cette branche, qui mourut sans avoir été marié. Le frère de Claude, Nicolas, était en 1634, agent en cour de Rome, c'est-à-dire représentant du duc de Lorraine ; l'agent, en vertu d'un acte officiel, était une sorte de résident, d'ambassadeur dans les cours étrangères. (Voir Lepage, Offices, p. 54, 385, 389).

Tels sont les Voillot qui se rattachent de plus ou moins loin à l'histoire des artistes de Damblain. On voit que les uns sont allés, habiter les villes et ont repris les titres de noblesse et les armes de Jehan Vuytot ; les autres sont restés dans leur village et y forment des branches nombreuses qu'on ne saurait rattacher les unes aux autres ou à celle dont nous venons de parler. Le registre des actes civils de Damblain ne datent que de l'an 1632 et encore ne contiennent-ils que les baptêmes, quelques pages séparées pour les mariages ; les actes de décès n'existent plus. J'y vois quatre pères de famille du nom de Voillot, contemporains, dont deux Claude, et leurs premiers nés se placent entre 1633 et 1640.

Je ne saurais quitter les Voillot, sans parler d'une autre famille de Damblain, également anoblie à son titre d'alliée, et l'honneur de cette petite commune. C'est celle des Daudenet.

J'ai dit que Catherine, fille de Jacob Voillot, avait épousé Jean de l'Isle, licencié ès loix et substitut du procureur général du Bassigny <sup>18</sup>. De ce mariage est née Jeanne mariée à Jean Daudenet. Nous ne savons pas ce qu'est ce personnage, mais comme il a un fils né à Damblain, nous pouvons croire qu'il était de la même commune. Son fils aîné, Pierre, conseiller et secrétaire du duc Charles III et ensuite auditeur de la chambre des comptes de Bar, obtint, en 1581, de suivre la noblesse des Voillot, dont il descendait par les femmes, et d'en prendre les armes avec relief de noblesse <sup>19</sup> pour les actes de roture exercés par Jacques Voillot, son bisaïeul, qui aurait discontinué de vivre noblement à cause de la multitude d'enfants qu'il avait. Sa supplique fut agréée et la famille porta les mêmes armes que Jehan, le canonnier. Jehan Morice Daudenay, de Damblain, ainsi nommé dans une attestation de bonnes vie et mœurs de Nicolas Briot, était son frère, croyons-nous ; il fut un des dignitaires de l'évêché de Troyes.

Ci-après un tableau qui résumera tout ce qui est dit aujourd'hui, mais je ne le donne pas comme étant d'une exactitude parfaite. Je pense qu'à l'aide de cet essai généalogique, il sera du moins plus facile de corriger, de modifier et d'ajouter. Je ferai de même pour les Wiriot et les Briot.

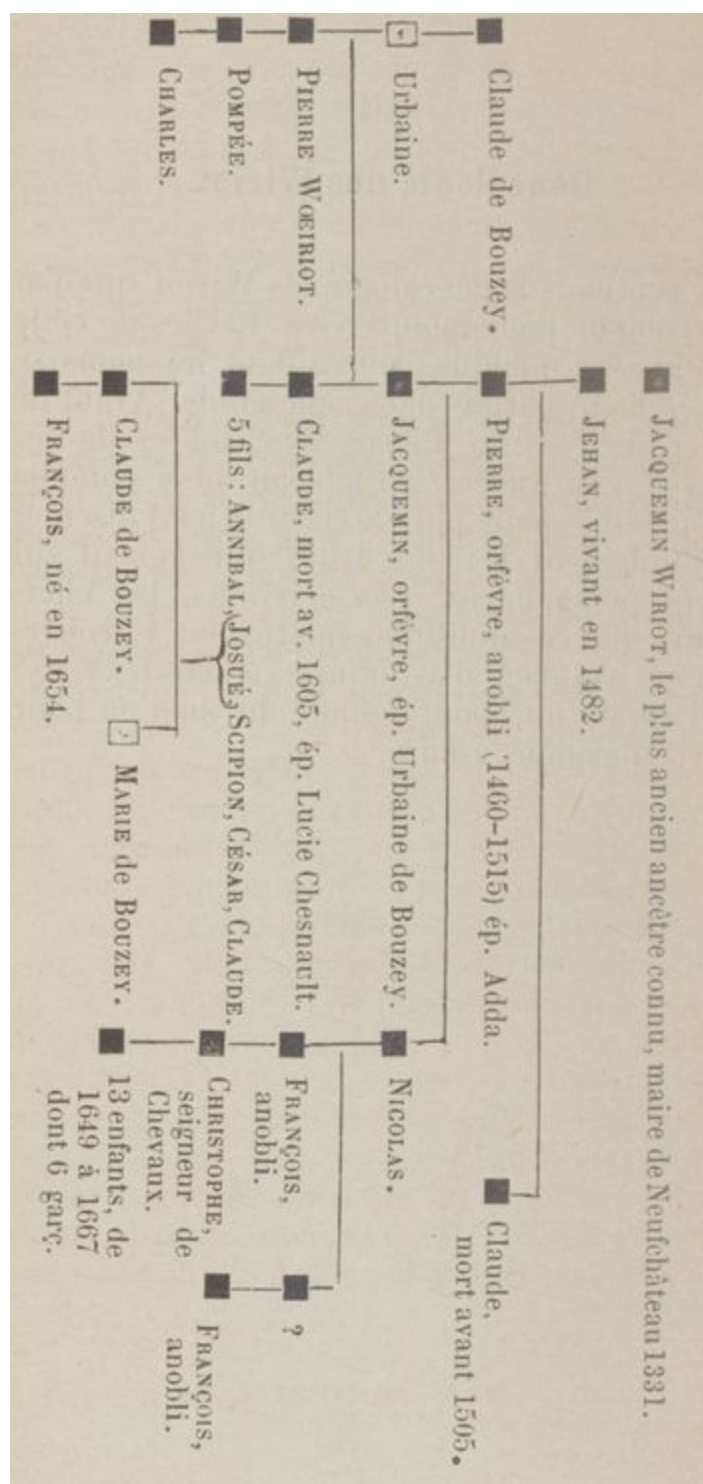


## VIII

### **Généalogie des Wiriot.**

Je reprends la généalogie des Wiriot, que j'ai interrompue pour montrer les attaches de cette famille avec quelques autres dont les noms se représentent parfois dans cette étude. Avant de parler de l'artiste Pierre Woeiriot et de ses œuvres, j'en tracerai un tableau aussi complet que possible pour plus de clarté et pour discuter plus utilement les obscurités qui règnent sur divers personnages. Les écrivains, les chercheurs que ces questions intéressent y trouveront cet avantage d'avoir un texte sous les yeux, quel qu'il soit, pour l'étude du sujet ou pour les rectifications à faire.

Tableau généalogique.



La difficulté de tracer un tableau explicatif dans cette page étroite me force à ne donner que des noms sans plus de désignations que celles qu'on

y lit. Ce qui suit y suppléera ; il suffit qu'on les reconnaisse à leur place ; c'est un aide-mémoire, un moyen de fixer l'attention.

J'ai suffisamment parlé des ancêtres paternels et maternels de Pierre Woeiriot ; arrivons au graveur lui-même.

Où et quand est-il né ? Où est-il mort ? Il n'a pas encore été répondu à la dernière question ; les deux autres ne sont pas encore complètement résolues, mais l'erreur, s'il y en a une n'a pas de conséquence bien grave. Ce qui surprend c'est qu'il ait fallu attendre jusqu'en 1890 pour effacer les dernières traces d'une négligence coupable dans des recherches qui ne demandaient que de l'attention.

Les écrivains des siècles derniers, des historiens attitrés même n'ont pas dit un seul mot du célèbre artiste ou l'ont à peine nommé. Ses œuvres étaient connues et justement appréciées, mais on se taisait sur sa biographie. Papillon <sup>20</sup>, l'abbé de Marolles, Mariette l'ont cité avec éloge, mais les Lorrains l'ignoraient. Ni D. Calmet, ni Chevrier ne l'ont connu, puisqu'ils n'en parlent pas, et cependant ce dernier a voulu mieux faire que l'auteur de la Bibliothèque lorraine.

Quant à ceux qui ont écrit sur l'art ou sur l'histoire de l'art dès le commencement de ce siècle même, il leur fut plus facile de conserver ou de construire des hypothèses, que de réfuter des erreurs, et il fallut arriver jusqu'à ces dernières années pour établir solidement et répandre la vérité même sur les points chronologiques que je traite ici.

En 1804, c'est le Manuel des curieux et des amateurs de l'art, par Huber et Rost, qui a propagé jusqu'en 1863, malgré la vérité entrevue dès 1810, l'erreur commise sur le lieu de sa naissance, même sur son nom. Sur le vu superficiel du monogramme dont Woeiriot estampillait la plupart de ses œuvres, monogramme assez compliqué par l'enchevêtrement des lettres qui le composent (P W D B) et sachant qu'il était Lorrain, le Manuel le traduisait par P. Woeiriot de Bar du lieu de sa naissance, dit-il.

En 1810, le Cabinet de Paignon-Dijonval, in-4°, approche de la vérité, en désignant notre artiste de cette façon : « Bouzey (P. W.), dessinateur et graveur, né à Champjanon, en Lorraine, vers 1525 ».

En 1844, Robert-Dumesnil, dans le Peintre graveur français, T. VII, ne sait rien de l'origine du nom de Bonzey, comme il écrit encore, ou Bosey.

En 1852, un grand ouvrage allemand <sup>21</sup> le fait encore naître à Bar-le-Duc et l'appelle cinq ou six fois Bonzey d'après Robert-Dumesnil, traduisant aussi la signature en latin Woeiriotus Bozœus par Woeiriot Bosey.

En 1845, M. Beaupré (*Recherches sur l'imprimerie en Lorraine*, p. 316) le dit né à Neufchâteau et en 1857 (*Journ. de la Soc. d'arch. lorr.* p. 187), M. Beaupré, venant à la rescousse montre que de Bouzey est un nom de famille qu'il avait le droit de porter. On le lui contesta, il est vrai, mais son frère et lui et leurs enfants ne cessèrent de le prendre.

Eh bien ! en 1860, Passavant (*le Peintre graveur*, 4 vol. in-8°), Firmin Didot en 1863 (*Essai typographique et bibliographique sur l'histoire de la gravure sur bois*, in-8°) et M. Victor Jacquot en 1889 (*Réunion des Sociétés des beaux-arts*, in-8°) ignorent encore la signification du qualificatif de Bouzey ou Bozæus. Je m'empresse d'ajouter que M. Didot a rectifié son erreur, en 1872, dans son *Etude sur Jean Cousin* suivie d'une notice sur Pierre Woeiriot.

En 1871, dans le tome XI du *Peintre graveur français*, alors sous la direction de M. Georges Duplessis, conservateur du cabinet des estampes à la bibliothèque nationale et tout récemment nommé membre libre de l'Académie des beaux-arts, M. Meaume venait de publier un excellent article de biographie et de critique sur Pierre Woeiriot, où les points contestés se trouvaient en pleine lumière.

Notre graveur lorrain Pierre Woeiriot est bien légitimement appelé de Bouzey, et il n'est ni de Bar-le-Duc, ni de Bouzey, aujourd'hui Dombrot-sur-Vair. Il est né à Neufchâteau où son père était orfèvre, ou peut-être à Damblain où sa mère possédait le petit fief de Chamjannon ; c'est là que Pierre venait parfois pour affaires de famille ou en villégiature et passa environ les trente dernières années de sa vie.

On trouvera plus loin les motifs qui me font pencher pour Damblain.

Quand est-il né ? La date est indiquée approximativement sur le portrait qu'il a laissé de lui dans un petit volume imprimé avec des illustrations à Lyon en 1566, intitulé *Pinax iconicus antiquorum... in sepulturis rituum*. L'inscription mise au bas de ce portrait porte en latin : Pierre Woeiriot, lorrain, faisait ces images ; son portrait est de la vingt-quatrième année de son âge. Sur cette attestation, on a donc fixé la date de sa naissance vers l'an 1532. Je la recule jusqu'à 1530, et voici les raisons sur lesquelles je m'appuie. L'impression du volume est faite en 1556, or le privilège est de 1555. Il serait donc né en 1531. Mais si l'on remarque que ce privilège est du dixième jour de janvier, et que pour l'obtenir, le *Pinax iconicus* avait été certainement présenté à l'approbation royale en 1554, on devra placer la date de la naissance de Woeiriot à l'an 1530.

C'est là, je crois, un point acquis sans conteste à l'histoire de notre artiste.

## IX

### Les Wiriot de Bouzey.

Je n'ai pas encore à tracer la biographie de Pierre Woeiriot ; elle viendra en son temps. Je poursuis la généalogie de la famille au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle.

Pierre eut un frère nommé Claude qui, comme lui, ajoute à son nom celui de de Bouzey. L'histoire est complètement muette sur les circonstances de sa vie. Je ne trouve jusqu'ici qu'un acte qui le signale personnellement. C'est un acquêt, daté du 23 septembre 1577, fait par le duc Charles III sur Claude Wiriot de Bouzey, écuyer, et Lucie Chaisnault, sa femme, du huitième du moulin d'A-zerailles, pour la somme de 1500 francs <sup>22</sup>. La date a son importance, on le verra. Ce silence presque absolu de l'histoire sur sa personne prouve la modestie de son existence. Où vécut-il ? Fut-il orfèvre comme son père Jacquemin, dont il aurait repris la suite des affaires, selon l'expression moderne ? Nous ne savons qu'une chose, c'est qu'il fut marié et qu'il eut cinq fils qui seront nommés plus loin. Nous ignorons même les moyens d'action employés par lui, par son frère et par leurs enfants, pour vaincre les résistances inutiles d'une branche des Bouzey qui s'opposaient à ce qu'ils portassent le nom illustre que leur avait laissé leur mère.

L'histoire de cette contestation n'a pas encore été entièrement élucidée, car toutes les pièces qu'il comporte n'existent plus ou n'ont pas été retrouvées jusqu'ici. Néanmoins, on en peut suivre les péripéties.

Urbaine de Bouzey avait apporté aux Wiriot le petit fief de Champjannon <sup>23</sup>. Ce qu'il était alors, nous ne pouvons le savoir. Toujours est-il qu'après la mort de sa mère, Pierre Woeiriot fit ses reprises au duc Charles III pour ce fief, dont il est qualifié seigneur, et prit le nom de Bouzey et l'ajouta à sa marque artistique sur presque tous les cuivres ou les bois qu'il grava depuis 1562, pour en former le monogramme P W D B, ou signant en toutes lettres Petrus Woeiriotus Bozœus. Auparavant, il avait déjà placé au bas de son portrait, dans le petit volume imprimé à Lyon en 1556, un écusson qui,

divisé en deux parties, présente à gauche le blason de son père et à droite celui des Bouzey, d'or au lion de sable.

Ce nom de Bouzey apparaît pour la première fois officiellement, à ma connaissance, dans un mandat de paiement du duc de Lorraine, au 27 décembre 1568 : « A Pierre Voiriot, dit de Bouzey, la somme de cinquante escuz d'or au soleil, au pris de quatre frans pièce, qu'il a plu à Monseigneur luy donner ceste fois pour faire certains ouvrages, tailler et insculper médailles antiques et planches de cuivre pour le service de mondit seigneur. »

C'est au sujet de cette prétendue usurpation du nom de Bouzey par les Wiriot que dure pendant soixante-dix ans cette longue contestation entre deux familles, lutte dans laquelle une race usurpatrice du nom noble eut gain de cause en 1732. C'est le grand Dictionnaire de Moreri (édition de 1738) qui nous en donne les éléments fort suspects, publiés avec la notation Mémoires communiqués, l'éditeur n'en voulant sans doute pas prendre la responsabilité. Il y a en effet, dans cette histoire généalogique des de Bouzey, des points qui semblent obscurcis à dessein et contraires à la vérité. Dom Pelletier, dans son Nobiliaire (1758) et Firmin Didot, dans son Etude sur Jean Cousin, jettent à bas l'échafaudage mensonger des Mémoires communiqués et constatent, pièces en main, directement ou indirectement, la transmission du nom noble de Bouzey à une famille usurpatrice.

De quel droit les fils d'Urbaine de Bouzey prirent le nom de leur mère ? Ce droit, ils le tenaient des coutumes du Bassigny plutôt qu'en vertu d'une clause du testament de leur mère, qui aurait enjoint à ses enfants d'ajouter le nom de Bouzey aux leurs et d'en prendre les armes. C'est Moreri qui parle de cet acte testamentaire, le regardant sans doute comme un argument de valeur assez mince et ne constituant pas un droit ; mais le rédacteur des Mémoires néglige de nous faire connaître que le Bassigny admet dans ses Coutumes la noblesse utérine, ou, selon l'expression légale, que le ventre anoblit. Le droit de porter un nom noble n'avait donc pas besoin d'une clause testamentaire qui ne pouvait avoir d'effet légal pour l'imposer. Ce droit pourrait encore s'appuyer d'un autre argument, s'il était prouvé que Pierre et Claude Wiriot, comme je le crois, sont nés dans leur fief de Damblain et non à Neufchâteau.

Il y a, à mon sens, dans la rédaction des Mémoires, quelque chose de fort louche et, pourquoi ne pas le dire, une erreur voulue, une « supercherie

généalogique » (c'est Firmin Didot qui prononce le mot), où l'obscurité s'accroît encore de l'absence des dates.

Pour venger les Wiriot, qui sont ainsi accusés d'usurper un droit légitime, nous raconterons l'histoire de l'intrusion de la famille usurpatrice du nom de Bouzey, qui a soulevé et soutenu le long procès dont je parle.

Au commencement du XV<sup>e</sup> siècle, la famille de Bouzey formait cinq branches. Je n'ai à m'occuper que de celle qui a rapport à notre récit.

« Nicolas, seigneur de Bouzey (possédant la terre de Dombrot) prit alliance, dit Moréri, avec Didière de Barezey, dont il eut Mengin, qui fut élevé sous les yeux de Jennon de Salvan, intime ami de son père. Jennon le maria avec sa fille Adeline et, moyennant un préciput de 18,000 francs, il passa avec Nicolas et Mengin, en 1496, un contrat stipulant que les enfants qui en viendraient porteraient le nom et les armes de Salvan. Cela fut accepté avec d'autant moins de scrupule que la maison de Salvan était de l'ancienne chevalerie, à cette condition en outre qu'en cas de l'extinction des autres branches de la maison de Bouzey, il serait libre aux dits enfants d'en reprendre le nom et les armes. »

Il est assez étrange déjà de voir une vieille famille, illustrée par son dévouement aux ducs de Lorraine, changer son nom pour de l'argent contre celui d'un simple allié, pour lui permettre de le reprendre plus tard conditionnellement. On ne conçoit pas sans peine une pareille situation : Bouzey effacé par Salvan. Ce nom de Mengin est vraiment fort suspect. Les autres généalogistes ou ne le nomment nulle part ou le citent tout autrement.

Dom Pelletier est le seul ensuite qui parle d'un Mengin Seullaire. « Claude Seullaire, de Sandaucourt, dit-il, anobli en 1486, acquit la terre de Bouzey de Nicolas de Bouzey et de Didière de Barizey, sa femme, et fit ses reprises au duc de Lorraine en 1508, après la mort de Nicolas. Il épousa N... (le nom n'est pas donné), dont il eut entre autres enfants Mengin Seullaire qui épousa N... dont il eut des enfants. » On ne voit là ni Salvan, ni sa fille, et Pelletier publiait son Nobiliaire vingt ans après Moréri. Ce seraient donc les Seullaire qui seraient les vrais seigneurs de la terre de Bouzey.

Si, d'un autre côté, nous en croyons un nobiliaire de Lorraine manuscrit, sans date indiquée, nous sommes renseignés plus explicitement sur les assertions très douteuses du rédacteur des Mémoires communiqués. M. Didot, qui n'avait pas à craindre d'être assassiné comme ce pauvre Pelletier l'a été pour avoir révélé l'origine de certaines familles, confirme la vérité

que le curé de Senones n'avait révélée qu'à demi. Je citerai l'article entier, fort court du reste, du manuscrit de M. Didot :

« BOUZÉY. Maison éteinte depuis longtemps. Claude  
« Seullaire, de Sandaucourt, annobly le 14 de juin 1486,  
« et Edeline de SAULVAN, sa femme, aiant acheté la  
« terre de Bouzey, en conservant les titres, Jean, son  
« fils, prit le nom et les armes de Salvan, de même  
« que François, son petit-fils, Christophe, fils de Fran-  
« çois, prit le nom et les armes de Bouzey, SOY DISANT  
« issu D'ICELLE au moyen de ses titres ; et ses père et  
« ayeul aiant épousé des filles de l'ancienne chevalerie,  
« il entra aux Assises. »

Moréri transforme ce même Claude Seullaire, nouvel anobli et simple acquéreur de la seigneurie de Bouzey, en un Mengin de Bouzey, fils légitime et héritier des vendeurs dont parle D. Pelletier, et qui n'ont pas laissé de postérité mâle. Comme il lui donne pour femme Adeline de Saulvan, qui est qualifiée ci-dessus de femme de Claude Seullaire et que les autres détails concordent aussi, la lumière ressort pleinement de la comparaison de ces différentes sources.

J'adhère pleinement à la conclusion de M. Didot.

## X

### Usurpation du nom de Bouzey.

Ainsi deux généalogistes, tout à fait désintéressés, attestent que la seigneurie de Bouzey (possession du fief), tombée en déshérence à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, fut achetée par un Seullaire, dont les descendants n'avaient rien du sang des Bouzey. Ces Seullaire furent transformés en Salvan par un contrat assurément fait entre Claude et le père d'Adeline. Le rédacteur des Mémoires communiqués s'est bien gardé de citer Claude Seullaire, car il eût bien fallu parler de l'achat du fief.

Malgré l'opposition faite à Pierre Wiriot, à son frère et à leurs enfants, auxquels on voulait interdire de porter le nom de Bouzey, ils n'ont jamais abandonné le nom de leur mère, qu'ils ont pris en toute circonstance.

Pierre et Claude, raconte Moréri, auraient surpris du duc Charles III la permission de prendre le nom de Bouzey, et que trois membres de cette famille se seraient associés pour obtenir de ce prince la révocation de cette permission, et leur demande leur aurait été accordée le 21 décembre 1571. Malgré ce récit, appuyé d'une pièce <sup>24</sup> que nous voulons bien ne pas traiter de faux, la demande ne reçut pas d'effet ou ne fut pas expédiée <sup>25</sup>. Car en 1575, notre graveur fait le portrait de Charles et le dédie à son prince avec sa signature Pierre Woeiriot de Bouzey (ad... Carolum... Petrus Woeiriotus Bozæus dicabat). Est-ce à cette occasion que François III (de Salvan), seigneur de Bouzey, porta ses plaintes contre Pierre et Claude I Voiriot, usurpateurs de son nom et de ses armes, dans l'assemblée des Etats de 1576 ? Cette nouvelle opposition n'eut pour résultat, paraît-il, que de faire nommer, le 11 septembre 1577, une commission donnée aux maréchaux de Lorraine et de Barrois de s'informer exactement des usurpations des noms et des armes de l'ancienne chevalerie.

En effet, douze jours après, le 23 septembre, est signé l'acquêt, par le duc Charles III, sur Claude Wiriot de Bouzey, écuyer, que nous avons cité précédemment. En 1578, on lit dans le Compte des trésoriers généraux (Journal de la Soc. d'arch. lorr. 1874, p. 175), ce mandat de paiement du

même prince : « A Pierre de Bouzey Wiriot, ymagier, la somme de soixante francs, que M<sup>gr</sup> luy a octroïé pour recongnissance de deux médaçons qu'il luy a dedié. »

En 1580, fut convoquée à La Mothe la tenue des Etats pour la rédaction des coutumes du Bassigny. Pierre et Claude Wiriot, « dict de Bouzey », ainsi s'exprime le procès-verbal, s'étaient présentés « pour ce qu'ils tiennent au village de Dambellain, en personnes ». Quatre nobles, parmi lesquels se trouvait Jacques de Bouzey, déclarèrent « telle qualité n'appartenir auxdicts Voiriotz, requérans ladicte qualité être rayée ». Mais Pierre et Claude exposèrent leurs titres au nom et aux armes de Bouzey, alléguant leur naissance et la permission de Son Altesse. « Sur quoy, ajoute le procès-verbal, nous avons renvoyé à sadicte Altesse pour y ordonner ce qu'il lui plaira <sup>26</sup>.

Les Wiriot tiennent bon et la maison du duc semble les appuyer ; voici comment :

1580. Payement d'une somme « de 190 fr. à Pierre Wiriot de Bouzey pour avoir fait un livre des histoires du Viel Testament, qu'il a dédié à S. A. »

1582. « Pierre Wiriot de Bouzey reprend ce qu'il a à Damblain en 1582 à lui cédé par Jacquemin Wiriot et Urbane de Bouzey <sup>27</sup>. »

Voici la dernière réponse publique : A la date de 1596, le monogramme PWDB au bas de l'image Virgo Maria dans un livre de prières <sup>28</sup>.

Dans l'Etat de la Chambre de S. A. le duc de Lorraine (année 1607, voir les Offices par Lepage), parmi les officiers ou domestiques subalternes, nous lisons, outre les quatre noms de peintres placés entre le sonnetier et le cordonnier, celui de Pompée de Bouzey, « illumineur » (enlumineur), cité après le lavandier. Ce même artiste est ainsi désigné dans le Trésorier général du comte de Vaudémont : 1° « A Pompée de Bouzey, illumineur... demeurant en ce lieu de Nancy, pour reconnoissances de petites peintures... » (1607). 2° « A Bouzey, peintre illumineur... pour tableaux qu'il a fournis... » (1609) ; Bull. de la Soc. d'arch. lor., 1853, p. 57.)

Pierre et Claude meurent. Les Salvan ne se lassent pas. Christophe de Salvan, qui prend ouvertement le nom et les armes de Bouzey, actionne en 1610, par-devant les maréchaux de Lorraine, Pompée, père de Charles Voiriot, et en 1611, Annibal, Josué, César, Scipion et Claude II qui, à l'imitation de Pierre et de Claude Voiriot, mettaient tout en œuvre pour

s'approprier le nom de Bouzey. Qu'a-t-il obtenu devant ce tribunal des plus hauts hommes du duché ? Nous ne pouvons le savoir d'une manière précise, car les Livres des Maréchaux, qui seraient si instructifs, ne sont pas aux archives de la Meurthe et on ne sait ce qu'ils sont devenus. Il ne paraît en être résulté rien de défavorable à la cause des Wiriot, car ils continuent à ajouter à leur nom celui de Bouzey. Ainsi dans les comptes de la trésorerie de 1615, on trouve : « A Pompée de Bouzey, peintre, demeurant à Nancy, à compte de trois tableaux où sont représentées les figures d'Apollon, de Bacchus et de Mercure... » On remarquera ici que le nom de Wiriot a disparu.

Ce nom disparaît encore dans une branche des Wiriot restée à Damblain sur le petit fief de Champjannon sans aucun doute, et qui est appelée de Bouzey. Ce sont les actes de baptême de cette commune qui me la signalent et je la rattache à l'un des cinq fils de Claude I, le frère de Pierre le graveur. Voici ce que j'y trouve : 1° en 1654, baptême d'Anne-Marie, fille de M. Claude de Bouzey et de Madame Martinot, ses père et mère ; marraine, Marie de Bouzey ; 2° en 1657, baptême de François, fils des mêmes ; parrain, Pricquet de St-Amour ; 3° en 1659, baptême de Françoise, fille des mêmes ; 4° en 1663, baptême d'Anne, fille des mêmes ; marraine, Mme Anne de Riocourt. Dans chaque acte, se répète le nom de Claude de Bouzey. Or, à cette date, il n'y a pas d'autres Bouzey portant ces prénoms, sans quoi Moreri les eût insérés avec empressement.

Je ne voudrais pas accuser D. Pelletier d'oubli et d'erreurs en tout ce qui peut toucher à cette affaire. On sait que le bon curé de Senones est mort quand le Nobiliaire n'était encore imprimé que jusqu'à la lettre P. Mais le continuateur de ce grand travail a-t-il omis sciemment de citer le premier anobli des Wiriot, afin de n'avoir pas à parler de ses descendants et du long procès qui ne finit qu'en 1732 ? S'est-il laissé circonvenir par les Salvan-Bouzey de cette époque pour garder le silence et ne parler des Seullaire qu'en termes obscurs et incomplets ? On pourrait fort bien le croire. Il n'a nommé qu'une branche des Wiriot sans en dire l'origine. Il est impossible qu'il n'ait pas connu le Dictionnaire de Moréri, paru vingt ans avant le Nobiliaire.

Je ne pousserai pas plus loin la démonstration. Les réclamations des Salvan, dits de Bouzey, n'étaient pas fondées, et les Wiriot avaient le droit de porter le nom de leur mère, en vertu de la coutume du Barrois sur la noblesse utérine. Dans plusieurs bailliages, c'était un droit des plus anciens.

Les Seullaires devenus Salvans, puis usurpateurs du nom de Bouzey, avaient grandi en fortune et en honneur ; ils se firent reconnaître au siècle dernier (1732) « pour être issus de l'ancienne maison de Bouzey », sur la production des titres justificatifs de leur généalogie, mais il est clair que ces titres étaient fabriqués. On savait bien, même à cette époque, à quoi s'en tenir sur la véritable origine de la nouvelle maison de Bouzey, car, comme le dit le continuateur de Moréri, cette reconnaissance était sollicitée parce qu'on mettait l'existence de la maison de Bouzey en problème. (Firmin Didot).

## XI

### Généalogie des Woiriot (suite).

Je terminerai aujourd'hui ce qu'il me reste à dire ou à prouver de mon tableau généalogique des Woiriot.

J'ai donné des fils à Pierre et à Claude et j'ai fondé mon opinion, non sur une simple hypothèse, mais sur l'action même que Christophe de Salvan intenta contre Pompée et Charles en 1610 et en 1611, contre Annibal, Josué, Scipion, César et Claude II, imitateurs de Pierre et de Claude, dans une prétendue usurpation du nom de Bouzey. S'ils n'étaient pas leurs fils, que signifierait cette action contre des personnages qui leur seraient étrangers et ne seraient que des imitateurs ? D'un autre côté, pourquoi deux actions séparées et à des dates différentes ? Quel droit auraient eu les sept personnes nommées ci-dessus à prendre le nom de Bouzey ? Evidemment Pierre et Claude venaient de mourir, le premier peut-être en 1609 et le second en 1610 (rien jusqu'ici ne nous a appris la date de leur mort), et les fils avaient hautement revendiqué le titre de noblesse qu'avaient porté leurs pères, du droit coutumier du Bassigny. Le dictionnaire de Moreri, si sobre de détails sur les Woiriot, tandis qu'il se montre si explicite, quoique obscur dans la question des Salvan, ne nous apprend rien sur cette double action. Mais il est facile de voir, en examinant la place qu'occupent les noms, que Pompée, nommé le premier, est le fils de Pierre, nommé également en premier lieu, et que la seconde action contre les cinq frères désigne les fils de Claude, nommé après Pierre. Est-ce que d'ailleurs ce « Claude II » n'exprime pas une filiation directe quand on le rapproche de Claude I, ainsi nommé dans la même action ?

Claude II, actionné en 1611 comme imitateur de Claude I est, ce me semble, le Claude de Bouzey que M. Léon Germain (Journal d'archéologie lorraine, mai 1891, page 108) croit être le frère de Pierre Woeiriot. Le texte de l'action intentée s'oppose à la coexistence des deux Claude, en 1611, car si Claude I eût encore vécu, il est certain que Christophe de Salvan ne se fût pas seulement adressé à des imitateurs. Claude II, sur le compte duquel on

ne savait encore rien, serait donc peintre enlumineur comme Pompée, et comme lui, peut-être, élève de Pierre Woeiriot.

D'après une note très intéressante communiquée par M. Marchal à M. Léon Germain (même Journal), le père de Claude III serait Josué, appelé quelquefois Joseph. Hannibal, qui habitait Damblain, part pour la guerre en 1629. Comme il est sans enfants, il écrit à son frère que s'il ne retourne, il veut que sa nièce ait tous ses biens. Or, on n'a plus de nouvelles d'Hannibal, et, à la mort de Josué en 1675, sa fille et son fils se disputent l'héritage de leur oncle, mais ils finirent par se mettre d'accord. C'est sur le vu des actes de baptême cités plus haut et en présence du fait révélé par M. L. Germain que j'affirme doublement cette descendance de Claude I.

Les autres Wiriot, dont il me reste à parler et que j'ai inscrits parmi les membres de cette famille, s'y rattachent évidemment, mais les liens qui les y relient sont bien difficiles à saisir. Je n'ai que les dates pour leur donner une place où rien ne choque la vraisemblance.

Dans le Bulletin de la Soc. d'arch. lorr., tome IV, p. 14, aux comptes du trésorier et receveur général, on lit le mandat de paiement suivant de René II : « A la vefve Claude Wiriot du Neufchastel (Neufchâteau), pour despence faicte en sa maison par Jacques Moults, peintre et ymaigeur, durant XX jours qu'il a esté audit lieu, pour aucunes affaires du Roy <sup>29</sup>, la somme de six frans » (1505). M. Lepage croit que cet artiste fut occupé à des ouvrages dans l'église des Cordeliers de Neufchâteau. Qu'était ce Claude Wiriot ? Nous n'en savons rien. Vu la date de sa mort avant 1505, j'en ai fait le frère de Pierre l'orfèvre l'anobli ; c'est une hypothèse permise.

Les suivants sont bien des Wiriot, descendants de Pierre et d'Adda, sa femme. D. Pelletier, dans son Nobiliaire, cite les suivants, les seuls dont il ait parlé, sans indication quelconque d'origine : 1° « Wiriot (François), jadis fruitier <sup>30</sup> de Son Altesse, fut déclaré noble sur le rapport des maréchaux de Lorraine et Barrois, par lettres de Henri II, données à Nancy, le 28 mai 1621, avec permission de porter les armes de ses prédécesseurs <sup>31</sup> ». Il fut déclaré noble, non point anobli ; cela est à remarquer. L'expression « les armes de ses prédécesseurs » me semble obscure. Le continuateur de Pelletier n'a-t-il pas voulu dire « de ses ancêtres » pour n'avoir pas à parler de l'anobli Wiriot. Les armes données par le même auteur ne sont pas tout à fait celles de Pierre, mais on y reconnaît l'écu d'azur et les trois anneaux avec le chaton ou diamant taillé en pointe ; il a aussi une fasce, mais elle est d'or au lieu d'argent.

« François Wiriot demeurant à Neufchâteau obtint des lettres semblables à celles de son oncle » à la même date. « François Wiriot (nous ne savons lequel des deux) fut père de Christophe Viriot, écuyer, seigneur de Clievaulx <sup>32</sup>, qui épousa à Neufchâteau Marie-Gabrielle Platel des Plateaux et de Claude Lallemand. Elle mourut le 5 juin 1665, laissant de son mariage trois filles ». Il y a deux erreurs dans cette dernière phrase. Marie-Gabrielle Platel eut treize enfants, de l'année 1649 à l'année 1667, dont six garçons et sept filles.

Quel est celui des Wiriot qui en est la souche ? A cette époque, on écrit déjà Viriot. Les armoiries l'indiquent : il tient à l'orfèvre anobli. Je le crois frère de Jacquemin, l'époux d'Urbaine de Bouzey, puisqu'il a les mêmes armes. Je ne puis m'en rapporter à M. Didot, qui, sur les renseignements de M. Feunette, fait de ce Nicolas le frère du premier Pierre. Les faits et les dates s'y opposent. S'ils étaient frères, la descendance de Nicolas n'avait aucun droit à la noblesse de la famille, et on ne compterait que deux générations entre Nicolas et les enfants de Christophe, c'est-à-dire de 1500 environ à 1650.

Que sont devenues toutes ces branches des Viriot, surtout celle des Bouzey ? Il serait curieux de le rechercher, mais ce serait l'objet d'une autre étude. Il suffit d'avoir poussé la nôtre jusque-là. Outre que les anciens actes civils de Neufchâteau sont assez incomplets, pour ne pas dire impraticables comme ceux de Damblain, nous manquons des éléments nécessaires, qu'on ne trouve plus dans les archives de la Meurthe, pour juger définitivement avec impartialité et contradictoirement la question si obscurcie de la noblesse des derniers Bouzey. L'arrêt de François IV, en 1733, concernant la requête du maréchal et du prélat de Bouzey, prononce sans équivoque, dit Moreri, sur l'ancienneté, l'illustration, l'existence et la filiation de la maison de Bouzey ; il n'implique pas une interdiction faite aux Wiriot de porter ce nom illustre qui leur appartenait légalement.

Je parlerai plus tard de la postérité de Pompée de Bouzey, fils de Pierre.

## XII

### Vie et œuvres de Pierre Woeiriot.

J'ai dit quelle était la famille de Pierre Woeiriot. Son aïeul Pierre Wiriot, l'orfèvre, était un riche bourgeois anobli par le duc de Lorraine, René II ; son père Jacquemin, en épousant une des héritières d'une des grandes maisons de Lorraine, Urbaine de Bouzey, fit passer ce nom fort légitimement à sa postérité, et en dépit d'oppositions intéressées, le célèbre graveur ajouta constamment celui de Bouzey que la famille garda jusqu'en 1733. Je rappelle les faits ; je n'insiste pas.

Si j'ai jeté quelque lumière sur un sujet longtemps obscur, je suis loin de pouvoir éclairer les points principaux de la vie de Pierre Woeiriot. Sa biographie sera longtemps encore le tourment de tous ceux qui voudront l'écrire. Les écrivains de son temps ne nous ont rien laissé qui puisse faire le jour sur les événements de sa vie privée. Nous n'avons pour le suivre, pour l'étudier, pour le connaître, que ses œuvres et quelques dates tirées avec peine de la poussière d'archives dispersées ou qui accompagnent son nom sur ses planches. Notre curiosité ne peut être satisfaite ni sur son éducation, ni sur son caractère, sur ses idées artistiques, ses pensées, ni sur le commencement et la fin de sa carrière. Presque tout est à conjecturer. Aussi pourrait-on dire que sa vie est toute dans ses œuvres. Il n'a pas laissé d'autres traces chez ses contemporains.

Il est né en 1530 à Neufchâteau <sup>33</sup>, peut-être à Damblain. Quelle fut son éducation ? On ne peut sur ce point établir qu'un fait jusqu'ici, c'est qu'elle fut soignée. A vingt-quatre ans, il ne se révèle pas seulement comme artiste distingué, mais il écrivait le latin comme les savants de son époque ; il savait le grec et faisait des vers français et écrivait même en italien.

Il tenait assurément de famille le goût de l'art, et il en avait sous les yeux de beaux modèles. Le dessin et la gravure ont dû l'attirer et l'exercer dès l'enfance, et de bonne heure la pointe et le burin n'eurent plus de secrets pour lui. L'orfèvrerie lui fournissait le sujet et la matière. Il nous a laissé des dessins de pendants d'oreilles, de poignées et de garni-turcs d'épées, qui font de lui l'émule des maîtres de ce genre et prouvent que, fils et petit-fils

d'orfèvre, il a commencé par exercer cette profession. Le fait est reconnu par lui-même.

Où acheva-t-il son éducation artistique ? Il paraît certain, dit encore M. Meaume, que Woeiriot visita l'Italie et séjourna à Rome. C'est là qu'il aurait exécuté ses premières planches. La présence de notre artiste à Rome résulte surtout de ce fait qu'il a copié un grand nombre de statues antiques, dont la gravure fut faite en Lorraine, ainsi que le prouve la bataille de Constantin, signée à Champjannon. Où eût-il pu dessiner ailleurs qu'en Italie, d'après un bassin niellé du Vatican, un petit portrait du pape Pie IV, qu'il grava plus tard à Lyon ?

C'est dans cette dernière ville que nous le trouvons, en 1554, occupé à dessiner, à graver les planches du Pinax iconicus, publié l'année suivante, nous donnant à la fois son portrait et, dans une préface, une idée des travaux qui l'occupaient. Comme c'est ce que nous avons de plus certain sur lui à cette époque, je crois devoir faire connaître ce très rare petit livre, que les amateurs et les artistes estiment à haut prix. (Bibliothèque nationale G 2674, réservé).

En tête se trouve le portrait de l'auteur. Il est vu de trois quarts, en buste et tête nue, tourné à la gauche du devant et regardant de face ; il est enfermé dans un cartouche décoré de chaque côté d'un petit génie montrant le personnage au spectateur. Au bas du portrait, est dessiné, sans indication des émaux, un écusson divisé en deux autres, à gauche celui des Wiriot, à droite celui des Bouzey. Aux côtés de l'écusson, au bas du portrait, on lit : Petrus Woeiriot Lotharingus has faciebat eiconas cujus effigies hæc est anno suae aetatis 24. En dehors du cartouche à droite : 1556. Nous avons expliqué précédemment que ce portrait a dû être fait en 1554.

En voici le titre : « Tableau en images des cérémonies funéraires des Romains et de divers peuples. Extrait de Lilius Gregorius et illustré de dessins artistiques, pour l'instruction de tous et le plaisir des yeux », et dans une tablette au bas : Avec privilège du Roi, P. Woeiriot in.-F. (inventor fecit.)

Ce titre est aussi inscrit dans le champ d'un cartouche décoré, de chaque côté du haut, d'un ange sonnant de la trompette, et en bas, sur les côtés, de squelettes sortant ou sortis de terre.

L'épître dédicatoire est de même contenue dans un vaste cartouche environné de trophées d'armes et décoré, au haut, des armes du dédicataire, entre deux figures couchées représentant Mars et Bellone tenant des palmes.

Cette épître, intéressante à plus d'un titre, nous montre P. Woeiriot déjà fier de son art et travailleur acharné à vingt-quatre ans. Écrite en un latin un peu contourné, elle est assez difficile à traduire ; je ne la donne que pour exacte et presque littérale.

« A très haut et très puissant prince Charles par la grâce de Dieu duc de Calabre, de Lorraine, de Bar et de Gueldre, marquis de Pont-à-Mousson, comte de Provence, de Vaudémont et de Zutphen, etc., etc.,

« P. WOEIRIOT de Lorraine souhaite gloire et bonheur. Alexandre surnommé le Grand, mettant Lysippe dans l'art de la sculpture et Appelle en peinture au-dessus de tous les autres artistes, défendit par un édit royal que nul autre que Lysippe fit sa statue et nul autre qu'Appelle son portrait : prince assurément digne d'être honoré par les travaux si parfaits de tels artistes. Aussi à leur exemple (car j'ai tenté avec ardeur de marcher sur leurs traces non seulement dans l'art du dessin, mais aussi, comme l'hébreu Tubal, dans tout travail du cuivre et du fer, de l'argent et de l'or), c'est à vous, qui êtes un grand prince et prenez modèle sur nombre de rois, que je dédie mon œuvre, quelle qu'elle soit, mon œuvre, dis-je, non quant à l'explication historique des sujets représentés (car les descriptions sont tirées de Lilius Gregorius), mais quant aux dessins des planches d'images. Celles-ci, je les ai fondues et polies ; j'y ai dessiné au simple trait, avec le plus d'art que j'ai pu, suivant la donnée de la description littéraire ; ensuite dessinées, je les ai gravées au burin ; enfin gravées, je les ai mises à la presse, tirées à l'encre et publiées sous les auspices de votre très illustre nom, afin que la Gaule, nourrice des beaux-arts, sache que je suis un de vos sujets lorrains, moi qui, dans cette dédicace, vous reconnais pour mon prince sur la terre. Adieu. — A Lyon. »

L'épître dédicatoire qu'on vient de lire est intéressante à bien des titres. En l'adressant de Lyon, où il travaille, au duc de Lorraine, en prouvant ainsi son attachement pour son prince et pour son pays, fier qu'il est de se proclamer lorrain, Pierre Woeiriot nous donne sur lui-même des détails précieux.

Et d'abord si sa latinité n'a pas l'ampleur et l'harmonie cicéroniennes que recherchent les grands lettrés de l'époque, elle est pure, bien rythmée dans ses périodes et digne de ses contemporains.

Ce qui attire bien plus notre attention, ce sont les soins qu'il dit apporter à son art ; il se fait le fondeur et le préparateur de ses plaques de cuivre, il les polit ; non seulement il compose les sujets à représenter, mais il les

dessine, il les grave ; il est son propre ouvrier à la presse et son éditeur. C'est pour le libraire Clément Baudoin, qu'il a imprimé les neuf dessins des funérailles, dans lesquels, à l'âge de vingt-quatre ans, il se signale à Lyon comme un maître parmi les maîtres. Plusieurs de ces estampes sont en effet « d'une force et d'une délicatesse qui en font, eu égard au temps, des espèces de petits chefs-d'œuvre », au jugement de Robert-Dumesnil.

Mais il n'est pas seulement graveur. Si comme Tubal, il travaille le fer, l'or et l'argent, c'est qu'il fabrique lui-même et ses machines et ses instruments de travail, c'est qu'il fait le métier d'orfèvre, qu'il en prend même la qualité dans un livre écrit en italien, publié à Lyon en 1561 <sup>34</sup>. Du reste, Mariette déclare <sup>35</sup> qu'il a « toujours soupçonné Woeiriot de n'avoir pas fait sa principale profession de la gravure en taille-douce, ainsi que beaucoup d'orfèvres de son temps qui tous ont gravé et fait des médailles ». Il dit ailleurs qu'il fallait alors plus d'une profession pour faire subsister un artiste, surtout quand il s'agissait de celles où l'ouvrier pouvait être employé par toutes sortes de gens. Il était donc aussi orfèvre et ciseleur ; il a composé et gravé avec un art et un goût exquis des dessins pour les garnitures d'épée, les pendants d'oreille et les anneaux qui ont été réunis dans le livre italien cité plus haut.

Pierre Woeiriot a aussi gravé sur bois et a laissé dans ce genre des œuvres d'une finesse achevée, dont il sera parlé plus loin. On a prétendu aussi qu'il était sculpteur ; c'est une erreur née d'un texte ou plutôt d'un mot mal interprété. Dans le privilège accordé en 1566 à Georgette de Montenay pour l'impression de ses emblèmes, il est dit : « ... Par ces mêmes lettres patentes est permis à Pierre Woeiriot, sculpteur du duc de Lorraine, de pourtraire, graver et tailler en cuivre et taille-douce les figures des dicts emblèmes ». Ce titre de sculpteur ne saurait être pris au sens moderne et à la lettre ; on voit qu'il n'est ici qu'un synonyme de graveur, ou tailleur d'images, comme cela se disait.

En 1555, sa réputation devait déjà être faite à Lyon, car ce n'est pas un inconnu, un artiste ordinaire qui, dans un premier ouvrage, eût adressé au duc de Lorraine la dédicace du *Pinax iconicus*. Il lui fallait certes avoir l'orgueil légitime que peuvent inspirer la confiance en soi et la conscience de sa valeur. Traiter Charles III d'Alexandre le Grand et faire songer qu'on avait peut-être l'ambition d'être comparé aux plus grands artistes de l'antiquité, n'a rien de choquant à une époque où l'art était le chemin de la gloire sous la protection des souverains.

Si Woeiriot connut le grand art en Italie, ce fut certainement à Lyon qu'il acheva son éducation artistique, au milieu de maîtres dont il devint bientôt l'émule. Lyon, que sa position exceptionnelle sur la frontière entre la Suisse, l'Allemagne et l'Italie, faisait déjà la deuxième ville de France, avait suivi l'immense mouvement produit partout par la découverte de l'imprimerie à Bâle, à Venise, à Paris. Quand Paris montrait une véritable supériorité dans la belle exécution de ses livres d'heures, Lyon l'emportait par l'impulsion qu'il sut donner aux premières productions de notre littérature nationale, à celles qui ne touchaient pas à la théologie <sup>36</sup>. Les livres latins scolastiques, théologiques, ascétiques, formaient le fonds de la librairie parisienne au XV<sup>e</sup> siècle ; les œuvres d'imagination se publiaient à Lyon.

Ainsi, en littérature et à l'origine de l'imprimerie, deux courants ont marché parallèlement sans trop se confondre ; l'un, celui de la littérature latine et savante même en français, représenté par Paris ; l'autre, celui de la littérature spontanée, gauloise, populaire, représentée par Lyon <sup>37</sup>, et ces courants furent encore bien plus activés par la gravure sur bois qui remplaçait les anciennes et coûteuses miniatures sur vélin. Ainsi les livres à vignettes après les livres d'heures. Geoffroy Tory avait donné l'exemple, et les maîtres de la peinture sur verre, de la sculpture, de l'orfèvrerie, comme Jean Cousin, Jean Goujon, Pierre Woeiriot ne dédaignaient pas de prêter leur concours à l'art des tailleurs d'hystoire, illustré à l'étranger par Albert Durer et Holbein. Un libraire de Paris, Denys Janot, est le principal promoteur de ce genre gracieux de livres, et c'est grâce à lui et à Jean Cousin que les livres à vignettes parisiens ont atteint un très haut degré de perfection.

Woeiriot est un des artistes qui, à Lyon, dans le genre que nous appelons aujourd'hui illustrations, ont produit de véritables petites merveilles sur cuivre et sur bois. On ne connaît pas ses premiers travaux, ceux qui, avant 1555, durent appeler sur lui l'attention des éditeurs de Lyon et du public. Les brillants spécimens de l'art où il fut un maître datent de cette année-là, et depuis, sa réputation ne fit que croître. Ses premières œuvres connues, signées et datées 1555, sont le portrait de Louise Labbé, de Lyon, si célèbre par ses poésies et sa grâce, l'ornementation de ses garnitures d'épée et le petit livre des rites funéraires, plus fameux par la beauté solide du dessin et la finesse de la gravure que par la vérité historique.

## XIII

### **Vie et œuvres de Pierre Woeiriot. (Suite).**

L'époque la plus féconde pour Woeiriot, dit M. Ambroise-Firmin Didot, dans la notice qui est à la suite de son étude sur Jean Cousin, se renferme entre 1555 et 1579. Durant cet espace de vingt-quatre ans que remplissent tant de travaux (on connaît de lui environ 450 planches gravées en cuivre et en bois) et avant son établissement définitif en Lorraine, où vécut-il, où travailla-t-il ? Car à partir de 1560, on le voit sans cesse en mouvement pour aller en Lorraine et peut-être en Suisse, où il aurait fait quelques portraits. Il ne paraît pas du moins avoir quitté Lyon pour la première fois avant 1560 ou 1561. C'est à cette époque que sa présence est signalée dans son pays d'origine. M. Beaupré, (Nouvelles recherches de bibliographie Lorraine, 1836), et récemment M. Léon Germain, (Journal de la société d'archéologie Lorraine, mai 1891), citent, d'après l'inventaire sommaire des registres de la Chambre des comptes, années 1560-1561, la mention d'une somme payée à Pierre Wiriot, dit de Bouzey, graveur, pour l'aider à « mettre en lumière les Histoires de la Sainte Bible ».

Les planches de lui qui soient datées avant 1561, peu nombreuses du reste, sont presque toutes des portraits. C'est en 1554 ou 1555, le sien propre, celui de Louise Labbé ; en 1556, c'est Duaren, professeur de droit à Bourges ; en 1559, deux italiens, Bocchi de Bologne et sa fille Bocchia ; un espagnol, Diego de Cobos ; Gonzague, évêque de Mantoue ; Raphaël d'Urbain ; Sabellus (Bernardin) ; en 1560, voici le portrait de son ami, le poète Desmazures, fait à Lyon d'après nature.

Ce sont là les seules pièces datées de cette période de la vie de Pierre Woeiriot. Les portraits qui portent une date postérieure de 1561 à 1570 environ, prouvent qu'il habitait tour à tour la Lorraine et Lyon. Cette seconde phase de sa vie d'artiste fut vraisemblablement la plus agitée. Outre les travaux qui la remplissent, il est appelé fréquemment à Neufchâteau et à Damblain par des affaires de famille, par la mort de sa mère Urbaine de Bouzey, par des questions d'héritage, par son mariage sans doute, bien que nous n'en connaissions absolument rien, et aussi par son

procès avec les Salvan, usurpateurs du nom de Bouzey. Je renvoie au précieux travail de M. L. Germain, cité ci-dessus, les preuves de sa présence intermittente en Lorraine, tirées soit des comptes du Trésorier général, soit des notes fournies par M. Marchai, de Bourmont. Il paraît aussi avoir senti le besoin de se rapprocher d'un prince qui le soutint et le protégeât, et qui lui donna en effet les marques les plus vives d'une bienveillance toujours soutenue.

Mais il faut chercher encore ailleurs les causes de tant de déplacements. Placé à quelques lieues de Genève, où Calvin exerçait l'influence la plus absolue et, par ses disciples dévoués répandait la nouvelle parole de la réformation religieuse, Lyon n'avait pas tardé à être envahi par les semences de sa doctrine. La cour de France s'effraya des progrès du calvinisme, et non moins ignorante que cruelle, elle crut devoir recourir aux bûchers. C'était faire plus d'adeptes que de victimes. Ainsi en 1558 on brûla sur une des places de Lyon cinq jeunes étudiants accusés d'hérésie, et dès lors, enflammé par la persécution, le protestantisme tend à effacer le vieux catholicisme. Au commencement de 1560, on comptait déjà à Lyon près de neuf cents maisons suspectes et deux mille personnes fugitives. Rien ne put abattre le zèle des protestants qui s'accrurent à tel point qu'ils purent s'imposer à leurs ennemis, puisqu'en 1561 ils devinrent maîtres de la ville où vint s'installer le fameux baron des Adrets. Mais quoi ! les calvinistes se font à leur tour persécuteurs, et au bout de quatre mois d'une domination sans partage, ils virent peu à peu s'affaiblir leur pouvoir. La réaction fut terrible, huit cents personnes périrent dans ce jour néfaste qu'on appelle les Vêpres lyonnaises (1572).

Voilà, il me semble, les circonstances qui, vers 1561, engagèrent Pierre Woeiriot à quitter une première fois Lyon. C'est alors en effet qu'on le voit en Lorraine, où le duc Charles, voulant reconnaître sans doute la dédicace si flatteuse qui est en tête du Pinax et aider l'auteur à graver ses sujets de la Bible, lui donna une pension annuelle de cent francs, monnaie de pays, pendant quatre ans à partir du jour de Noël 1561, pension régulièrement payée jusqu'en 1564 <sup>38</sup>. Il avait pu aussi offrir à l'admiration de son prince le libro d'anella d'orefici qu'il venait de publier à Lyon la même année.

S'il est encore dans son pays au commencement de l'année suivante, où il grave le portrait de Thierry de La Mothe, sous-gouverneur du Barrois, on le voit pourtant à Lyon, la même année, faire le portrait d'un bourgeois de Lucerne, Duiffoprugcar, dont Carloix parle dans ses Mémoires du maréchal

de Vieilleville ; celui du poète Aneau, massacré en 1561 par des fanatiques catholiques ; celui du fameux Nostradamus qui habitait alors Lyon ; en 1564, ceux du comte de Sault et du maréchal de Vieilleville. Le beau portrait de Calvin, publié en 1566 dans l'Institution de la religion chrétienne, à Genève, a certainement été gravé antérieurement à la mort du réformateur (1564) et n'a pas été primitivement destiné à orner cette édition, car il y occupe une place qui n'est pas ordinairement attribuée aux portraits, le verso du frontispice, où sa petitesse détone dans l'immensité d'une page blanche toute nue d'un in-folio ; voici encore en 1567 le portrait de Georgette de Montenay, dont le livre des emblèmes, contenant cent figures, était préparé en 1556, comme le prouve le privilège, mais ne fut publié qu'en 1571 ; enfin en 1570, celui de Louis de La Mothe, frère de Thierry, maître des requêtes du duc de Lorraine, qui n'a dû être achevé que dans son atelier de Damblain.

Telles sont les deux premières phases de la vie d'artiste de Pierre Woeiriot. La première s'étend de 1554 environ à 1560, entièrement passée à Lyon et consacrée à des gravures dont le dessin, la délicatesse et le goût, le mettent à côté des grands artistes qui ont illustré les beaux livres de l'époque. La seconde va de 1561 à 1570 ; elle n'est pas moins féconde que la première, malgré une vie de mouvement et d'agitation peu habituelles à un artiste. Il faut au moins supposer qu'il s'était fait, de ses mains, dans sa petite seigneurie de Champjannon, un atelier complet où il imprimait lui-même ses œuvres, comme faisait plus tard Rembrandt, qui tirait aussi lui-même les plus belles épreuves de ses estampes.

## XIV

### Vie et œuvres de Pierre Woeiriot. (Suite).

Au milieu des agitations religieuses et des sanglantes horreurs dont Lyon fut le théâtre, de 1560 à 1571, c'est-à-dire jusqu'à la veille de la St-Barthélémy, où Pierre Woeiriot retourna définitivement dans sa patrie, dans quels sentiments vécut-il ? Prit-il parti pour les protestants ou pour les catholiques ? A-t-il reculé, a-t-il fui devant les persécutions ? A-t-il quitté Lyon pour se mettre à l'abri chez un prince de Lorraine, qui ne fut pas un persécuteur ?

Rien, dans le peu que l'on connaît de la vie de notre graveur ne laisse supposer qu'il adopta la réforme de Calvin, mais on lui a fait un crime d'avoir manifesté un certain penchant pour elle. S'il ne fut point calviniste, on le trouve, il est vrai, lié avec des personnages considérables, nouveaux religionnaires. Ami des lettres et des arts, il ne pouvait pas ne pas l'être des lettrés, des poètes, des savants comme Louise Labbé, Desmazures, Duaren, Aneau, Georgette de Montenay et d'autres encore qui confièrent à son burin la reproduction de leurs traits ; il semble avoir toujours vécu dans une atmosphère d'art, d'études et de travail. S'il a gravé le portrait de Calvin avec une sûreté et une délicatesse de pointe qui ont produit un vrai chef-d'œuvre, il a fait par contre celui de Gonzague, évêque de Mantoue ; s'il s'est longuement plu à figurer aux yeux les sujets de la bible, livre de puissante propagande pour les religionnaires, il ne s'est servi de la gravure que comme moyen de vulgariser l'histoire de la religion dans ce qu'elle a de fondamental.

Et d'ailleurs quel reproche pourrait-on lui faire aujourd'hui d'avoir regardé d'un œil plus favorable les partisans de la libre interprétation de l'Ecriture contre l'intolérance et la tyrannie d'un parti qui devait faire la St-Barthélémy et la révocation de l'édit de Nantes ? Dans une édition de 1620<sup>39</sup> des Emblèmes de Georgette de Montenay, je lis cette singulière note manuscrite : « Cet ouvrage peu connu paraît être sorti d'une plume et d'une main protestante. Tout semble appuyer cette opinion : le lieu de l'impression (La Rochelle), la personne à qui l'ouvrage est dédié (la reine

de Navarre, mère de Henri IV), l'affectation de ne point mettre de croix sur les clochers etc., etc. Au surplus, les vers sont mauvais, les gravures assez bonnes ». Le dévot auteur de ces lignes ignorait assurément l'origine du volume, et qu'eût-il dit s'il eût vu les gravures du Pinax iconicus ? Là aussi les monuments qui ornent les paysages ne sont surmontés d'aucune croix <sup>40</sup>, et cela, en 1556, au moment où le calvinisme, par la proximité de Genève, faisait à Lyon des progrès d'autant plus considérables qu'il y était persécuté. Un soupçon d'hérésie, émis contre lui à Lyon en 1561, eût pu lui être fatal comme à son ami Aneau dont il a peut-être eu sous les yeux le meurtre abominable au mois de juin de cette même année <sup>41</sup>.

Mais ce serait épiloguer en vain sur les opinions religieuses de Woeiriot. Il ne paraît pas s'être prononcé. Comme tous les lettrés et les grands artistes de cette époque, il fut porté par goût vers les novateurs qui rompaient avec la barbarie décrépite du moyen-âge en faveur du libre courant des intelligences.

Quoi qu'il en soit, il se retira définitivement en Lorraine vers 1571, consacrant le reste de sa vie à ses travaux artistiques et à ses nombreuses affaires privées.

Les portraits qu'il fit durant cette période sont presque tous des personnages appartenant à la Lorraine ou à des pays limitrophes, et sauf trois, ils sont datés.

Après avoir gravé, en 1570, Louis de la Mothe, que j'ai déjà cité, il n'est, signalé en Lorraine qu'à la date de 1572 où il demeure à Neufchâteau <sup>42</sup>. En 1573, voici le portrait du Comte de Salm, celui de Bornonius (Bournon) jurisconsulte, président à la cour des grands jours de St-Mihiel ; puis 1574, Claude de Chaudière, géographe et fortificateur ; 1575, Charles III, duc de Lorraine ; 1576, Barnet de Poulligny, conseiller de Charles III ; 1578, autre portrait de Charles, et un troisième sans date. ; 1578, Du Chastelet, évêque de Toul ; 1579, les frères Le Pois. tous deux médecins ; 1580, Foës, médecin de Metz ; 1584, Jean Poignant, président du Parlement de St-Mihiel ; 1586, Choiseul, baron de Meuse ; 1588, Claude Fasu, médecin de Sens ; 1589, Clément du Géant, auteur <sup>43</sup> du texte des Rois et ducs d'Austrasie.

A ces travaux, il faut ajouter nombre de pièces historiques isolées, des reproductions gravées de tableaux italiens dont il avait rapporté des esquisses, comme la Bataille de Constantin, signée de Champjannon, le

Jugement dernier, d'après Michel-Ange ; puis les soixante-quatre estampes des Rois et ducs d'Austrasie publié en 1591, les vingt pièces gravées pour l'ouvrage d'Antoine Le Pois, publié en 1579, Discours sur les médailles et gravures antiques in-4°, et le livre des Histoires du vieil Testament, signées à la fin : de Champjannon ce premier jour de janvier, 1580. La dernière œuvre signée de lui avec la date 1596, est une Virgo Maria placée dans les Heures de Notre-Dame, Metz, 1599.

Mon intention n'est pas de pousser plus loin la nomenclature de ses œuvres parce qu'on la trouve complète dans le Peintre-graveur, tome VII, par Robert-Dumesnil et tome xi, par M. Duplessis. Nous sommes persuadé qu'on l'augmentera dans l'avenir par d'autres pièces. Je ne cherche en ce moment qu'à poser les jalons qui servent à tracer le cours de sa vie, dont le dernier terme nous est inconnu, mais qui ne peut être que postérieur à l'année 1596.

De son départ de Lyon, vers 1571, qu'il ne revit pas, jusqu'à sa mort, nous ne le voyons plus qu'en Lorraine, nous l'avons dit, occupé sérieusement et activement de son art, mais ses affaires privées durent l'enlever assez fréquemment à ses travaux de dessin et de gravure, comme on le verra au chapitre XV.

Il nous reste à apprécier ses travaux et à donner à notre graveur son véritable rang dans l'histoire de l'art.

Si l'immortalité a commencé tard pour lui, si le long oubli de nos pères fait place à la justice immanente de la mémoire des hommes, s'il y a enfin une prescription pour l'ingratitude des peuples, sachons donc réparer les fautes du passé, honorons le vieil artiste comme il le mérite, et plaçons-le haut dans le Panthéon lorrain.

## XV

### Vie et œuvres de Pierre Woeiriot. (Suite).

Je n'ai pas encore tout dit des nombreux travaux de Pierre Woeiriot. Il est important de revenir sur quelques points que je n'ai fait qu'indiquer : ses charmantes gravures sur bois et son art de médailliste.

On connaît de lui un bien petit nombre de ses gravures en bois portant sa marque, en dehors de celles qui ornent une édition lyonnaise de Flavius Josèphe <sup>44</sup>. Elles sont d'une finesse achevée et il ne faut pas les juger sur l'ensemble de ses gravures sur cuivre. Dans les dix-huit vignettes sur bois (80 millim. de largeur sur 53 de hauteur) que renferme ce volume, il y en a onze qui portent la marque de Woeiriot. Il n'est dans aucune bibliothèque publique. Le département des estampes de la bibliothèque nationale n'en possède que quelques-unes. L'exemplaire peut-être unique de ce livre, qui fait honneur à l'imprimerie lyonnaise, appartenait en 1863 à M. Olivier Barbier. Nous ne savons ce qu'il est devenu.

« La plupart de ces compositions, à peine ombrées, représentent des scènes très animées tirées de la Bible et l'emportent pour la clarté, dit M. A. Firmin Didot, pour la science des raccourcis, pour la perfection du dessin, sur les sujets analogues traités dans les mêmes dimensions par le Petit Bernard (Bernard Salomon).

« Les lointains sont très riches et d'une finesse d'exécution telle qu'on incline à croire que la plupart de ces planches ont été exécutées en relief sur métal. La perspective des monuments est irréprochable, et l'on dirait les plus délicieuses estampes de Callot ou d'Etienne de la Belle... Celles qui ne sont pas de Woeiriot ou n'ont pas sa marque sont d'une gravure lourde et très inférieure. Plusieurs des lettres initiales sont d'une pureté et d'une élégance en rapport avec les vignettes placées dans le texte ».

A cette époque, Pierre Woeiriot était assurément à Lyon un maître recherché. Toutefois son nom n'apparaît nulle part avant l'année 1555. La gravure sur bois à l'origine n'était qu'un utile auxiliaire à la typographie servant à l'ornement des livres, mais elle avait d'abord subi l'influence des miniaturistes. Les Livres d'heure et les Missels en sont le vivant

témoignage. Paris, Lyon qui l'a précédé pour l'introduction de ce genre de gravures dans le texte, rivalisèrent dans l'ornementation des livres de chevalerie en les rendant plus populaires par la représentation imagée des récits, en même temps que la gravure sur bois s'introduisait à Poitiers, à Nancy, à Troyes.

C'est au milieu de ce mouvement artistique que se développa le talent de Woeiriot, et il ne lui a manqué certainement qu'un plus vaste théâtre et le contact direct des grands artistes de la renaissance pour atteindre à leur hauteur. Toute considérable que fût l'influence de Lyon, placé entre l'Italie qui a découvert l'idéal de l'art moderne débarrassé des entraves du moyen-âge, l'Allemagne qu'illustraient Albert Durer et Holbein, dessinateurs et peintres profonds, et la ville de Paris, centre de toutes les élégances, Woeiriot reçut du moins une forte empreinte de leurs génies divers. S'il a étudié en Italie la pureté et la beauté de la ligne, il a pu aussi se former à l'habileté de composition de Jean Cousin et à son dessin si fin et si ferme et trouver dans l'Allemand Durer la sûreté du trait, le chemin de l'allégorie et de l'emblème sans se soumettre au type germanique, comme dans Holbein la perfection de la gravure sur bois. Malheureusement il n'a pas exercé son burin sur de grandes planches. Toutes ses œuvres ne comportent relativement que des sujets de minimales proportions.

La finesse d'exécution de ses bois a fait attribuer à notre artiste un certain nombre d'œuvres qui ne peuvent être de lui. Des historiens du siècle dernier <sup>45</sup> ont commis des erreurs assez graves qu'une saine érudition a dissipées. Avant que le nom de Woeiriot fut connu du public par l'apposition de sa signature au bas de ses œuvres, il est évident qu'il avait préparé à Lyon même l'art de la composition et le maniement du burin dans quelques-unes des œuvres si nombreuses de vulgarisation, de morale, d'histoire, de science et de littérature.

Dans un cadre fort restreint, de quelques centimètres, le dessinateur et le graveur mettaient souvent une composition dramatique, mouvementée, d'un dessin correct et d'une touche délicate, et Woeiriot a dû concourir à l'exécution de nombreuses vignettes sur bois à Lyon même, comme Salomon Bernard (vulgairement le petit Bernard) dont il fut l'émule. Il est souvent difficile de distinguer leurs œuvres l'une de l'autre, mais je ne crois pas m'exposer beaucoup en attribuant à Woeiriot quelques-unes des petits sujets qui ornent le livre d'un Lyonnais, illustre à cette époque, dont j'ai dit la fin malheureuse, le poète Aneau.

Celui-ci avait vu, chez l'imprimeur lyonnais Macé Bonhomme, des bois gravés qui ne lui servaient pas pour « n'avoir point d'inscriptions propres à icelles ». Il lui vint à l'idée de leur donner un texte explicatif, mais il y ajouta des sujets de son invention ; de là une quinzaine de planches nouvelles qu'il me semble assez facile de distinguer des anciennes, pour la plupart d'une composition peu heureuse, et sorties de mains peu souples à manier le crayon et le burin. Le petit volume in-8° qui les renferme a pour titre *Imagination poétique*, à Lyon, par Macé Bonhomme, 1552. Je citerai entre autres la marque et devise de l'imprimeur de la page 13 et du frontispice représentant Pallas ailée, s'élançant d'un vol léger dans les airs, tenant d'une main la tête sanglante de Méduse et de l'autre le sabre qui a servi à l'exécution ; une devise en grec est comprise dans le cadre très simple de l'ovale qui enferme le tout. Au frontispice, le même sujet réduit de deux tiers est entouré d'ornements qui sont dans le goût habituel de Woeiriot. Je n'insiste pas davantage, mais on peut affirmer qu'avant 1554 Woeiriot avait beaucoup produit et s'était déjà fait une réputation d'artiste, toute locale sans doute, mais qui n'en était pas moins réelle.

Avant que l'histoire de la gravure fût mieux éclairée, on s'était imaginé que la double croix de Lorraine, seule marque de certaines gravures sur bois, était la signature de Woeiriot. La comparaison des dates de publication a dissipé une erreur fort grave. La double croix se retrouve sur des planches faites dix ans avant la naissance de notre graveur qui en accompagna son monogramme, dès qu'il se mit à signer ses œuvres. M. Didot, dans son *Essai typ. et bibl.*, a donné une excellente dissertation sur l'origine et l'emploi de ce signe ; s'il ne conclut pas d'une manière absolue, on peut tirer de ce travail savant et consciencieux de très justes notions sur ce sujet. Qu'il suffise de savoir ici que l'usage de la croix de Lorraine comme signatures des graveurs était antérieur à Woeiriot et ne lui appartient pas en propre <sup>46</sup>.

Parmi les travaux qui l'occupèrent encore on ne saurait oublier les médailles authentiques gravées par lui, bien qu'on n'en connaisse guère que deux. Mariette déclare qu'il « a toujours soupçonné Woeiriot de n'avoir pas fait sa principale profession de la gravure en taille-douce, ainsi que beaucoup d'orfèvres de son temps qui tons ont gravé et fait des médailles ». Cette opinion est commune à M. Renouvier et à M. Piot (*Cabinet de l'amateur*, 1869). M. Meaume a été plus précis dans le tome XI du *Peintre graveur* et il ne s'est pas fait l'écho d'une opinion. « Nous avons rencontré, dit-il, au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, une pièce très

remarquable qui nous paraît être de Woeiriot. Nous n'en connaissons pas d'autre ; mais il est probable qu'elle n'est pas la, seule ». Elle représente, au droit, Henri II roi de France <sup>47</sup>, et au revers Catherine de Médicis. Puis au tome XXIII (p. 171) du Journal de la Société d'arch. lor. il écrit que cette médaille n'est pas en effet la seule connue et qu'il en a acquis une autre que porte l'effigie de Charles III, le bienfaiteur des Woeiriot. C'est, au dire du catalogue de l'ancien possesseur, une admirable pièce des plus remarquables. Bien qu'elle ne porte ni monogramme ni marque d'atelier monétaire, M. Meaume reconnaît facilement l'identité de cette médaille avec celle de Henri II.

« Les médailles de Woeiriot, dit encore M. Meaume, sont coulées et ciselées, ce qui implique un tirage à un petit nombre d'exemplaires, et, comme elles étaient en argent et d'un grand module, elles ont été pour la plupart mises au creuset. Toutes ces circonstances réunies en font des raretés du premier ordre. »

Woeiriot a donc été graveur de médailles : c'est une question qui doit être aujourd'hui résolue affirmativement. Son grand-père était graveur de monnaie. Si son père Jacquemin continua la même profession d'orfèvre, c'est donc de lui et des ouvriers de la famille que Woeiriot apprit l'art d'orfèvrerie dont il se vante d'être un des adeptes dans son Libro d'anela d'orefici.

## XV

### **Pierre Woeiriot à Damblain.**

Pierre Woeiriot a exercé son art de graveur jusqu'aux derniers jours de sa vie sans aucun doute. Dès l'an 1571 retiré définitivement dans sa chère Lorraine, il ne s'isola point, allant tour à tour de Damblain à Neufchâteau, à Nancy, à Metz, à Toul, et dans les châteaux voisins, où il dessina nombre de portraits (voir p. 74). L'art qu'il aimait avec tant d'ardeur, il sut aussi le transmettre à sa famille, à Pompée son fils, à son neveu Claude et aux Briot de Damblain. François et Nicolas Briot, ses deux plus brillants élèves, sont des artistes de premier ordre.

Mais si nous mettons ce maître au rang dont il est digne, si nous connaissons vaguement ses goûts littéraires et les amitiés qu'il a su contracter dans des temps si troublés, que savons-nous de l'intimité de sa vie, de son caractère, de ses opinions ? L'artiste s'éclaire et s'explique souvent par l'homme. A-t-il vécu si modestement que l'histoire ne l'ait pas aperçu dans son petit domaine de Champjannon ? Ou bien dans les dangers des discordes civiles a-t-il cherché un refuge dans un art et dans un village où il n'avait guère à lutter contre des opinions reçues ? La vie provinciale généralement si paisible dans d'étroits milieux sans liens entre eux et jalousement surveillés, ne permettait-elle pas alors aux esprits d'élite de faire voler leurs noms au-delà de la frontière ? Ou bien l'art n'était-il encore considéré que comme un métier de décorateur, comme le labeur d'un ouvrier dont on paie les gages ? Il y a un peu de tout cela pour expliquer l'absence de documents sur Woeiriot ?

Les Français d'alors n'avaient pas ce noble orgueil des Italiens qui, à l'époque dont nous parlons, pouvaient, en 1550, montrer aux étrangers, comme à leurs compatriotes, l'in-folio du peintre Vasari où se condensaient sous forme de dictionnaire l'histoire de tous les peintres de leur pays, tandis que chez nous nos plus fameux artistes et écrivains étaient assassinés, persécutés, ou avaient le couteau sur la gorge. Aussi, avons-nous peine, même aujourd'hui, à reconstituer la biographe des plus vaillants et des plus estimés, antérieurs au 17<sup>e</sup> siècle.

Quelles qu'aient été ses opinions religieuses — j'en ai dit un mot précédemment — Woeiriot est toujours resté conséquent avec lui-même.

Epris de la Renaissance, préférant l'atelier à la place publique, dans un temps où les jésuites commençaient à s'emparer des âmes par les images sensibles et matérielles d'un fade mysticisme et d'un culte rétréci et sans grandeur, on ne le vit penché ni sur Ignace de Loyala, ni sur les ascètes de métier. Ses goûts et ses études le portaient à exprimer la nature et à satisfaire l'idéal qu'il portait en lui. Il laissait aux artistes vulgaires le soin de représenter ces sujets dits de piété où tout était de pose et sans énergie intérieure. Il préférait le visage austère du penseur et du savant aux béates figures de visionnaires maladifs ; il se plaisait à retracer, à composer des profils de têtes énergiques, romaines ou austrasiennes, à illustrer des ouvrages de vulgarisation, à peindre aux yeux les tableaux dramatiques de l'histoire juive, où la vie se démène avec tant d'intensité et souvent de poésie.

Il y avait bien quelques galeries de princes, tapissées d'œuvres d'art, sorte de musées dont ils s'enorgueillissaient fort. Mais où étaient les archives, les bibliothèques, les écrivains qui recueillaient l'histoire des travaux de la paix ? Sans les Comptes des trésoriers des rois et des ducs, le mutisme le plus déplorable célerait la plupart des noms des artistes. C'est le temps qui peu à peu a déchiré le voile qui les couvrait. Il en est ainsi de Wiriot. Nous le trouvons signalé neuf fois dans les Comptes du trésorier général de la Lorraine soit pour des œuvres faites ou à faire, soit pour le paiement d'une pension ; ce furent pour nous les principaux fils conducteurs de l'histoire de sa vie avec les dates de ses œuvres signées.

Fils d'un riche orfèvre, travailleur courageux et riche propriétaire lui-même, il n'est pas aux prises avec les difficultés de l'existence. Pourtant quelques faits feraient croire que dans les questions d'argent il eut une certaine âpreté.

Ainsi en 1573, les habitants de Damblain se plaignent au sénéchal que Pierre et Claude Voiriot (c'est ainsi que s'écrit toujours leur nom de famille dans les archives de Bourmont) demeurant à Damblain, prennent et font prendre le bétail des habitants, le font enclore en leur maison et ne le rendent que moyennant argent ou chose équivalente ; c'est, ajoute le sénéchal, un profit dont est privée son Altesse. De ce fait je n'ai rien à dire pour le moment et je ne connais pas la fin donnée à la plainte.

Du reste Pierre paraît assez occupé de procès ou d'affaires litigieuses. On connaît déjà les contestations interminables qu'il soutint lui et sa famille, contre les Salvan, dits de Bouzey, au sujet du nom noble qu'il ajoutait au sien.

En 1574, il est en procès avec un membre de cette noble famille dont il porte orgueilleusement le nom malgré les oppositions que nous avons racontées. D'après les registres de Bourmont (Journ. d'arch. lorr. 1891 p. 106) on lit : « Nobles hommes Pierre et Claude les Voiriot, dits de Bouzey, à Dambellain, et demoiselle Jeanne, leur sœur, contre honoré seigneur Thomas de Bouzey, seigneur de Belmont, tant en son nom que de demoiselle de Thuillières, sa femme et de Philiberte des Thons, sa mère » (1574). Nous ne savons quel est ce procès.

En la même année 1574, Pierre, Claude et leur sœur Jeanne avaient donné à bail ensemble leurs biens de Damblain, chacun pour un tiers, à Jean Dorel, laboureur de Damblain. Pierre en 1577, sans l'assentiment de son frère et de sa sœur, veut faire résilier le bail. Dorel s'y refuse en répliquant très pertinemment au demandeur qu'il ne peut reprendre des champs prêts à être récoltés et que d'ailleurs il n'en a que le tiers. Pierre eut beau représenter que Dorel « laissait les bâtiments sans réparations, lui refusait paille et foin pour ses chevaux, dénaturait les terres et n'y sémait grains, comme de la terre de Champjannon, grande pièce qui doit être ensemencée d'avoine et dans laquelle il n'y avait rien », le fermier eut gain de cause <sup>48</sup>.

Il en soutint encore un à l'occasion de l'héritage de Thomas de Bouzey, cousin de sa mère. Thomas, seigneur de Damblain <sup>49</sup>, était un assez mauvais industriel, comme on le voit par le fait suivant. Il n'y avait sur le finage qu'un moulin à vent <sup>50</sup>. Or les habitants étaient fort gênés quand le vent ne soufflait pas ; il fallait aller faire moudre aux moulins de Morimond. Thomas de Bouzey croit voir là pour lui une bonne affaire. Il expose au duc l'inconvénient de la situation. « Il possède, disait-il, dans son jardin une source et un cours d'eau qu'il peut retenir en un petit étang et chaussée, il sollicite l'autorisation de construire au bas un petit moulin pour les nécessités et commodités des habitants ». Sûr de l'obtention de son privilège il se met à l'œuvre immédiatement. Après information et rapport, le duc Charles ordonna par décret au bailli du Bassigny, d'avoir à faire démolir le moulin à eau que Thomas de Bouzey vient de faire ériger derrière sa maison avant d'en avoir obtenu permission. Et l'ordre fut exécuté (Registres de Bourmont).

Thomas de Bouzey mourut sans postérité en 1575 laissant pour héritiers sa veuve, Eve de Thuillières ; sa mère, Philiberte de Thons, et Claude et Symon de Bouzey, fils de son cousin Jacques. Tous renoncèrent à la succession qui fut déclarée vacante, régie par curateurs et longuement disputée entre les créanciers. Parmi ces derniers, se trouvent Adam du Bourg <sup>51</sup>, lieutenant général à Bruyères, Pierre Voiriot de Bouzey, Philiberte des Thons à Damblain, Françoise de Bouzey (sœur d'Urbaine) veuve de Charles de Thisac.

L'année suivante Pierre Voiriot, comparant au greffe de La Mothe, représenta qu'il venait seulement d'être averti que son cousin du Bourg réclamant certaines portions des dîmes, fours et héritages féodaux qui lui auraient été vendus par feu Thomas de Bouzey ; il s'opposa à la main levée sur cette demande pour conserver ses droits. Cette protestation fut jugée en 1577 entre Pierre, Claude et Jeanne leur sœur d'une part, et de l'autre Humbert Regnault, curateur aux biens vacants de Thomas. « Par cette sentence les demandeurs furent gardés et maintenus en leur possession de recevoir la troisième partie, les trois faisant le tout, des droits de censes et rentes désignées en leurs écritures en la commune de Damblain, à l'encontre de Philiberte des Thons et d'une grande quantité d'habitants qui furent tous assignés pour avoir à payer les rentes arriérées. » <sup>52</sup>.

Pierre Woeiriot, le graveur, savait soigner ses intérêts.

## XVI

### **Pompée Wiriot, de Bouzey.**

Pierre Woeiriot s'est-il marié ? Eut-il des enfants ? Rien de précis, d'authentique ou d'irréfutable n'avait encore répondu à ces deux questions.

Devant un tel silence de l'histoire, on ne pouvait nier que ce Pompée tantôt désigné par son nom de famille ou par celui de Bouzey, tantôt par les deux noms, n'appartint aux Wiriot de Damblain et on le disait généralement son neveu. Pour ma part, je le crois fils de Pierre ; je n'ai, il est vrai, aucun texte pour affirmer cette descendance, que je pense bien découvrir un jour, à moins qu'une main plus habile ne me devance. Néanmoins je dirai sur quelles fortes présomptions je m'appuie.

Voici d'abord les mentions qui nous sont fournies sur Pompée Woiriot de Bouzey. Ce ne sont que des jalons ; on n'en connaît rien de plus. J'ai employé le procédé d'exposition de M.L. Germain en suivant l'ordre chronologique, qui éclaire mieux le champ d'observation.

1° 1594 <sup>53</sup>. Paiement fait à Pompée Wiriot de Bouzey, graveur en taille-douce « pour certains ouvrages de son art qu'il a présentés à son Altesse ». (Charles III) <sup>54</sup>.

2° 1595. Paiement fait au même « pour l'aider à s'entretenir et à acquitter une partie des dettes qu'il a faites à Nancy, travaillant à son art ».

3° 1596. « A Pompée de Bouzey, enlumineur pour un tableau de son art ».

4° 1607. Etat de la chambre de S. A. dépendant de la charge du grand chambellan. On trouve Pompeo (sic) de Bouzey, peintre « illumineur », mis après le lavandier, (Les Offices des duchés de Lorraine et de Bar, par Lepage, dans les Mémoires de la Soc. d'arch. lorraine, 1869, p. 338).

5° 1607. « Don fait à Pompée de Bouzey, en faveur de mariage, un gobelet de vermeil ».

6° 1607. « A Pompée de Bouzey, peintre illumineur, demeurant en ce lieu de Nancy, la somme de vingt cinq escus (18 fr. 9 gros) à luy accordée par

Monseigneur le comte de Vaudémont pour reconnaissance de plusieurs petites peintures qu'il a fait de son commandement et pour son service. »

7° 1609. « A Bouzey, peintre illumineur, des deniers provenant de la vente à lui faicte de trente reseaulx bled froment sur la recepte du comte de Vaudémont, la somme de trois cens frans à lui dheus pour tableaux qu'il a fourny et délivré pour le service de Son Alteze estant duc de Bar et de feu Madame son espouse. »

8° 1609. Gages de Pompée de Bouzey, peintre.

9° 1610. Christophe de Salvan, de Bouzey, actionne pardevant les maréchaux de Lorraine « Pompée, père de Charles Voiriot » (Moreri).

10° 1614. « A Pompée de Bouzey, peintre, pour un tableau enluminé où est représentée l'histoire du patriarche Joseph s'enfuyant des mains de sa maîtresse ».

11° 1614. Christophe de Salvan de Bouzey reçut des assises de Lorraine une commission d'examen de noblesse, « mais comme on l'avait adressée par erreur sous le nom de Pompé (sic) qui n'était pas le sien, il appréhendit que les Voiriots, l'un desquels s'appelait Pompé qui n'était le sien, ne s'en prévalussent, » il y fit opposition, en écrivit au procureur général de Lorraine et garda l'original pour s'en servir dans l'occasion, après en avoir toutefois envoyé une copie. (Mémoire généalogique pour la maison de Bouzey etc. etc. 21 p. in-4°, 1730).

12° 1615. « A Pompée de Bouzey, peintre demeurant à Nancy, la somme de vingt frans que le Trésorier lui a payé par advance et à compte de trois tableaux d'enluminure sur parchemin velin où sont représentées les figures d'Appollon, de Bachus et de Mercure, qu'il a faict et fourny pour le service de Monseigneur. »

13° 1616. « A Pompée de Bouzey, peintre, pour six tableaux en forme de médaillons, enluminés, représentant Jupiter, Neptune, Appollon, Mars, Pluton et Vulcain.

14° 1621, 25 juin. Hannibal de Bouzey, seigneur de Champjannon en partie, Demoiselle Françoise des Pilliers, veuve de défunt Pompée de Bouzey, comme ayant la garde noble de ses enfants, Josué de Bouzey, tous demeurant à Dambellain et à Nancy, ont partagé les immeubles dépendant de ladite maison de Champjannon, sise à Dambellain au-dessus de la rue de Choiseul <sup>55</sup>.

15° 1625. « Françoise des Pilliers, veuve, fit reprises en 1625, au nom de Charles de Bouzey, son fils ». (D. Pelletier, p. 651).

Voilà les seules circonstances dans lesquelles le nom de Pompée Viriot ait été prononcé du moins jusqu'aux dernières découvertes. La simple lecture de ces quinze mentions nous montre Pompée jouissant de quelque réputation et d'une certaine faveur près du duc Charles III, comme Pierre Woeiriot lui-même dans sa jeunesse. Le prince, ami des arts, semble le prendre sous sa protection, il l'aide de sa bourse, il paie ses dettes contractées pour l'étude de son art et lui fait un cadeau de prix. On remarquera surtout que, dans chaque article, Pompée n'est indiqué qu'une seule fois par son nom patronymique, et il en est de même de son fils et de deux de ses cousins, Hannibal et Claude qui ne sont jamais désignées que par de Bouzey. A quoi servaient donc les protestations de Christophe de Salvan ?

La première mention m'a surtout intéressé et intrigué par la qualification de graveur en taille-douce. Il n'y aurait rien d'étonnant que Pompée eût commencé sous les yeux de Pierre à se faire comme lui tailleur d'images. Mais on ne cite de lui aucune œuvre en ce genre ; on n'en connaît pas. Dès 1596 et durant tout le reste de sa vie, on ne le voit occupé que d'enluminures sur velin. Pourquoi aurait-il abandonné un genre qui lui réussissait ? N'y a-t-il pas là, de la part du secrétaire du trésorier, une erreur facilement explicable ? « Pour certains ouvrages de son art », dit la rubrique du compte. Or le trésorier ou son secrétaire ne voyant rien de spécifié dans ces « ouvrages, et sachant Pompée fils de Pierre, a pu le qualifier, sans y penser davantage, du titre artistique de Pierre, l'artiste auquel depuis longues années il payait des sommes assez importantes aussi pour travaux de son art.

Mon hypothèse n'a rien d'inadmissible quand, dans toutes les archives de cette époque, on voit commettre des erreurs bien plus graves. Elle me semble entre autres fortifier celle que j'ai émise à l'occasion de l'action de Christophe de Salvan.

Les premières mentions nous montrent ses débuts et sa prise avec les difficultés de la vie, mais il est jeune, il travaille et il veut une belle place dans la société. Il la trouva par un mariage très honorable. Il épousa Françoise des Pilliers qui descendait de Jean des Pilliers, anobli en 1430 par le duc de Lorraine, lequel portait de gueule à trois piliers d'or <sup>56</sup>. Et la date de ce mariage ? 1607. Le don que lui fit le duc Charles III d'un gobelet de vermeil en faveur de mariage ne peut s'expliquer que de cette façon. A défaut de l'acte civil, les faits s'accordent. Françoise des Piliers était veuve

en 1621. Or dans le partage des immeubles dépendant de la maison de Champjannon (mention 14), elle est une des participantes, comme ayant la garde noble de ses enfants ; donc Charles <sup>57</sup>, fils de Pompée était mineur. En effet en supposant qu'il soit né en 1608, il n'avait alors que treize ans. Il s'ensuit qu'Hannibal qui est qualifié seigneur de Champjannon en partie, ne peut être un des fils de Pompée, qu'il représente la branche de Claude I, et que Charles représente ici l'autre partie de la Seigneurie, celle de Pompée, fils de Pierre le graveur. Il s'en déduit encore une autre conséquence, c'est que Claude I dont le fils aîné est seigneur de Champjannon en partie, s'est marié bien avant son frère Pierre ; nous avons vu en outre que Josué, frère d'Hannibal, avait deux enfants en 1629, Claude et Marie de Bouzey. Voilà une présomption bien forte en faveur de ma thèse.

Quant au nom de Charles, jusqu'alors inusité dans la famille des Wiriot, on sent bien qu'il exprime ici à la fois un double hommage et un double acte de reconnaissance de Pompée, fils de Pierre, envers un puissant protecteur ou bienfaiteur, le duc Charles III. Charles n'était assurément pas encore majeur, quand sa mère en 1625, fit ses reprises au nom de son fils. Qu'est devenu ce Charles, fils de Pompée ? M. Léon Germain croit le retrouver dans un personnage signalé dans l'Inventaire sommaire, comme lieutenant-colonel au service de Charles IV, ainsi que gouverneur de Bouquenom et du comté de Saarwerden (Journal de la Soc. d'arch. lorraine, 1891, p. 127). Je n'ai pas les éléments nécessaires pour contredire cette assertion non prouvée que ce Charles est le fils de Pompée.

En lui s'éteignait la race de Pierre Woeiriot, le graveur. Je ne sais ce que devinrent les autres Wiriot Bouzey. Toujours est-il qu'en 1730, les Salvan-Bouzey semblent pousser un soupir de satisfaction en écrivant dans leur Mémoire généalogique : « Les poursuites de Christophe contre les Wiriot furent des plus efficaces ; ils s'établirent dans les pays étrangers, ils ne subsistent plus dans ce pays-ci. »

## XVII

### **Les propriétés de Pierre Wiriot à Damblain.**

Ici se termine la longue exploration que j'avais entreprise pour éclairer l'existence d'un artiste de grande valeur, oublié depuis près de deux cent cinquante ans et que la Lorraine où il est né connaissait à peine de nom, il y a un demi-siècle. Ce que j'ai découvert est encore bien insuffisant pour notre curiosité toujours inquiète du vrai.

Dans la seconde moitié de sa vie, tout en restant attaché à ses travaux de gravure, nous le voyons gentilhomme campagnard, possesseur d'un petit fief sur lequel il veille avec le soin avare du paysan. J'ai voulu savoir quel était l'état de sa fortune seigneuriale, et ce qu'il possédait dans ce petit village de Damblain qui a couvé des nobles et des anoblis et donné à l'art des hommes d'un talent supérieur.

Je n'ai été satisfait qu'à moitié par la lecture du Dénombrement de ses biens et droits fait par lui à son seigneur souverain le duc Charles III. Le denombrement est un acte authentique qui contient l'énumération de toutes les terres et droits que le vassal reconnaît tenir de son seigneur. Or cet acte qui existe aux archives de la Lorraine à Nancy, écrit sur huit pages de parchemin, a malheureusement reçu de telles atteintes du temps et surtout de la main des hommes qu'il y a près de cent vingt lignes perdues pour nous. Il en reste pourtant encore assez pour qu'on puisse juger de l'état des petites seigneuries des siècles derniers.

Je ne puis donc le donner dans toute son intégrité. En outre il y a des détails fort inutiles, comme ceux qui constituent la situation de la propriété par les noms des propriétaires ou tenanciers voisins. J'al abrégé autant que j'ai pu cette longue nomenclature. Malgré sa monotonie, la curiosité et l'intérêt s'y attacheront d'eux-mêmes. On y verra de quelle comptabilité minutieuse notre artiste devait s'occuper et on reconnaîtra pourquoi peut-être Pierre Wiriot s'est montré un seigneur quelque peu tyrannique envers ses créanciers. Qu'on se rappelle la plainte que firent contre lui certains habitants de Damblain en 1573 (Chap. XV).

## DÉNOMBREMENT DONNÉ PAR PIERRE VOEIRIOT AU DUC CHARLES III.

Je Pierre Vyriot de Bouzey, seigneur de Champjanon ; congnoys, confesse et advoue tenir en fief, foid et hommage de très saint, très puissant et très excellent Prince et Monseigneur le duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, etc., les seigneuries et choses cy après désignées et dénombrées, mouvant en plein fief de son Chastel et Chastellenie de Bourmont. à cause de son bailliage du Bassigny et seneschaussée dudict Bourmont où lesquelles choses sont sistuées et assises en la forme que sont dites.

« Et premièrement. j'ay tenu et tiens au village de Damblain le quart en une maison... que souloit appartenir à Jean de Mailley <sup>58</sup>, escuyer...

« Je tiens audit Damblain ma part par indivis du gros (mot illisible)... cy ma part deux ommées mesure de Choiseul, par luy monte et avalle...  
« Outre, je tiens encore la sixiesme party et par indivis du four banal auditlie u dans la petite seigneurie dont Mon Sgr de Piépape est subject... et peut valoir pour ma part six francs par luy monte et avalle <sup>59</sup>.

« Et encore la moytié de trois francs.. sur plusieurs maisons et héritages... dont je ne suis en possession que du tiers desdits trois francs et pour le septième de ladicte moytié ».

(Ici environ vingt lignes complètement déchirées).

... « Item. Les quatre chénevières... présentement possédées par Nicolas Regnard, doivent par an un denier.

Deux chenevières... possédées par les héritiers du seigneur de Bouzey doibvent par luy ung denier.

« La maison... possédée à présent par François de Grefaut, doibt ung denier.

« Une chenevière en la Maille (lieu-dit).. possédée à présent par Jean Poirot duibt deux deniers.

« La maison... séant en la rue de Poiseul... possédée à présent par la veuve de M. Jean de l'Isle doibt six deniers par an.

« La maison... séante en la rue du Chasnoy... possédée à present par Nicolas Regnard et les hoirs Martin Gaullot, doibt deux pains, une poule et dix-huit deniers.

« La maison.. séant en la rue du Chasnoy... possédée par Nicolas Buarmille et les hoirs Jean Regnardt doibt par an deux blans.

« Une fauchée de preys que tient François le Guef, sise en lieu (un mot passé) doit deux deniers.

« Les jardins le Villain... possédées à présent par...

(Ici douze lignes complètement déchirées).

... « La maison... séant en la rue près du point jomdant à la Maison-Dieu d'une part et Benigne Petit d'autre part, tenue par ledict Benigne Petit, doit par an un denier.

« La maison de Dam<sup>lle</sup> Catherine de Bouzey, séant en la rue de Chasnois... possédée par la veuve Urbain Viriot, doit par an trois blans <sup>60</sup>.

« La maison... séant en la rue des Fossés... possédée par Nicolas Thuillier, doit un denier par an.

« Les champs le Briot... possédés par la veuve dudict Briot doivent par an huit deniers.

« La maison... en la rue du Paiseul... possédée par Michel Félix, doit par an un denier.

« La maison de chenevière la Maille que soulaient tenir les héritiers Guillaume Souilly doit par an un denier.

« La maison la veuve Pausot Petit et consorts, possédée par ladite veuve... doit par an une poule et six deniers

« Une chenevière que tient Jean Ferry à la Maille doit par an un denier.

« La maison de Benigne Petit... séant en la rue du Poisieux... doit par an un denier.

« Un journal et des terres en la Maison-Dieu... doit par an un denier.

« La maison des héritiers feu Jean Gérard... assise audict Damblain doit par an quatre deniers

« Une hommée en la Maille... possédée à présent par la veuve Estienne Guyot, doit par an deux deniers.

« Une chenevière... en séant Champ Montant (lieu dit)... possédée par Nicolas Drouet, doit par an un denier.

« Les maisons de Nicolas Geoffroy (3 mots illisibles) séant en la rue de Poisieux.

(Ici une vingtaine de lignes complètement déchirées.)

« Les maisons que souloient tenir René Guischard... possédées par Nicolas Guischard, doivent par an deux poulles, deux pains et deux deniers.

« Un champ ez Crenas ( ?). que tient Estienne Voillot... doit par an un denier.

« Le jardin du devant la maison de Demenge Pari-sot... doibt par an neuf deniers.

« Ung jardin devant les maisons de Nicolas Villaing... doibt par an six deniers.

« Les maisons que possèdent à présent (suivent les noms) en la rue des Giolliers... doibvent par an une poule et sept deniers.

« Deux chenevières en la Maille... possédés à présent par les héritiers de feu Jean Gerbaut, doibvent par an trois deniers.

« Une chenevière en la Maille que tient et possède Claude Drouot doibt par an ung denier.

« Lavigne,... en lieu dit en Champjanon...

(Ici une vingtaine de lignes déchirées et effacées par l'humidité).

« La maison que souloit tenir Nicolas Drouot... doibt par an une poule et six blancs.

« Ung jardin et trois chenevières que tiennent (suivent les noms)... doibvent par an une ponle.

« La maison que tient Jean Champeny... doibt par an une poule et quatre blancs.

« Ung jardin près la maison Villaing... doibt par an deux deniers de cense.

« Une chenevière en la Maille, possédée par Nicolas Drouot... doibt par an ung denier.

« La maison de feu Claude Voillot, possédée par les héritiers, et une faulchée de prey auprès de la maison, de même une part de la maison Jaquot Gourel, doibvent par an sept deniers.

« Une chenevière (pas de désignation de lieu).... possédée par Bénigne Lefebvre, doibt par an deux deniers de cense.

« Une pièce de terre ez Herbuis (lieu-dit)... possédée par Claude Buzard, doibt par an un denier.

« La maison... à la Burch Poiseul (lieu-dit)... tenue à présent par Jean Doyr... doibt par an deux pains, une poule et quatre deniers.

« La maison que souloit tenir Jean Herbel (le reste effacé par l'humidité).

« Encore j'advoue tenir et tiens

(Vingt lignes environ déchirées et effacées).

« Item. Une chenevière audict finage dudict Damblain, lieu-dit à la Maille, de la mesure de ung boisseau.

« Item. A ladicte Maille, une chenevière valant la mesure de ung bichet.

« Outre, je tiens et advoue tenir encore... une maison seigneuriale appelée Champjanon et assise audict Damblaing, du costé voie Colombey et contenant douze jours de terre en ung tenant entouré ( ? ) de murailles (suivent ici une quinzaine de lignes presque incompréhensibles qu'il faut passer)..

« Plus une pièce de terre mesurant la semence de cinq bichets, située en haut du bourg. Autre pièce de terre ez Fontaine-Dieu (lieu-dit) contenant pour semence un bichet et demy. Une autre pièce de terre lieu-dit en Champ mesurant la semence d'un bichet et demy. Une autre pièce de terre mesurant deux bichets et demy au lieu-dit en Métrin.

(Vingt lignes effacées et déchirées).

... « Une autre d'un bichet et demy au Grand-Poirier (lieu-dit)... Une autre pièce contenant la mesure de cinq bichets ou environ... Encore une autre pièce de terre de deux bichets et demy... Une autre d'un bichet et demy... Une autre de deux bichets à la Combe Henry (lieu-dit)... Une autre pièce de troy bichets en Foupelmont... Une autre d'un bichet et demy en la voie de Choiseul... Une autre de six bichets en Voye de Boys... Une aultre pièce de deux bichets et demy en Monschot-tin.....

« Et toutes les choses dessusdictes et chacune d'icelles j'ai advoué et advoue tenir de Mondict souverain et seigneur Monseigneur le duc (plusieurs mots effacés)..... et promettre d'en rendre les (mots effacés et anéantis), la nature du fief le supporte

(Suivent quatorze lignes complètement déchirées).

Signé : P. de BOUZEY WIRIOT.

## XVIII

### Rectifications et additions.

Cette feuille allait être mise sous presse quand je pris connaissance d'un nouveau travail de M. Albert Jacquot sur le graveur lorrain qui m'occupe. Il se trouve dans le volume intitulé : Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements (année 1891), qui a paru, il y a peu de temps. Les documents nouveaux, intéressants, et les erreurs qu'il contient me forcent à remanier ce chapitre.

Ce n'est pas ici le lieu de faire la critique développée de ce Mémoire assez diffus dans sa partie biographique. Je ne veux que toucher à quelques points. Nous verrons plus tard. Disons, d'abord que M. Jacquot, toujours plus ardent que sage, plus pressé de conclure que patient à l'étude, recherche trop l'originalité et la nouveauté. En archéologie, on n'établit que des faits, on les observe, on les pèse, on les compare ; les hypothèses ne se changent en certitude que sur des documents positifs, et il ne suffit pas toujours d'accepter les opinions des autres ; il faut savoir aussi les contrôler.

Le mémoire a pour titre : « LES WIRIOT-WÆIRIOT <sup>61</sup> et pour sous-titre ORFÈVRES-GRAVEURS LORRAINS. » Ainsi les Wiriot sont tous des Woeiriot et ceux que l'on ne connaissait que comme orfèvres (Pierre I, Jacquemin, Claude I) sont graveurs au même titre que Wœiriot, c'est-à-dire tailleurs d'images ; il le dit quelque part. C'est original, mais faux.

Mais ne nous arrêtons pas aux vétilles. Le gros morceau du travail de M. A. Jacquot devrait être, m'a-t-il semblé, la transcription ou tout au moins l'analyse d'un manuscrit <sup>62</sup> inconnu jusqu'ici, établissant la généalogie de toutes les branches des Woiriot.

M. Jacquot est muet sur l'étendue, la valeur et l'importance de ce manuscrit. Il accepte ce qui s'y lit sans contrôle. De quel degré d'autorité jouit la personne qui l'a fait ? A quelles sources a-t-elle puisé ? Quelle connaissance de l'histoire montre-t-elle ? Il ne nous apprend rien sur ce qui peut inspirer notre confiance ; nous nous défions au contraire d'un auteur qui ne sera pas assez étranger à la famille pour écrire sa généalogie avec

toute l'impartialité nécessaire. Les dates, la clarté et la connaissance des faits y font trop souvent défaut, et on ne sait où trouver un fil conducteur. D'ailleurs il est plus occupé, à ce qu'il semble, de ses propres ancêtres que des Wiriot dits de Bouzey.

Qu'on en juge par le passage suivant :

« Toute la famille en général de messires les Wiriot était sortie originellement du comté de Vaudémont et ensuite divisée en plusieurs branches... Celle de messire Viriot de Bazoilles, s'étant établie en la ville et aux environs de Mirecourt, prit le nom de Bazoilles (village à deux lieux de cette dernière) dont ils étaient seigneurs, comme on peut le voir et justifier par les titres de noblesse et gentillesse qui sont entre les mains de messire Jean de Valentin l'aîné, dit de la Roche-Valentin<sup>63</sup>, seigneur de Vitray (Vitré) en Bretagne, allié aux messires Viriot de Bazoilles, à cause de demoiselle Marie Viriot de Bazoilles, fille de Jacques Viriot, chevalier, seigneur dudit lieu <sup>64</sup>. Les messires Viriot de Neufchâteau (branches de François I et de Charles-Joseph) descendent du frère aîné du père de Jacques Viriot, chevalier, seigneur de Bazoilles, duquel il est parlé ci-dessus, ainsi et de même que nous, comme nos aïeux l'ont raconté plusieurs fois et transmis à la postérité ; la terre de Bazoilles étant sortie depuis longtemps de la famille et de la branche de messires les Viriot de Bazoilles, par une fille de l'aîné de plusieurs frères de cette branche qui la porta dans une autre famille ». Quelle lumière cela nous apporte-t-il ?

« Or, d'après ce document, ajoute M. Jacquot, il nous est facile de reconstituer les branches des Viriot de Neufchâteau, de Bouzey et de Bazoilles ». J'ai en vain recherché cette reconstitution dans son travail ; je regrette de ne l'y avoir pas trouvée. Tout le monde savait bien que Christophe, fils de François Viriot, était qualifié de, seigneur de Chevaux, et de Bazoilles par malencontre, mais rien ni dans les actes civils et publics, ni dans l'histoire, ne nous avait montré la seigneurie de Bazoilles ou même le nom de cette seigneurie accolé à celui des Wiriot, orfèvres à Neufchâteau. Je ne vois pas que M. Jacquot ait cherché à dégager tous les brouillards qui naissent de la lecture du passage cité plus haut. Pour moi, j'y ai renoncé, et je tiendrai sans autorité scientifique le manuscrit de M. Chapellier, que M. Jacquot détient encore, tant que ce dernier ne nous le fera pas mieux connaître. On ne démêle pas toujours ce qui est de l'auteur et ce qui appartient à M. Jacquot.

CHAPITRE II. A propos du prénom « Marguerite » sculpté sur la pierre tombale de Pierre I Wiriot, l'orfèvre, j'ai lu la petite note suivante dans le Journal de la Soc. d'archéol. lorraine de mai 1891, p. 105 (Pierre Woeiriot et sa famille, par M. Léon Germain) : « M. A. Jacquot m'affirme que le prénom n'est pas Marguerite, mais Jacquotte ».

Frappé de la différence de lecture d'un nom que toutes les personnes qui ont transcrit l'inscription, MM. Feunette, Fremotte, Didot, A. Jacquot (je la possède écrite de sa main en 1890 avec les fautes Woriot et Marguerite Adam) et moi-même qui, le premier, ai signalé Adda, j'ai demandé à M. Fremotte de vouloir bien l'examiner de nouveau pour moi. Il en a fait un moulage en terre glaise, et il a été bien surpris de lire Jacquotte et non Marguerite. On s'expliquera facilement que l'usure et le bris de quelques jambages de lettres aient prêté à cette confusion. C'est M. Jacquot qui a raison sur ce point. L'exactitude dans les détails, fussent-ils de minime importance, est une loi absolue de l'archéologie. L'erreur ne touchait pas au fond du sujet.

CHAPITRE VIII. Généalogie des Wiriot. Il convient d'ajouter Jeanne Wiriot, sœur de Pierre et de Claude. C'est M. Germain qui me l'a fait connaître. Je l'ai citée au chapitre XVI à l'occasion d'un acte de 1574.

Quand j'ai fait le tableau généalogique de la famille (p. 38), je ne connaissais pas le nom du père de Claude III Viriot, petit-fils de Claude I, celui que les actes de naissance de Damblain appellent toujours Claude de Bouzey, chaque fois qu'il présente au baptême un de ses enfants ; j'ai donné (chapitre X) le résumé d'une note qui m'a mis sur la voie. C'est Josué qui est le père de Claude III, et c'est par erreur qu'on a imprimé Claude II, (page 55, ligne 21).

M. L. Germain cite d'après l'Inventaire sommaire « Nicolas Woeiriot, dit de Bouzey, demeurant à Damblain » en procès avec la Veuve de Claude Crocx. Il y a là une erreur sensible. Il n'y a pas d'autres Wiriot à Damblain que ceux que l'on connaît. La preuve en est partout, dans les oppositions des Bouzey qui n'ont jamais cité Nicolas, et dans tous les actes judiciaires ou civils où sa présence eût été nécessaire. Il n'est pas appelé dans la grande assemblée du Bassigny en 1580 pour représenter la noblesse avec ses frères, car il ne pourrait être que leur frère. On ne le cite pas au partage d'héritage ou des biens de la famille. Un silence général règne sur lui. Or, je suis persuadé que c'est l'Inventaire qui a commis une erreur et ce ne serait pas

la première fois que cela aurait eu lieu ; les transpositeurs de sommaires ne sont pas impeccables, et si l'on veut bien lire la « Sentence des gens des Comptes sur le procès démené par devant la justice de St-Nicolas », on verra que c'est du processif Pierre Woeiriot qu'il doit s'agir <sup>65</sup>.

CHAPITRE IX, note 2. La dernière phrase de cette note doit être effacée. Elle appartenait à la description non utilisée d'une maison du XVI<sup>e</sup> s., qui est en face du château. C'est par erreur qu'elle se trouve là.

— Il faut ajouter au dernier paragraphe de ce même chapitre la note suivante : cette fort curieuse substitution (des Seullaires en Salvans puis en Bouzey) est avoué par un parent, F. Perrin de Dommartin, dans le Héraut de Lorraine, manuscrit daté de 1754 (L. Germain, Journal de la Soc. d'arch. lorr., 1891, p. 103).

CHAPITRE X. J'ai le devoir de rectifier une de mes assertions de ce chapitre au sujet de la légitimité des Woiriot à porter le nom de Bouzey. J'avais affirmé que les Coutumes de Bassigny permettaient aux fils de prendre le nom de leur mère, quand elle reste seule de sa branche. En cela, j'avais eu le tort de suivre M. Meaume, que je savais exact et consciencieux et de ne pas m'attacher à la loi même, au lieu de suivre un prédécesseur sans contrôler ses assertions, quand le moindre doute vient les effleurer. Le Bassigny n'admettait pas cette coutume qui était suivie dans quelques localités, comme à Gondrecourt par exemple ; mais c'étaient des privilèges tout particuliers et fort anciens. Le représentant des Bouzey, aux assises de 1581 à Bourmont, eut donc raison d'opposer aux Woiriot le droit écrit. Pierre et Claude ne purent en effet siéger dans les rangs de la noblesse qu'en vertu du titre noble de leur père.

La même chose leur était arrivée à la Mothe en 1581, à la suite du procès suscité entre les héritiers de Thomas de Bouzey. Les Woiriot avaient appelé en justice Claude II de Bouzey, cousin de Thomas, en prenant sur l'assignation le nom de cette famille et non celui qui leur appartenait légitimement. Le représentant de ce Claude, qui ne comparut point, « Mammès

« Collin, dit que sur la qualité usurpée par les  
« demandeurs Pierre, Claude et Jeanne les  
« Woiriot, du nom de Bouzey, il empêche  
« formellement qu'ils s'en puissent prévaloir  
« ni qualifier, d'autant que de droit écrit et  
« constamment les enfants prennent le nom et

« les armes du père et non de la mère, laquelle  
« est le commencement et la fin de la famille,  
« et que leur père s'appelait Jacquemin  
« Voyriot, non issu de la maison de Bouzey,  
« ains (mais) telle qualité appartient seulement  
« aux intervenants Claude, Symon et Marie  
« de Bouzey, requérant à ce moyen que ladite  
« qualité avec armes, usurpée, soit rayée et  
« interdit de ne plus s'attribuer icelle à l'ad-  
« venir, à peine telle que de droit, demandant  
« pour leurs intérêts 2000 fr. et les dépens de  
« l'instance, offrant preuve s'il échet.— Sans  
« répondre sur cet incident, lesdits Pierre,  
« Claude et Jeanne Voyriot de Bouzey requiè-  
« rent droit, réclamant les censes arriérés et  
« la passation d'un nouveau titre ». <sup>66</sup>.

Malgré l'opposition des Bouzey, on a vu que constamment ils ont substitué ou ajouté à leur nom celui de leur mère Urbaine de Bouzey.

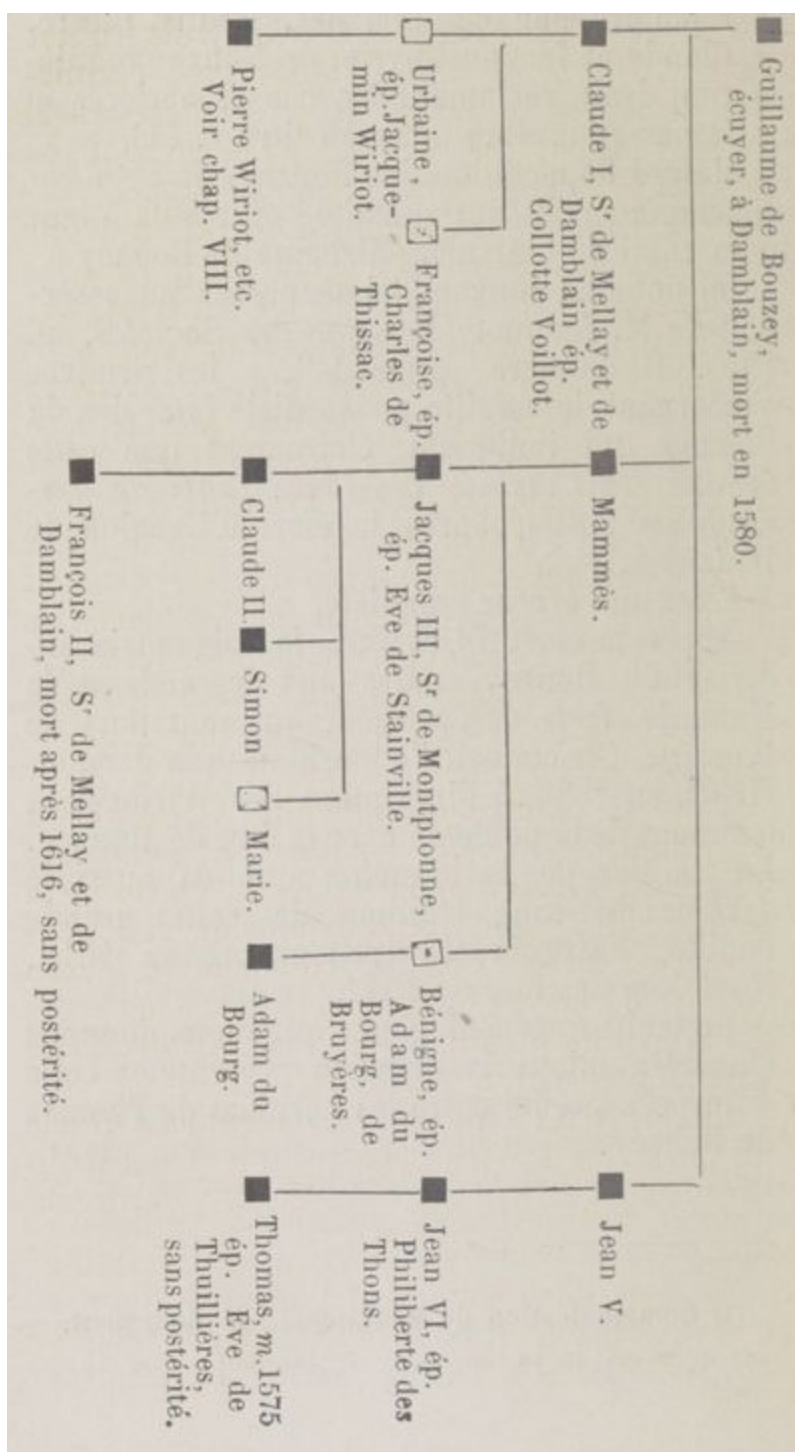
Ici nous ne pouvons laisser passer une assertion de M. Jacquot (Réunion des Sociétés, p. 195). Il donnera, prétend-il, « les preuves concernant la famille primordiale (sic) des de Bouzey qui indiquent clairement que cette famille était éteinte dès 1547, faute de descendants mâles, après la mort d'Urbaine de Bouzey ».

C'est une erreur complète.

Après la mort d'Urbaine, la seigneurie indivise de Bouzey, passa aux descendants de Mammès, frère de Claude I, qui sont tous de Bouzey. On connaît l'opposition que Jacques III fit, en 1580, à l'inscription des Wiriot dans les rangs de la noblesse avec le titre de Bouzey. Le dernier de la branche, qui est aussi le dernier du sang légitime de cette grande famille, François II, vivait encore en 1616. Nous sommes loin de 1547.

Le tableau généalogique que nous donnons élucidera mieux la question présente et celle du procès suscité entre les héritiers de Thomas de Bouzey.

Tableau généalogique des derniers Bouzey (Branche de Mellay et de Damblain)



CHAPITRE XI. François Wiriot, jadis fruitier de son Altesse, fut déclaré noble avec permission de porter les armes de ses prédécesseurs. Quelles étaient ces armes ? Elles ne sont pas rapportées, dit le continuateur de Dom

Pelletier, et d'après quelques mémoires il en donne d'autres, comme pour n'avoir pas à citer les prédécesseurs de qui F. Wiriot les tient. Or, les véritables, je les ai trouvées dans un petit volume intitulé : Annoblis tant du duché de Lorraine que de celui de Bar par le duc René avec blason de leurs armes. Liège 1753 in-12. Les voici : « 1621. François Viriot de Neufchâteau : d'azur bandé d'argent à deux bagues en haut et une en bas d'or, le diamant d'argent ». Ce sont exactement les armes de Pierre Wiriot l'anobli (v. chap. IV). Le continuateur de Pelletier fait une bien étrange besogne. On ne voit nulle part qu'il soit appelé seigneur de Bazoilles.

Voilà de nouvelles difficultés à l'occasion des armoiries de cette famille. Le manuscrit d'Epinal est loin d'apporter de la clarté dans ce sujet ; il n'y met que la confusion et l'incohérence. On ne voit pas comment le blason du père de Lucy Chanau <sup>67</sup> passe dans celui des Wiriot de Bazoilles. Ce serait le sujet d'une longue dissertation inutile ici.

CHAPITRE XIV (p. 81). Je soupçonnais que le fils de Pierre I Wiriot, Jacquemin et son petit-fils Claude I étaient orfèvres. Un passage du manuscrit de Didier Richier (collection de M. de Haldat du Lys), cité par M. Jacquot, me donne raison, et je crois devoir le rappeler ici : « Il est dit à l'article de Claude Wyriot, dict de Bouzey, que le dict Claude est orfevre et se qualifie escuyer et sa femme Damoiselle Lucy Chanau, par contrat et au greffe du clerc Juré de Nancy, ledict Wyriot est fils de Jacquemin Wiriot en son vivant orfevre, tenant boutique ouverte et demeurant au Neufchâtel, et d'Urbaine de Bouzey, sa femme ».

CHAPITRE XVI. Mariage de Pierre Wiriot. J'ai eu trop tard connaissance du Mémoire de M. Jacquot pour insérer dans ce chapitre la réponse positive à la question que j'y avais posée. Le manuscrit d'Epinal renferme, dit-il, un document important (pas d'autre indication) « qui prouve que Pierre II épousa « Giennette Sallet », famille originaire de Neufchâteau » et dont un descendant, Jean Sallet, avocat, (natif de Neufchâteau) fut anobli et un autre créé gentilhomme par le duc Charles IV. J'avais donc eu raison d'affirmer son mariage, comme j'affirme encore aujourd'hui que Pompée est son fils <sup>68</sup>.

FIN DES NOTES SUR LES WIRIOT

## XIX

### Notes sur les Briot.

Damblain, un assez gros village bien ignoré des Vosgiens, placé comme il l'est sur la frontière extrême du sud-ouest du département des Vosges, loin de tout centre important, a cette étrange et bonne fortune de sortir tout à coup d'une obscurité profonde, pour prendre rang aujourd'hui parmi les localités qu'honorent la naissance et la vie de personnages célèbres. Damblain lui-même s'en doute encore à peine.

Ce village n'a absolument rien de pittoresque sur le territoire assez plat où il repose, malgré la petite forêt de Morimond qui le garantit mal des frimas du Nord, et le Follat, un petit ruisseau qui le divise en deux parties et, tout en baignant les jardins derrière les maisons, ressemble plus à un égout à ciel ouvert qu'à un de ces courants limpides ombragés de saules où les Virgiles cachaient les Galatées. Il n'y a là ni poésie, ni industrie active. La culture de la terre et le commerce occupent seuls l'habitant. Il aurait l'insignifiance de toutes les communes agricoles de la plaine, si en parcourant ses rues, l'œil ne s'arrêtait sur certains restes de bâtiments d'une architecture qui n'a rien de rustique et date de plus de trois cents ans.

Damblain appartenait alors à cette région du Bassigny qui était moitié à la Lorraine avec Chaumont par le duché de Bar, et moitié à la Champagne avec Langres. Au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle, la seigneurie du lieu appartenait à la famille de Bouzey dont plusieurs membres y séjournèrent.

Trois bâtiments y appellent l'attention, mais sauf la grande maison de la rue de Choiseul, qui était le manoir héréditaire des Wiriot, les traditions sont muettes sur les autres ou plutôt fort incertaines. Je laisse de côté le château moderne des Riocourt, qui a remplacé l'ancienne demeure seigneuriale et n'a pas de caractère.

La maison de Champjannon, la plus grande de la commune, est à peu près ce qu'elle était jadis. Elle couvre l'entrée de la vaste pièce de terre qui donne son nom à la petite seigneurie laissée par Urbaine de Bouzey à ses enfants.

Vis-à-vis du château de Riocourt, s'élève de l'autre côté de la route un bâtiment assez considérable qui porte l'empreinte du XVI<sup>e</sup> siècle. Sur un des angles de la frise, on remarque un écusson sculpté dont le champ présente un compas, les branches quelque peu ouvertes et les pointes dirigées en bas avec une étoile de chaque côté de la charnière. Elle n'a pu être habitée que par un personnage de marque. On n'a rien pu m'en dire..

Il en est de même de la troisième grande maison qu'on rencontre à sa droite en descendant de la gare, vers le milieu du village. Belle façade toute en pierre ; tourelle octogonale plus d'à moitié engagée dans la muraille avec une porte et un escalier intérieur conduisant aux appartements ; à côté une porte cochère dont la clef de voûte offre un grand cadre contenant une inscription en vers français et flanqué de la date 1579 <sup>69</sup>. C'est, me dit-on, une dépendance des Récollets. C'est une erreur, car ces franciscains réformés n'ont été introduits en France qu'en 1592 et ce n'est qu'après la ruine de la Mothe, en 1645, qu'ils vinrent s'établir à Damblain où ils n'eurent jamais qu'un couvent assez pauvre, dont on voit encore les bâtiments près de la gare.

Quoi qu'il en soit, et à bien des titres, Damblain mériterait une monographie.

Les artistes qui y sont nés jettent sur ce village un éclat tout nouveau qui durera. A ce que j'ai dit de leurs travaux et de leur vie, je viens ajouter aujourd'hui des faits inédits ou inconnus d'une certaine importance ; j'éclaire par des documents authentiques quelques points restés encore assez obscurs, et je dégage la biographie des Briot, des erreurs qu'on est tenté d'y introduire sur des renseignements non contrôlés.

Les Briot de Damblain formaient au 16<sup>e</sup> siècle une tribu des plus considérables, divisée en plusieurs branches, se répandant dans tout le Bassigny et se déversant encore au loin de Montbéliard à Troyes, à Paris, et de Langres à Maizières. Il n'est presque pas de village des environs de Damblain où l'on ne retrouve des

Toi qui vient en cette maison  
Ne faire chose que raison,  
N'apporte langue...  
... faict chose de Sorbonne.

Salue le grand et le menu,  
Et tu seras le bien venu.

Le cadre qui renferme ces vers est surmonté de ces mots :  
Spes mea Deus.

Briot, et ils se reconnaissaient tous pour parents.

Les artistes de Damblain dont je veux parler sortent d'une même souche. Il y en a six qui ont su manier le burin ou le pinceau ; deux d'entre eux sont des artistes de premier ordre et font le plus grand honneur à l'art français.

L'ainé de tous, François Briot, potier d'étain et graveur, est auteur d'un inappréciable ouvrage en ciselure ; Nicolas fut un des plus habiles graveurs en médailles ; Didier fut graveur de monnaies à Sedan ; Isaac et Marie, quoique inférieurs, se firent un nom dans la gravure en taille-douce ; Guillaume seul n'a rien laissé comme peintre ; aucune de ses œuvres n'a échappé à l'oubli. Je puis aujourd'hui affirmer d'une manière irréfutable l'étroite parenté qui unit les quatre premiers artistes. Il est certain que Marie Briot est de la famille, mais on ne sait pas d'une manière absolue quel lien l'y rattache. Pour Guillaume, né à Montbéliard, nous n'apportons encore que des présomptions ; depuis la publication de ma Biographie générale des Vosges (1890), aucune découverte nouvelle n'a jeté quelque lumière sur ce peintre à peu près inconnu. Il convient d'ajouter à cette nomenclature un des enfants d'Isaac, Pierre Briot, traducteur d'ouvrages anglais intéressants.

Avant de parler des travaux des Briot, nous éluciderons des questions généalogiques qui ont leur intérêt et leur utilité. Avec des notions incomplètes on se perd dans les François et les Didier Briot contemporains.

Qu'était ce François, cet artiste de la plus haute valeur, dont le nom retentit glorieusement dans les annales artistiques de la France pendant plus de trente ans. Mais M. Tuetey <sup>70</sup>, en 1887, découvrit dans le registre de la corporation de tous les ouvriers travaillant les métaux, l'admission de François Briot ainsi libellée : « François Briot, potier d'étain de Dambellain, pays de Lorraine, a été sacré de la Chonffe <sup>71</sup> des maréchaux le douze d'avril 1580 ». M. Jal, en 1872 <sup>72</sup>, avait découvert que Nicolas Briot, le fameux graveur de monnaies était aussi de Damblain. Or ce Nicolas, né en 1579, vécut durant plusieurs années avec François, à Montbéliard, soit qu'il ait voulu travailler sous la direction d'un artiste déjà

fameux, ou que François Briot l'ait appelé près de lui pour achever son éducation artistique et avoir en même temps sous sa main un aide intelligent et dévoué. Un autre document authentique, fut trouvé par M. Tuetey sur les registres des causes civiles de la mairie de Montbéliard. Dans un procès engagé entre François et un cordonnier, celui-ci offrait de faire la preuve de ses dires, « d'aultant, alléguait-il, que le neveu du demandeur, dont la mention est faite dans son livre de raison, estoit lors et au temps y rapporté

*depuis cinquante ans? Longtemps on le crut  
de Montbéliard, parce qu'il habita cette ville*

domestique d'icelui demandeur ». Ce domestique pouvait-il être autre que Nicolas ? Ce n'est plus une allégation, ce n'est plus une hypothèse, ce sont des faits irréfutables que Nicolas Briot était le neveu de François et que tous deux sont de Damblain.

Et maintenant pour abrégé et pour mettre fin aux suppositions, aux contestations qui pourraient encore surgir à propos de leur parenté avec Isaac et Didier Briot, il me suffira de mettre sous les yeux du lecteur les deux petits articles suivants tirés des registres de la Sénéchaussée de Bourmont, publiés pour la première fois :

1° « Le 14 octobre 1600, dans une instance pendante de Didier Briot, marchand à Damblain contre Jean Racle, marchand à Brouvennes, Isaac Briot comparut pour son père Didier Briot et retire du greffe les pièces du procès ».

2° « Le 1<sup>er</sup> octobre 1618, honorable homme Nicolas Briot, tailleur général des monnaies de France et son frère Isaac Briot, graveur entaille douce à Paris, réclament de l'argent prêté à Jean Martin de Damblain ».

Il résulte d'abord delà que, puisque Nicolas est le neveu de François, celui-ci est le frère de Didier, et que toute assertion qui ne se rapporte pas à cette partie si claire de leur généalogie doit être rejetée d'une manière absolue, et que le tableau que nous avons donné en 1890 est tout à fait exact, en ce qui les concerne. Nous le répétons ici.

## XX

### François Briot.

Il est naturel de chercher ce qu'était François Briot à Damblain, avant qu'il allât s'établir à Montbéliard. Sur le vu et l'étude qui a été faite de son portrait et du costume qu'il porte on a fixé sa naissance à l'année 1550. Il aurait donc eu vingt-six ans environ quand eut lieu à Damblain en 1576 un fait qui se rapporte à son âge et dont le héros porte le même nom. Il pourrait être l'objet d'une petite nouvelle sous la plume d'un habile romancier, mais comme il s'agit d'histoire vraie, je préfère le donner avec la naïveté et l'impartialité du compte-rendu des registres du temps, sans y changer à peine quelques mots.

« Le 11 juillet 1576. François Briot, de Damblain, était allé solliciter le mariage de Denys Briot, de Champigneulle, son parent, avec la fille de Pierre Oudin, de Damblain. En revenant du souper des fiançailles, et comme il était nuit, François, qui aurait bu plus que de coutume, sans avoir néanmoins aucune noyse ni querelle avec personne, avait des pierres en mains et en touchait par joyeuseté aux portes des maisons par devant lesquelles il passait, donnant à tous le bonsoir.

« Comme, en traversant la rue, il aperçut de la clarté dans la maison de Claude Brutel, manœuvre alors à Damblain, il s'approcha et jeta une petite pierre au travers de la fenêtre. Brutel en fut par malheur atteint au front. Mais à son dire et même au rapport du chirurgien, le coup n'était nullement mortel ; il eût été facilement guéri, si Brutel se fut convenablement médicamenté et duement contregardé. Il n'en tint pas compte et alla faucher dès le lendemain et aux jours subséquens, et après avoir vaqué indifféremment à plusieurs ouvrages il mourut environ cinq semaines après, au très grand regret de François Briot qui, pour être soupçonné d'être cause de sa mort et craignant la rigueur de la justice, s'absenta du pays de son Seigneur et père <sup>73</sup>, y délaissant en grande désolation sa femme et leurs trois enfants. François Briot n'osa revenir près d'eux sans avoir préalablement obtenu grâce et pardon du dit forfait. »

Sur la supplique de Briot, qui raconte lui-même le fait, des lettres de grâces et de rémission lui furent accordées le jour du vendredi saint, en 1578, et elles sont signées : « Henri de Lorraine <sup>74</sup>, marquis de Pont, lieutenant général pour notre très honoré Seigneur duc... pendant son absence... »

Lors de l'entérinement des lettres de grâces, un accord fut fait entre les parties dans l'intérêt de la veuve et des enfants. La somme que dut donner François Briot se montait à 80 francs, payables moitié comptant, moitié à Noël prochain, non compris la somme de 30 francs qu'il avait déjà payée à Brutel pendant sa maladie ; il déclara ensuite que « son intention est de se gouverner à l'avenir de façon telle qu'il ne courre plus d'inconvénients semblables et que de tout son pouvoir il favorisera et secourera de ses moyens tant la veuve que les enfants ».

Y a-t-il entre les faits relatés ci-dessus, aux années 1576 et 1578, et l'exil volontaire de l'artiste de Damblain que nous trouvons établi en 1580 à Montbéliard, une corrélation telle que les deux François Briot dont il est question, ne soient qu'un seul et même personnage ? On serait tenté de le croire à première vue, et on pourrait ajouter ceci que Pierre Wœiriot, qui certes, étant bien vu à la cour de Lorraine, aurait pu intercéder en faveur de son brillant élève. On s'y est laissé tromper.

Mais la chose est matériellement impossible. En 1576, François, potier d'étain et graveur, avait environ vingt-six ans, et nous ne pensons pas qu'il fût déjà père de trois enfants, dont on ne dit pas l'âge, il est vrai. Nous le voyons d'ailleurs vivre en célibataire à Montbéliard ; il faudrait donc qu'il eût abandonné sa famille, après avoir obtenu, sur son ardente supplique, grâce et pardon de son forfait ; cela n'est pas admissible. Mais la discussion sur ce point devient inutile devant un texte des registres de de Bourmont (année 1581), déjà cité précédemment. Parmi les habitants de Damblain appelés au bailliage pour payer les cens qu'ils doivent à la maison de Bouzey, on cite Anne... veuve de François Briot. Le meurtrier involontaire de Brutel n'est donc pas le François Briot, potier d'étain à Montbéliard qui n'est mort qu'au siècle suivant ; il est d'une branche que nous ne connaissons pas.

Pour faire mieux apprécier encore le talent de notre artiste dans ses œuvres connues de poterie d'étain, je signalerai deux ouvrages modernes qui en parlent avec le plus grand éloge. M. Germain Bapst, dans ses Etudes sur l'orfèvrerie française (1887, in-8°) jetant un coup d'œil sur les grandes

pièces d'orfèvrerie d'or et d'argent, ajoute : « Il faut demander à un métal de moindre valeur, au plat et à l'aiguière d'étain de François Briot, ce que le seizième siècle a fait de plus beau ».

M. Ducat <sup>75</sup> nous parle plus longuement de l'orfèvrerie à la renaissance et nous ne doutons pas que Pierre Woieriot n'en ait rapporté d'Italie de bons dessins qui ont pu servir à former le goût de son élève, Fr. Briot. « L'orfèvrerie italienne avait jeté un si vif éclat au XV<sup>e</sup> siècle qu'elle devint au XVI<sup>e</sup> un sujet d'étude et d'émulation pour tous les orfèvres de l'Europe ». Ce sont les expéditions de nos rois en Italie, de Charles VIII à François I<sup>er</sup> qui « firent connaître les belles productions de l'orfèvrerie italienne et en répandirent le goût ».

« Dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle, toutes les grandes pièces d'orfèvrerie étaient de véritables objets d'art. Mais au commencement du règne de François I<sup>er</sup>, les orfèvres français n'avaient pas encore dépouillé leurs productions des naïvetés de l'art flamand. Le roi, passionné pour les arts, appela d'Italie différents artistes de talent, sous l'influence desquels l'orfèvrerie acquit le fini et la délicatesse qui pouvaient lui manquer encore.

« Raphaël et les élèves avaient mis fort en vogue les arabesques de l'antiquité et s'en étaient inspirés de bonne heure. Les pièces d'orfèvrerie étaient très communes et fort en vogue sous Henri II <sup>76</sup>. (L'orfèvrerie de table surtout.)

« L'orfèvrerie languit pendant la guerre civile, mais elle reprit un nouvel essor sous Henri IV, par l'influence d'un goût nouveau.

« La vaisselle d'étain est assez ancienne, mais elle ne fut réellement portée à la perfection qu'au XVI<sup>e</sup> siècle et ne put être comptée auparavant parmi les objets d'art. Les pièces étaient destinées à l'usage des gens de la maison. Comme les riches bourgeois ne pouvaient pas toujours posséder des vases d'or et d'argent, les orfèvres se mirent à fabriquer de la vaisselle d'étain et la bourgeoisie put parer les dressoirs des salles à manger de vases qui, par la forme au moins, imitaient l'orfèvrerie des dressoirs des princes.

« Une fois que la poterie d'étain eut acquis la vogue, il se trouva des artistes pour exécuter des vases d'étain. Ceux de Fr. Briot doivent être placés dans cette catégorie ; ce sont certainement les pièces les plus parfaites de l'orfèvrerie française au XVI<sup>e</sup> siècle. Les formes gracieuses de ses vases, la pureté de dessin des figurines dont il les décore, la richesse de

ses capricieuses arabesques, tout, en un mot, est parfait dans les œuvres de Briot ».

Le musée du Louvre et celui de Cluny en possède des exemplaires qu'on ne cesse d'admirer.

Je ne répéterai pas ici ce que j'ai dit de son talent dans la gravure dans ma Biographie générale des Vosges. La fin de sa vie fut pleine de déboires. Il quitta Montbéliard, abreuvé de dégoûts, et on ne sait encore où et comment se termina la vie de ce grand artiste.

## XXI

### Nicolas Briot.

1579-1646

Avant l'époque où nous voyons Nicolas Briot, vers sa vingtième année, vivre à Montbéliard près de son oncle François, nous ne pouvons rien dire de lui. Avait-il fait son éducation artistique près de son illustre parent ? L'y avait-il seulement achevée, après avoir pris les premières leçons à Damblain, comme son père Didier, dans l'atelier de Pierre Woeiriot ? C'est ce qu'il est impossible de savoir-.

Mais depuis son départ de Montbéliard, nous avons pu le suivre dans les différentes phases de sa vie jusqu'à sa mort. Nous ne répéterons rien de ce que nous en avons dit dans notre Biographie générale ; nous n'ajouterons ici que ce que nous avons pu trouver d'inédit ou d'utile à fortifier nos assertions. J'y ai d'ailleurs indiqué les principales sources qui peuvent éclairer les curieux de l'histoire de l'art sur les travaux de Nicolas Briot.

Pendant qu'il était tailleur général des monnaies de France, de 1605 à 1625, luttant avec énergie, mais sans succès, contre toutes les forces réunies de la routine et du privilège, on le voit aussi graveur de la monnaie de Son Altesse le duc de Lorraine, office qui, sans nécessiter sa présence continuelle à Nancy, exigeait au moins qu'il y parût de temps en temps. Lepage (Journal de la Soc. d'Arch. lorr., 1858, p. 188) nous renseigne abondamment sur ce sujet. J'y trouve cette mention importante « de médailles d'or à l'effigie de Son Altesse, faictes au Mollin », c'est-à-dire au balancier. Le balancier, on le voit, était déjà connu avant Briot. S'agirait-il ici de celui qu'il a si bien perfectionné ? On en jugera.

Voici ce qu'il écrivait dans sa Réponse aux Remontrances de la cour des monnaies contre la nouvelle invention (1615). « L'invention, dit-il, n'est nouvelle qu'en sa réduction au facile et au parfaict, et ceux qui ont tant soit peu voyagé ou qui, d'ailleurs, ont quelque peu de connaissance, savent bien qu'en l'estendue de l'empire les monnaies d'Anguessay <sup>77</sup>, pays d'Alsace, Manheim au Palatinat, Deux-Ponts, Hanau, Hagnau, Nurembourg, Saverne

et Tyrol ; celles de Séville en Espagne ; celles du domaine de la maison d'Autriche ; celles des rois de Pologne, Hongrie, Transylvanie et Danemark ; celles de Florence et nouvellement celles de Lorraine, sont fabriquées par des inventions et machines approchantes de celles qui sont proposées..... Les pièces mesmes qui nous restent de celles que Henri II fit faire au moulin par son édit de 1555 font reconnoître combien, dès ce temps-là, on a eu le désir de recevoir l'introduction si débattue ; et si ledit moulin a esté délaissé,... il faut conclure que l'on ne s'est passé du moulin qu'en attendant la présente invention qui le perfectionne ». Cette déclaration de Briot fait comprendre la grande supériorité que les monnaies des pays qu'il cite avaient à cette époque sur les nôtres.

Nicolas Briot continua à lutter avec une persévérance presque incroyable. Une nouvelle épreuve eut lieu le 4 décembre 1624, et le 3 mai suivant un arrêt, arraché certainement au roi, repoussa définitivement l'emploi de ses machines pour la fabrication des monnaies. Voyant sa cause perdue en France, il se rendit en Angleterre. Son dépit, assurément légitime, l'état de ses affaires privées, ses dettes, dit un biographe anglais, lui imposaient la loi de l'exil. On connaît ses succès en Angleterre.

Ce qu'on ignorait en France, c'est sa fin malheureuse et la date exacte de sa mort. Un seul écrivain, Albert Barre <sup>78</sup>, avait dit très brièvement de M. Briot « né à Damblain, en 1579, mort à Londres vers 1646 », mais soit que l'article ait passé inaperçu, soit que les dates n'aient pas été acceptées, comme n'étant appuyées d'aucune preuve, on est resté dans la même incertitude. J'ai levé tous les doutes, en allant à toutes les sources, sur la date de sa naissance et celle de sa mort, et sur sa parenté avec les autres Briot. Non content de l'indication bien précise du biographe anglais, j'ai copié aux archives de Londres un document qui ne jette aucun doute sur l'époque de sa mort et sur les suites qu'elle eut pour sa famille.

Dans l'inventaire intitulé « Calendar of state papers, Domestic, mai 1662, p. 394 », on cite la pétition de la veuve de Nicolas Briot, Esther Petau, demandant au roi Charles II, après la restauration sur le trône de son père, soit le paiement de ce qui était dû à son mari, soit un secours dans sa détresse. C'est cette pétition qu'on va lire ; elle est trop importante pour être passée sous silence.

En voici la traduction littérale. On remarquera le style indirect de cette requête. C'était la forme sous laquelle le secrétaire du roi lui soumettait les

demandes de ses sujets ; il ne paraît point exister d'autre changement dans le texte que l'emploi de la 3<sup>e</sup> personne.

« L'humble supplique d'Esther Briot, veuve du défunt Nicolas Briot, à sa très excellente Majesté du Roi, fait connaître

Que le mari défunt de votre suppliante fut serviteur du défunt roi, père de votre Majesté Royale, d'heureuse mémoire, durant un espace de 25 ans, graveur de ses effigies et grands sceaux, et tailleur en chef de la monnaie royale d'Angleterre, pour lesquels Sa Majesté lui allouait un salaire annuel de 250 livres (6250 fr.),

Que pendant les dernières guerres, non seulement il resta loyalement attaché à sa Majesté, ce pourquoi il eut beaucoup à souffrir et perdit toute sa fortune, mais encore que dans les plus mauvais moments, aussi longtemps qu'il vécut, il alla souvent à York et à Oxford sur l'ordre de sa Majesté et que, durant son absence, ses machines à monnayer furent confisquées sur le bâtiment qui les portait, que sa femme et ses enfants furent arrachés de leur demeure et conduits à la Tour, et que néanmoins, non sans grand danger pour sa personne, il fournit encore de la monnaie à Oxford avec les coins et les poinçons nécessaires, comme cela est bien connu de Sir Edward Nicolas et de Sir William Parkhew,

Que ledit Briot, mort en l'année 1646, a laissé dans une situation des plus déplorables votre suppliante qui, depuis, a toujours dû forcément, veuve sans ressources et étrangère, rester avec ses enfants dans l'indigence, courbée sous la détresse et le besoin, sans avoir jamais pu obtenir satisfaction des 3000 livres qui alors restaient dues par sa Majesté à son susdit époux pour ses gages et ne sont pas payées jusqu'à ce jour,

Et que votre suppliante est maintenant informée que votre Majesté a eu la gracieuse bonté de donner un ordre de paiement, en une certaine proportion, à tous les serviteurs de ladite Majesté, pour les secourir dans leurs besoins présents.

Votre suppliante, en conséquence, prie très humblement votre Majesté d'avoir la gracieuse bonté, par pitié pour sa triste situation et en considération de son grand âge (ayant aujourd'hui plus de 72 ans), d'ordonner que son nom soit placé sur la liste de ceux des serviteurs de Sa Majesté que votre Majesté a maintenant l'intention de secourir, ou bien de donner ordre qu'elle reçoive un secours momentané et une pension annuelle pour sa subsistance, comme votre Majesté le jugerait convenable, laquelle

serait déduite de la somme de 3000 livres due, comme il est susmentionné,  
à son défunt mari,

Et votre suppliante priera toujours, etc. »

Nous ne savons quelle suite a été donnée à cette lamentable requête.  
Cette fin malheureuse était inconnue en France ; il est douloureux de penser  
que toute une vie de travail consacrée à l'art et au progrès n'aboutisse qu'à  
une fin aussi désastreuse.

## XXII

### Didier Briot.

Didier Briot est le père de Nicolas et d'Isaac, nous n'avons pas besoin d'insister sur le fait et sur la preuve. Il fut graveur en monnaie après avoir reçu de Pierre Woeiriot, comme ses fils, les meilleures leçons de dessin et de gravure. Le doute n'est pas possible sur l'existence d'une école d'art dirigée par le célèbre maître.

Mais quel est le père de Didier et de François ? C'est ce qu'il ne m'a pas encore été possible de savoir. Je puis du moins écarter une présomption présentée en faveur d'un certain Jean Briot dont la fin est dramatique. Je passe rapidement sur cette histoire qui m'est fournie par l'obligeance infatigable de M. Marchal. Ce Jean Briot, de Breuvannes, fut assassiné par un nommé Martin ; celui-ci, condamné à être pendu, échappa à la justice, fit reviser son procès et fut rendu à la liberté. Le meurtre avait eu lieu en 1563. Or, en 1606, dans l'information de bonne vie et mœurs, nécessitée pour la nomination de Nicolas Briot à l'office de graveur général des monnaies de France (Biogr. génér. des Vosges, p. 57), un témoin, Pierre Oudin, son compatriote, déclare qu'il est âgé de quarante et un ans et ajoute qu'il a connu tous ses parents, père, grand'mère, etc. Ce témoin né par conséquent en 1565 n'a pu connaître ce Jean, supposé père de Didier. La réponse à la question reste encore à faire.

M. Léon Germain (Journal de la Soc. d'arch. lorr., 1891, page 60) a achevé le tableau chronologique des Briot qui lui sont connus, dans le but de mettre un ordre lumineux dans la généalogie de cette véritable et nombreuse tribu. Le problème est difficile ; aussi nous ne croyons pas que ses notes soient encore parvenues à le résoudre ; elles y contribueront du moins beaucoup. Du reste sa méthode est prudente et il ne s'engage pas dans des affirmations précipitées ; il laisse au doute avec raison ce qui est douteux et ne veut que des documents authentiques.

C'est en procédant par élimination, en restreignant le champ d'observation que j'arrive sinon à la certitude que peut seul donner un texte

irréfutable, du moins à me prononcer sur la personnalité de Didier Briot, devenu maître des monnaies à Sedan.

Un Didier Briot, de Damblain, meurt vers 1530, laissant deux enfants mineurs, Etienne et Urbain, qui, après la mort de leur mère vers 1533, se sont absentés longtemps pour apprendre un métier et gagner leur vie, quoi qu'ils eussent de beaux biens à Damblain et à Germainvillers. Pendant leur absence, leur oncle Nicolas Dieye, frère de la femme de Didier, voyant leurs biens envahis par les voisins, leur fit nommer un tuteur, Etienne Voillot, qui leur fit restituer en 1543 une maison que le mayeur de Damblain, Regnault de Nourroy, avait attribuée à Blancheteste.

A leur retour au pays, les deux frères se marièrent et habitèrent Damblain. Etienne mourut avant 1581, car sa veuve Marguerite est signalée à cette date. On ne sait s'il laissa des enfants. Urbain, son frère, marchand au même lieu, fut échevin de la communauté ; il mourut aussi avant 1581, car sa veuve Jeanne est signalée à la même date et à l'occasion d'un même procès. Il laissait deux enfants, Didier et Catherine.

Cet autre Didier est tout à fait contemporain de celui qui nous occupe, et M. L. Germain est tenté de croire qu'ils ne sont qu'un seul et même personnage. L'affirmation sur ce point serait une grave erreur. A la mort de leur père Urbain, Didier et son beau-frère François Racle, fondateur de cloches à Damblain, au nom de sa femme Catherine <sup>79</sup>, sont dits ses héritiers, et la même déclaration fut faite en 1587 après la mort de Jeanne, veuve d'Urbain. Or il est connu que Didier, le graveur, frère de François et père de Nicolas et d'Isaac Briot, avait des sœurs et des frères, et ici nous ne voyons qu'une sœur à Didier le marchand, et point de frère.

Ce n'est donc pas à cette branche qu'appartient Didier Briot, notre graveur ; il n'y a pas de confusion possible soit dans les noms, soit dans les métiers exercés par les deux Didier. Le petit tableau qui accompagne ces notes, l'indiquera clairement <sup>80</sup>.

On ne connaît pas les noms des enfants d'Etienne et du second Didier, s'ils en ont eu.

Les archives de la Sénéchaussée de Bourmont mentionnent encore plusieurs autres Didier Briot, également marchands à Damblain et contemporains. Ce qui concerne Didier, le graveur en monnaie, est tiré des archives de la Meurthe pour la partie la plus importante de sa vie.

Les premières contiennent trois mentions de Didier Briot, marchand à Damblain, sans aucune autre désignation ; elles regardent ou le graveur qui

fut en effet marchand, ou le fils d'Urbain Briot, mais elles paraissent sans importance et sont fort négligeables ; elles sont de 1587, 1596 et 1602. Nous rejetons de même, comme ne s'appliquant pas au graveur, la citation d'un Didier Briot, qui en 1630, assigné comme témoin dans une affaire de travaux de moissons, déclare être âgé de 45 ans et ne savoir signer, et un boucher du même nom, à Damblain. Enfin en 1634 « Didier Briot, revenant de Paris et à présent à Damblain ». Cette citation ne saurait convenir à un vieillard de 82 ans ; ce n'est plus l'âge des déplacements, et on sait d'ailleurs, qu'il est mort à Paris l'année suivante.

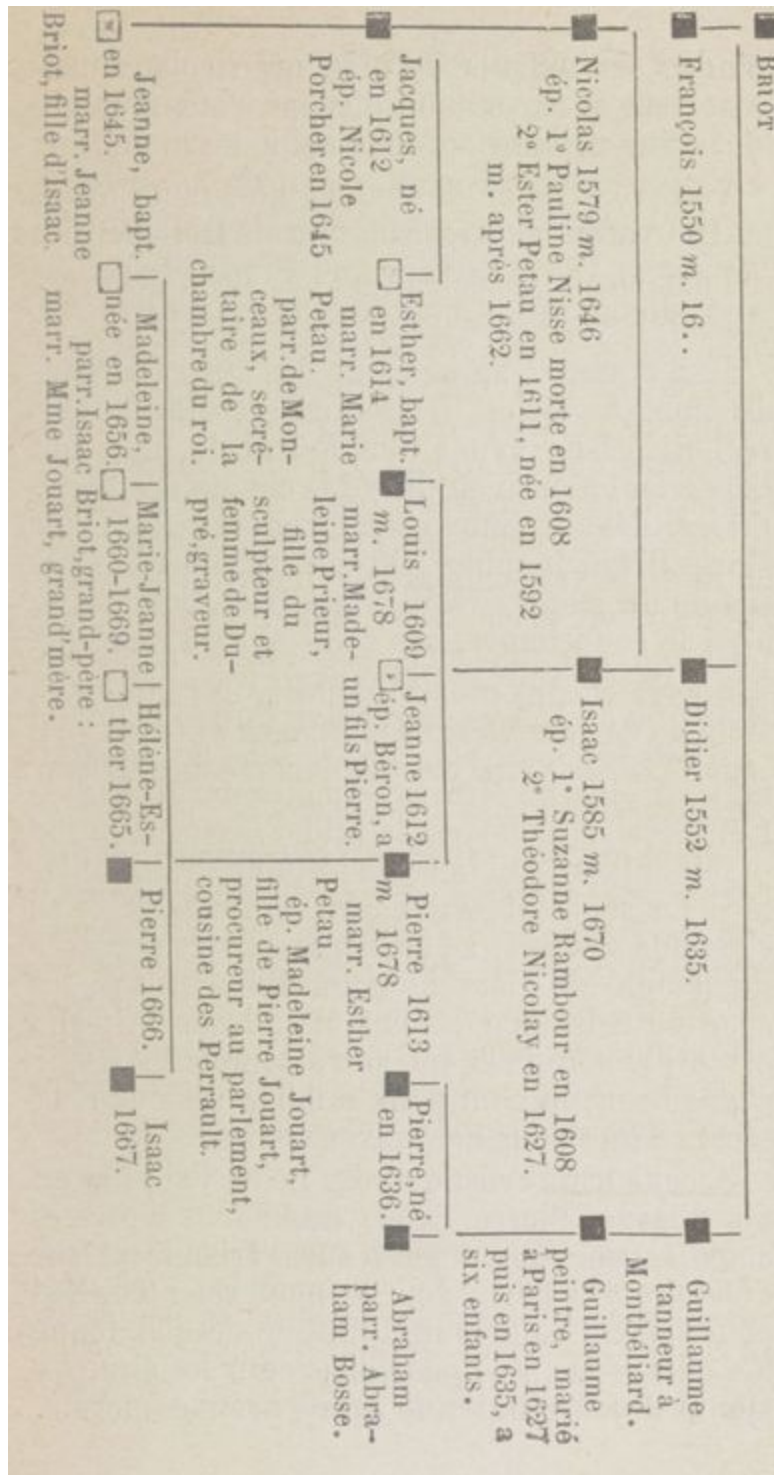
Voyons les mentions qui se rapportent directement à notre graveur. Une des plus importantes est celle qu'à donnée Lepage d'après les comptes du trésorier général au chapitre, des « orfèvres grossiers. » « A Didier Bryot, demeurant à Sedan, la somme de 4,598 francs 6 gros, 12 deniers pour paiement de 6000 jectz d'argent marqués aux armes de son Altesse. (Journal de la Soc. d'arch. lorr., 1858). L'acquit est signé à Nancy le 20 février 1614 : D. Briot. La signature est élégante dans sa forme toute moderne.

Ainsi Didier Briot, qui était « maître de la Monnoye » à Sedan, travaillait en même temps pour le duc de Bouillon et pour le duc de Lorraine, comme son fils Nicolas travaillait à Paris pour le roi de France et pour le même duc de son pays. Mais Didier était-il lorrain ? Il n'y avait pas à en douter. Il avait fait précéder sa quittance d'un mémoire justificatif où il supplie son Altesse de le faire rembourser de cinquante francs de prest qu'il fit... au prest général qui fut fait l'an 1587. (Voir la Biogr. génér. des Vosges, p. 67). C'était la preuve qu'il était sujet du duc, et nous avons précédemment donné cette autre preuve qu'il était de Damblain, père de Nicolas et d'Isaac Briot <sup>81</sup>.

M. Guiffrey (Nouvelles archives de l'art français, 1877) déclare que Didier Briot, graveur de monnaies à Sedan paraît habiter Damblain vers 1806. Ne serait-ce pas vers cette époque qu'il aurait quitté son pays ? Nous trouvons en 1610 un Didier Briot, marchand à Mézières. M. Marchal, qui m'a fourni cette indication ne croit pas que ce soit le même, mais en l'absence de preuve, on peut, sans blesser le vraisemblable, admettre l'hypothèse que Didier, privé de ses enfants et appartenant à la religion réformée, soit allé s'établir dans un pays voisin, plus tranquille, et exercer à la fois ses deux métiers de marchand et de graveur, car l'un des deux pouvait bien ne pas suffire à le faire vivre.

Quoi qu'il en soit, nous le trouvons en 1612 demeurant à Sedan où il reçoit un paiement de 66 fr. 7 gros pour façon de coins et poinçons (Lepage, loc. cit., 1858, p. 196). Il est en titre « Maître de la monnaie de Sedan », l'année suivante. Son nom ne reparaît plus depuis 1614 dans les comptes des trésoriers de la Lorraine ; c'est que, on peut le supposer, il est allé rejoindre ses enfants à Paris, où Nicolas luttait avec tant de loyauté et d'acharnement contre la routine privilégiée de la cour des monnaies.

## Généalogie des Briot



Voilà le résumé de tout ce que nous avons pu trouver du curriculum vitæ de Didier Briot.

Le tableau généalogique des Briot éclairera et complétera l'histoire de cette famille.

Je n'ai rien à ajouter sur les autres artistes du nom de Briot, Guillaume et Marie. Mes recherches ne m'ont rien fourni de nouveau. Cependant pour restreindre le champ des hypothèses dans l'étude qu'on voudrait faire sur Marie Briot, je puis affirmer qu'elle n'est pas la fille du peintre Guillaume Briot, comme on a pu le soupçonner, car celui-ci s'est marié en 1627, et, en 1638, Marie avait travaillé à un Recueil d'emblèmes divers par Baudoin, publié en 1638-1639, 2 vol. in-8°. Elle ne pourrait tout au plus qu'être sa jeune sœur. Mais Mariette écrit qu'elle est la fille d'Isaac. Cela me paraît aujourd'hui la seule solution vraisemblable. La seule objection qu'on puisse y faire c'est que son nom ne se lit pas sur les registres du temple de Charenton où Jal a trouvé les actes de naissance des enfants d'Isaac. A-t-elle été présentée dans un autre temple ? A-t-elle changé son prénom pour publier ses œuvres ? C'est ce que nous ne pouvons savoir.

A cette tribu artistique des Briot, j'ai joint un fils d'Isaac, Pierre Briot, traducteur de livres anglais, alors en vogue, sur l'Irlande et sur l'histoire des Turcs dont le nom retentissait si péniblement dans toute l'Europe, et j'ai donné les raisons les plus plausibles pour le faire. J'y ajoute aujourd'hui une autre preuve morale. Pierre Briot, qui avait passé sa jeunesse en Angleterre près de son oncle Nicolas et dans sa famille, devait assurément y être devenu un homme de quelque valeur, car à son retour en France on lui voit épouser la fille d'un procureur au parlement, Madeleine Jouart. Il entrait par là dans un monde littéraire et artistique où il trouvait à la fois un appui et la satisfaction de ses goûts. Son beau-père, Fierre Jouart, était l'oncle des fameux frères Perrault qui ont laissé un nom toujours populaire. Il était donc leur cousin. Aussi je ne serais pas étonné que le compte-rendu, donné par le Journal des Savants en 1666, de la première traduction de Pierre Briot, ait été écrit par Charles Perrault lui-même.

Enfin, je dois ne pas omettre le nom d'un artiste qui me semble de la même famille, mais que je ne sais comment y rattacher. C'est Charles Briot, graveur en taille-douce à Paris, qui eut un fils en 1633. Il était également de la religion réformée. J'ai le regret d'avoir égaré la référence que j'avais prise de cette citation, mais je la donne comme exacte et tirée d'un livre sérieux.

En terminant ces notes qui ont été si souvent interrompues contre mon gré, et en raison de cela écrites rapidement à mesure que m'arrivaient des renseignements nouveaux, j'ai à m'excuser, devant ceux qui voudront bien me lire, de quelques incorrections soit dans la forme, soit dans le fond. Et comme je ne m'adresse ici qu'à des lecteurs qui ne cherchent qu'à s'instruire et savent combien le champ de l'histoire d'un passé mal connu est difficile même à parcourir, j'ose compter sur leur bienveillance en faveur de ces héros du burin dont j'ai esquissé la biographie.

Ces notes, du reste, ne sont en un mot que la suite de mes études et de mes recherches sur les artistes de Damblain et la préparation à un ouvrage plus étendu et plus complet sur un sujet si digne de l'attention des Lorrains et des amis des arts.

FIN

1 Biographie des Vosges, Woeiriot — Les Briot —Fratrel, par Louis Jouve. Pour se la procurer, il suffit d'en faire la demande à l'auteur, 4, impasse Exelmans ; l'envoi est gratuit moyennant un timbre de 15 centimes pour l'affranchissement.

2 Etude sur Jean Cousin, par A. Firmin-Didot, 1872, in-8°, p. 282.

3 De plus, il était de ces archéologues, à parti pris, qui disent : Voilà ce que j'ai vu, c'est à vous à me prouver le contraire. Toutes les erreurs commises par M. Didot au sujet de Wiriot lui sont assurément dues ; on le verra plus loin.

4 Bulletins de la Société d'archéologie lorraine, T. VI, p. 34. (Note.)

5 Ce signe, non encore expliqué, se trouve plus particulièrement relié aux initiales des noms de quelques imprimeurs de la fin du 15<sup>e</sup> siècle jusqu'à la seconde moitié du siècle suivant, et est la marque des livres qui sortent de leur presse. En l'absence de toute explication de la part des archéologues, j'en présente une qui a assurément sa valeur. Cette figure géométrique me paraît formée des lignes que la main trace dans l'espace en faisant le signe de la croix, d'abord de la tête à la poitrine, puis de là obliquement à l'épaule gauche, enfin à l'épaule droite. La marque de Wiriot commence par le bas de la lettre W pour finir à la petite croix. Pour un grand nombre d'autres, le point de départ est la croix. Il y a dans ce signe comme un appel de bénédiction sur le nom et sur les œuvres de celui qui le fait.

6 Ce nom est parfois écrit Wiriet au XIV<sup>e</sup> siècle. Les scribes n'avaient pas de règle pour l'orthographe des noms propres, confondant la prononciation locale et la prononciation originale.

7 Digot, Essai sur l'histoire de la commune de Neufchâteau, p. 81.

8 On lui reprochait d'en avoir haussé le prix et altéré l'aloi. Aussi laissa-t-il à l'arbitrage des Etats la taxe de la nouvelle monnaie.

9 C'est ainsi que la seigneurie et maladerie de Rainval (près de Neufchâteau) fut donnée par Jean II d'Anjou à Gillette Dupont, jadis lavandière dit linge de son corps, qui la passa au tailleur du même duc. Elle fut attribuée ensuite par René II à Jehan le Noble, son corduanier et varlet de chambre, et enfin par Antoine aux Sœurs Claristes de Neufchâteau. (Documents inédits de l'histoire des Vosges, tome III.)

10 Recherches historiques sur les monnayeurs et les ateliers monétaires du Barrois, par M. L. Maxe-Verly, 1874.

11 Notes et documents sur les graveurs de monnaies et médailles, par Lepage. (Mémoires de la Société d'archéologie lorraine, 1875.)

12 Ainsi, un ancêtre d'Alison Cachet, femme d'un avocat de Neufchâteau, Claude de Bourcier, le premier de la famille qui vint en Lorraine, se distingua par son désintéressement, en prêtant à René une partie de la somme nécessaire pour payer les mercenaires allemands de son armée.

13 Nobiliaire général de la Lorraine, par D. Pelletier, 1758 ; il écrit tantôt Voillot, tantôt Vaillot.

14 Dom Pelletier écrit Vaillot, mais cette orthographe n'a pas prévalu, disons-le une fois pour toutes. D'ailleurs il écrit Voillot dans d'autres passages.

15 Porte de gueule, à trois verres d'argent, d'autres disent à trois urineaux (D. Pelletier).

16 Valleroy-aux-Saules. Cette seigneurie avait été donnée par Charles III, en 1599, à Jean des Porcelets de Maillane, qui céda ses droits à Jean Voillot. Elle sortit de la famille à la mort du dernier mâle Jean-Marie Voillot.

17 Journal de la soc. d'arch. lorr. 1838, p. 198.

18 Il fut lieutenant général au bailliage en 1592.

19 C'étaient les lettres qui relevaient de la déchéance ou de la dégradation.

20 Papillon. Traité historique et pratique de la gravure sur bois. Paris 1760, in-8°

21 Nagler. Noues allgemeinen Kiinstler-Lexicon etc. München, 1852, in-8°

22 Archives de la Meurthe, II 2075. L'acte original n'existe plus, mais il en a été fait une copie sur papier en 1703.

23 On désigne encore aujourd'hui sous ce nom un terrain situé derrière l'une des plus vastes maisons de Damblain, qui a l'apparence d'un modeste manoir et aurait servi de refuge aux Récollets après la prise de La Mothe (1645). moderne

24 « Vu en notre Conseil le présent placet, nous mandons aux y nommez Voiriotz, qu'incontinent après la présentation de cestes, ils aient à nous envoyer et faire tenir la permission qu'ils auraient par ci-devant obtenue de nous de pouvoir s'attribuer le nom et le titre de Bouzey, et sans y faire faute, car ainsi nous plaist. Expédié à Nancy, le 21 décembre 1571. Signé Charles et plus bas Peltre ».— Les trois signataires de la protestation étaient Thomas de Bouzey, qui mourut en 1575, sans héritier, et ses neveux, Claude II et Symon.

25 Charles III put se souvenir, ou on le lui rappela peut-être, que les Guises, qui comptaient dans la famille de ses aïeux (Claude, le premier des Guise, était le cinquième fils de René II), avaient pris le nom d'Anjou porté par Yolande, mère de René II.

26 Coustumes générales du bailliage du Bassigny. Pont-à-Mousson, 1607, in-4°.

27 Léon Germain, Journal de la Société d'Archéologie lorraine, mai 1891.

28 Les Hevres de Nostre dame Latin françois à l'usage de Rome. A Metz par Abraham Faber imprimeur ordinaire et Iuré de ladite ville, 1599, in-8°.

29 René II, duc de Lorraine et roi de Sicile.

30 Le fruitier était un des officiers subalternes attachés à la maison des ducs. Ils avaient le soin de pourvoir et de soigner la fruiterie. Il y en avait deux sous le duc René.

31 Les armes ne sont pas rapportées, mais quelques mémoires disent qu'ils portent d'azur à une fasce d'or, chargée de trois croisettes au pied fiché de gueule (rouge) et accompagnée en chef de deux besants d'argent et en pointe de trois bagues d'or, le diamant taillé en pointe.

32 On lit aussi Chevaux dans le Bouillé de Toul du P. Benoît Picard. Ce village faisait partie du comté de Vaudémont ; c'est aujourd'hui Chef-Haut, dans le département des Vosges.

33 On montre encore à Neufchâteau la maison qu'habitait Pierre Woeiriot ; mais elle a été remaniée à l'intérieur comme à l'extérieur, et n'offre qu'un bien faible vestige de l'époque.

34 Libro d'anela d'orefici de l'invention de Piero Woeirioto di Loreno ; in Lyone, appresso Gugl. Rovillio, 1561 ; petit in-8°.

35 Abecedario, au mot CLOUET.

36 Une édition latine de Flavius Joséphe, imprimée à Lyon en 1566, et illustrée par Woeiriot, remarquable en tous points par la beauté des caractères, la netteté du tirage et la qualité du papier, fait honneur à l'imprimerie lyonnaise. (DIDOT, Jean Cousin, p. 292).

37 DIDOT. Essai typographique et bibliographique sur l'histoire de la gravure sur bois, 1863, in-8°.

38 Léon Germain, Journal de la Soc. d'arch. lor., 891, p. 111.

39 Bibliothèque de l'Arsenal.

40 11 en est de même, du reste, dans un grand nombre de livres à vignettes, imprimés à Lyon à la même époque.

41 Voir RUBYS, Histoire véritable de Lyon, 1604, in-f\*.

42 M. Léon Germain, d'après une note de M. Marchai, l. c.

43 Et non Clément (Nicolas) poète, comme on l'a dit

44 F. Josephi antiqvitatvm ivdicarvm libr XX..., Lugduni, apud hæredes Iacobi Iunctæ, 1556, in-f.

45 Entre autres PAPILLON, dans son Traité de la gravure sur bois. Toutefois il est bon d'ajouter que « parmi les artistes dont il parle, il n'y a que Jollat, G. Tory, Jean Cousin et Pierre Woeiriot qui puissent être considérés comme ayant un véritable talent, particulièrement les trois derniers ». Didot, Essai typogr.

46 Il ne faut tenir aucun compte du roman imaginé par M. Couriters dans la Revue de la Meuse, 1843, T. IV, n° 1 et 2. Il l'attribue à Claude Wiriot, frère de Pierre.

47 Charles III, duc de Lorraine était gendre de Henri et de Catherine de Médicis, comme époux de Claude de France.

48 Je dois ces détails et ceux qui suivent à l'obligeance amicale de M. Marchai, de Bourmont.

49 Depuis la mort de Claude de Bouzey, père d'Urbaine, mort avant 1568, la seigneurie de Damblain avait passé à la branche cadette, à Jacques III de Bouzey, à son cousin Thomas, aux fils de Jacques III, Claude II qui demande en 1578 la distraction de la maison féodale de Damblain et Symon, et son petit fils François II, le dernier de cette branche. Voir plus haut.

50 C'est le moulin construit par Claude Voillot (voir chap. VII) qui payait 3 francs par an pour ce privilège et non 2 fr. comme cela a été dit par erreur. Le moulin devait retourner au duc après 99 ans. (Archives de la Meurthe-et-Moselle (B 348 p. 35).

51 Adam du Bourg avait épousé Benigne de Bouzey, cousine d'Urbaine de Bousey, la mère de Pierre Woeiriot.

52 Ce procès paraît n'avoir été terminé qu'en 1583 ; nous n'avons pas cru devoir le suivre jusque là. On en peut lire un des plus vifs incidents à la fin du chapitre XVIII.

53 M. Léon Germain, si exact d'ordinaire, donne comme premières mentions celles des années 1567, 1579 et 1580. Il a été induit en erreur par celui qui les lui a fournies ; elle provient d'un passage des Bulletins de la Soc. d'arch. lorr. (1853, p. 57) où Lepage fait confusion de Pierre avec Pompée. Elle se corrige d'elle-même, si on recourt au Journal de la même société (1874, p. 175) où les mêmes mentions citées se rapportent à Pierre Woeiriot. D'ailleurs, en 1567, fût-il fils ou neveu de Pierre, Pompée eût encore été dans l'enfance.

54 Les mentions dont les sources ne sont pas indiquées sont tirées de l'Inventaire des Archives de Lorraine.

55 Communication de M. Marchal, de Bourmont, faite aussi à M. Léon Germain qui l'a publiée.

56 La seigneurie des Piliers était à Housséville (Meurthe).

57 Le fils de Pompée n'est pas né à Nancy, comme la présence constante du père dans cette ville nous le faisait croire. Les registres des naissances n'y relatent pas son nom ; on le trouverait peut-être dans ceux de Betoncourt, pays de sa mère, où s'est marié aussi sans doute Pompée Wiriot de Bouzey.

58 Jehan de Mellay ou Meslay, père de Thomas de Bouzey ; celui-ci avait fait ses reprises en 1574 pour Mellay, dont il était seigneur aussi.

59 Il y avait deux seigneuries à Damblain ; la grande appartenait au duc de Lorraine ; la petite, qui en dépendait, était au seigneur de Piépape dont la famille existe encore en Champagne.

60 Catherine de Bouzey était la femme de René d'Anglure Urbain Viriot nous est inconnu.

61 M. Jacquot écrit partout Wœiriot. Le graveur de ce nom a toujours signé Woeiriot.

62 Ce manuscrit de la fin du siècle dernier a été fait par Ch.-Jos.-Viriot, descendant d'une branche autre que celle de Pierre, et appartient à M. Chapellier, bibliothécaire à Epinal.

63 Ce même Valentin, dans un autre passage, réside à Bayecourt, prévôté de Lorraine. Vitré, en Bretagne, était une baronnie qui n'était donné par les rois qu'aux plus grandes familles. Il s'agit d'un Vitray, du comté de Vaudémont.

64 Un autre passage ajoute : et de demoiselle Urbaine de Bouzey, sa mère.

65 Même chose est arrivée pour Isaac Briot, lorsque réclamant par voie judiciaire une somme d'argent qui lui était due, tous les actes lui donnent le prénom de Jacques, ce qui a fait croire qu'il y avait à Paris un graveur en taille-douce du nom de Jacques Briot.

66 Communication de M. Marchai, de Bourmont.

67 D. Pelletier, écrit Channaulx ; j'ai suivi le texte des archives de la Meurthe en donnant Lucie Chaisnault.

68 M. Albert Jacquot a publié complètement son travail sur les Wiriot-Woeiriot, en ajoutant dans un tirage à part, des notes qui n'avaient pas trouvé place dans le volume de la Réunion des Beaux-Arts. Nous y trouvons des contradictions, des erreurs telles, pour ne pas dire des supercheries archéologiques, que nous nous réservons de les réfuter ou de les dévoiler dans un opuscule spécial. Nous ne pouvons pas néanmoins signaler ici le fait sans une vive protestation pour l'honneur des lettres lorraines.

69 Voici ce que j'en ai pu lire :

70 Le graveur lorrain, François Briot, in-8°.

71 C'est le nom de la corporation des maréchaux, dite de Saint-Eloi, qui comprenait tous les ouvriers travaillant les métaux depuis les maréchaux ferrants, arquebusiers, éperonniers, jusqu'aux potiers d'étain, fondeurs, graveurs et orfèvres.

72 Dictionnaire critique d'histoire et de géographie, in-8°.

73 Le duc de Lorraine, Charles III.

74 Henri de Lorraine était fils de Charles III et marquis de Pont-à-Mousson.

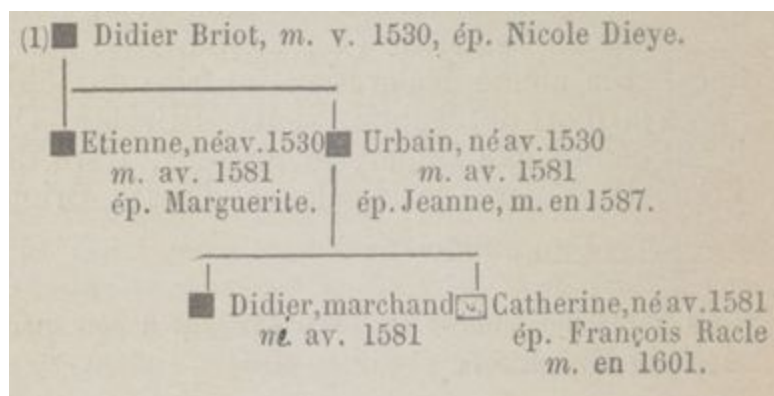
75 L'aiguière d'argent du ciseleur François Briot ; Besançon, 1881, in-8°. Extrait des Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs.

76 Les premiers inventaires de la couronne montrent que Benvenuto n'était pas le seul bijoutier de l'époque, et que les pièces les plus belles et les plus riches étaient l'œuvre d'artistes français, moins hâbleurs et plus sérieux que lui. (Germain Bapst, Etudes sur l'orfèvrerie.

77 Il n'y a pas de ville de ce nom en Alsace. Ceux qui se rapprochent le plus de celui qu'écrit si mal Brint. sont Egnisheim et Ensisheim. La seconde seule a joui jadis du droit de battre monnaie ; au VIII<sup>e</sup> et au IX<sup>e</sup> siècle, son nom est écrit Enghiseheim et Einsigesheim.

78 Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie, 2<sup>e</sup> année, 1867, in-8°.

79 Catherine mourut en 1601, laissant à son mari sept enfants mineurs.



81 Je ne veux pas oublier de signaler au moins dans une note cette mention d'un Didier Briot faisant enregistrer au bailliage de Bourmont le pouvoir qu'il a obtenu de porter « harquebuse », privilège qui ne s'accordait qu'à des gens notables. Il n'y a pas à douter qu'il ne s'agisse ici de notre graveur.

*Les Wiriot et les Briot, artistes lorrains du XVI<sup>e</sup>  
et du XVII<sup>e</sup> siècle : nouvelles esquisses, par  
Louis Jouve*

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6572419f>

## **À propos de cette édition numérique**

Cette édition numérique est issue d'un programme de numérisation du patrimoine mené par la Bibliothèque nationale de France pour enrichir Gallica, la bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires. En ligne depuis 1997, Gallica s'enrichit chaque semaine de milliers de nouveautés et offre aujourd'hui accès à plusieurs millions de documents numérisés : imprimés (livres, revues et fascicules de presse), manuscrits, estampes et photographies, documents sonores, partitions, cartes et plans... Les imprimés sont d'abord numérisés en mode image (prise de vue photographique) puis le texte est extrait de manière automatique grâce aux techniques de reconnaissance optique de caractères (*optical character recognition* ou OCR). Les algorithmes informatiques utilisés définissent également de manière automatique la structure de l'ouvrage (en-têtes et pieds de page, illustrations, tableaux, etc.). L'état

du document imprimé (taches, pages déchirées) et les caractéristiques de la typographie employée peuvent entraîner des erreurs lors de l'OCR. Le texte ainsi produit est ensuite relu, corrigé, et converti au format ePub (*electronic publication* ou « publication électronique »), format ouvert standardisé pour les livres numériques. Malgré tous nos efforts pour respecter au mieux le format original du livre, il est possible que vous retrouviez des coquilles ou des problèmes de mise en page qui auraient échappé au relecteur. N'hésitez pas à nous signaler ces anomalies à l'adresse [gallica@bnf.fr](mailto:gallica@bnf.fr).

## Conditions d'utilisation

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'œuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici [pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

3/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

4/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

5/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

6/ Pour obtenir la reproduction d'un document de Gallica en haute définition, contacter [reproduction@bnf.fr](mailto:reproduction@bnf.fr)

7/ Pour utiliser un document de Gallica sur un support de publication commercial, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr)